

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Transparence fiscale en Afrique 2022

Rapport de progrès de l'Initiative Afrique



Union
Africaine 



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

L'Initiative Afrique, ses membres et partenaires

Compte tenu des niveaux élevés de flux financiers illicites en provenance des pays africains, et reconnaissant le potentiel de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements pour lever des ressources en faveur du développement, les membres africains du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) participant à sa réunion plénière en octobre 2014 à Berlin ont décidé de créer un programme axé sur l'Afrique : l'Initiative Afrique. L'objectif était de libérer le potentiel de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements pour l'Afrique en veillant à ce que les pays africains soient armés pour exploiter les améliorations de la transparence mondiale afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

Le fait de se concentrer sur l'Afrique permet d'identifier des approches spécifiques et d'apporter un soutien sur mesure pour répondre aux besoins et priorités spécifiques des pays africains afin de développer leurs capacités en matière d'échange de renseignements. Les travaux de l'Initiative Afrique s'inscrivent dans des programmes plus larges, car la transparence fiscale permet d'endiguer les flux financiers illicites et d'accroître la mobilisation des ressources nationales, qui sont au cœur de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable.

L'Initiative Afrique est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres africains et un certain nombre d'organisations régionales et internationales et de partenaires de développement.

Initialement mise en place pour une période de trois ans (2015-2017), l'Initiative Afrique a été renouvelée pour une deuxième phase (2018-2020) en novembre 2017 et pour une troisième phase (2021-2023) en octobre 2020.

L'Initiative Afrique est ouverte à tous les pays africains¹ et compte actuellement 33 juridictions membres. Elle est soutenue par 15 partenaires et donateurs. Les membres de l'Initiative Afrique se réunissent chaque année pour faire le point sur les progrès accomplis et réfléchir aux défis qui restent à relever.

Un programme de travail ambitieux a été convenu pour développer et consolider une culture de transparence et d'échange de renseignements sur demande dans les pays africains, et pour progresser vers la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers.

1. En rejoignant le Forum mondial, les pays africains deviennent membres de l'Initiative Afrique.

33

MEMBRES DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

15

PARTENAIRES ET DONATEURS DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Allemagne, Commission de l'Union africaine, Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales, Forum sur l'administration fiscale africaine, Forum des administrations fiscales ouest africaines, France, Groupe de la Banque africaine de développement, Groupe de la Banque mondiale, Société financière internationale, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne.

Union
Africaine



Avant-propos

Pour réaliser « L'Afrique que nous voulons », il est indéniable que la mobilisation des ressources domestiques est essentielle pour augmenter les recettes publiques, notamment par le biais de la fiscalité et de la réduction des flux financiers illicites, surtout dans le contexte actuel marqué par divers facteurs, notamment l'augmentation de la dette et les risques de soutenabilité auxquels sont confrontés plusieurs pays africains, l'impact de la pandémie de COVID-19 et les conséquences de la guerre en Ukraine sur les économies africaines. La mobilisation des ressources nationales est un moyen de répondre aux besoins financiers nécessaires pour permettre aux pays de s'approprier et de concevoir et mettre en œuvre avec souplesse des politiques, des programmes et des projets pour soutenir les efforts nationaux de développement durable.



En tant qu'observateur du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements (Forum mondial), la Commission de l'Union africaine (CUA) renforce ses efforts, en collaboration avec ses partenaires et les parties prenantes, pour s'assurer que les pays africains sont armés pour bénéficier des améliorations mondiales en matière de transparence fiscale, par le biais de l'Initiative Afrique.

Le rapport Transparence fiscale en Afrique 2022 dresse un état des lieux pour 38 États membres de l'Union africaine et détaille leurs progrès dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements (ERD) et les avantages qui en découlent. Il rend également compte des actions de renforcement des capacités des administrations fiscales, tant au niveau national qu'international. Il est évident que des progrès significatifs ont été enregistrés par rapport à 2020, notamment par l'adhésion de nouveaux membres à l'Initiative et l'utilisation croissante de la demande de renseignements par les pays africains qui s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires. Il convient de noter le renforcement continu de l'infrastructure d'échange de renseignements (ER), avec l'adhésion d'un pays supplémentaire à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ce qui porte à vingt-deux le nombre total de pays africains signataires de la Convention. En outre, pour la plupart des pays couverts par l'édition 2022 du rapport, l'autorité compétente est désormais l'administration fiscale, ce qui constitue un élément important pour une réponse efficace et efficiente dans l'exécution de la fonction d'ER.

Le rapport est structuré comme suit : Le chapitre 1 présente l'Initiative Afrique et sa gouvernance et établit également un lien entre la transparence fiscale, les flux financiers illicites et le développement. Le chapitre 2 présente les principales réalisations en matière de transparence fiscale en Afrique. Le chapitre 3 met en évidence l'engagement accru des pays africains envers les normes de transparence fiscale, tandis que le chapitre 4 souligne les efforts déployés pour renforcer l'infrastructure de l'ER. Le chapitre 5 analyse le lien entre l'utilisation accrue de la transparence fiscale et de l'ER et la mobilisation des recettes, tandis que le chapitre 6 conclut le rapport et propose une feuille de route pour faire avancer la transparence fiscale grâce à l'Initiative Afrique. Le chapitre 7 fournit un résumé par pays des progrès en matière de transparence fiscale en 2021.

Au nom de la CUA, je tiens à remercier toutes les parties impliquées dans la publication de ce rapport. J'invite la communauté africaine et nos partenaires de développement à utiliser ce rapport comme une source d'information pouvant les aider à réfléchir et à agir ensemble pour faire en sorte que « l'Afrique prenne l'entière responsabilité du financement de son développement » comme le prévoit l'Agenda 2063.

Albert M. Muchanga

Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines, Commission de l'Union africaine

Préface

Transparence fiscale en Afrique 2022 (TFeA 2022) est la quatrième édition de ce rapport annuel, qui fait le point sur les progrès réalisés par les pays africains dans la lutte contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites (FFI) grâce à l'amélioration de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements (ER). Ce rapport est une publication conjointe de la Commission de l'Union africaine, du Forum sur l'administration fiscale africaine et du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial). Il s'agit du principal produit de l'Initiative Afrique, lancée par le Forum mondial, ses membres africains, ses partenaires et donateurs pour libérer le potentiel de l'ER pour les pays africains.



© Tim Wege / Alamy Stock Photo

Le rapport TFeA 2022 arrive à un moment où les gouvernements s'efforcent de relancer les économies, qui ont été marquées ces dernières années par la pandémie de COVID-19. Plus que jamais, la mobilisation des ressources nationales est devenue vitale pour les gouvernements et les citoyens. Dans ce contexte, la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière est cruciale, non seulement parce qu'elle élargit l'assiette fiscale et augmente les recettes fiscales, mais aussi parce qu'elle protège l'intégrité et l'équité des systèmes fiscaux. L'ER est désormais bien établi comme un outil efficace pour lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI.

TFeA 2022 montre comment les pays africains continuent de renforcer leurs infrastructures, leurs systèmes et leurs capacités et d'utiliser l'ER pour détecter la fraude et l'évasion transfrontalières. De plus en plus de pays africains rejoignent également le programme de transparence fiscale, ce qui témoigne de l'attention politique croissante accordée à l'ER sur le continent africain. Les progrès réalisés tant sur le plan de l'adhésion politique que sur celui du renforcement des capacités sont soutenus par une coalition de donateurs et de partenaires travaillant ensemble dans le cadre de l'Initiative Afrique.

Trente-huit pays africains ont apporté leur contribution à ce rapport, le nombre le plus élevé depuis sa première édition. Comme pour les éditions précédentes, le rapport fournit des informations statistiques sur la mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande (la norme ERD) et de la norme sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (la norme EAR) en Afrique. Les résultats sont remarquables. Par exemple, depuis 2014, le nombre de demandes d'ER

envoyées par les pays africains a été multiplié par 15. Sur la même période, neuf pays africains ont collecté 233 millions EUR en utilisant la norme d'EAR. La mise en œuvre de la norme d'EAR progresse également sur le continent, deux autres pays africains ayant rejoint les sept autres qui se sont engagés à la mettre en œuvre à une date précise en 2021.

Pour la première fois, TFeA 2022 présente l'utilisation de l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales par les pays africains. Cela fait suite à l'exercice d'enquête mené par l'Initiative Afrique en 2021 pour déterminer la position des pays africains dans cette forme de coopération fiscale internationale, qui a un lien étroit avec l'ER. Les améliorations apportées à l'ER permettent aux administrations fiscales de retrouver les avoirs des contribuables détenus à l'étranger, qui peuvent être utilisés pour le recouvrement des créances fiscales grâce à l'assistance transfrontalière.

Alors que la publication de la TFeA 2022 marque le cinquième anniversaire de la Déclaration de Yaoundé, qui appelle à une collaboration renforcée entre les gouvernements africains et les institutions continentales sur le programme de transparence fiscale, nous saisissons cette occasion pour remercier tous les membres, partenaires et donateurs de l'Initiative Afrique pour le rôle qu'ils ont joué dans l'avancement de ce programme en Afrique. Nous renouvelons notre engagement à continuer à travailler ensemble et à renforcer notre collaboration, afin d'aider les pays africains à relever les derniers défis auxquels ils sont confrontés pour mettre en œuvre les normes de transparence fiscale et en tirer profit.



Githii Mburu
Président de l'Initiative Afrique
Commissaire général de l'Autorité
fiscale du Kenya



Zayda Manatta
Cheffe du Secrétariat du Forum
mondial sur la transparence et
l'échange de renseignements à des
fins fiscales



Logan Wort
Secrétaire exécutif du Forum sur
l'administration fiscale africaine



Remerciements

La quatrième édition de Transparence fiscale en Afrique est publiée conjointement par la Commission de l'Union africaine, le Forum sur l'administration fiscale africaine et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial). Préparé par le Secrétariat du Forum mondial,¹ le rapport Transparence fiscale en Afrique 2022 présente les progrès de l'Initiative Afrique – à laquelle participent tous les membres africains du Forum mondial et certains pays africains non membres – pour l'année 2021. L'Initiative est soutenue par des donateurs et des organisations partenaires.

Le Secrétariat du Forum mondial tient à remercier chaleureusement le Département du développement économique, du commerce, de l'industrie et des mines de la Commission de l'Union africaine,² le Forum sur l'administration fiscale africaine³ et le Bureau de coordination de la gouvernance et de la gestion des finances publiques du Groupe de la Banque africaine de développement pour leurs contributions à ce rapport. Le Secrétariat du Forum mondial remercie également le Groupe de la Banque mondiale, le Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants

des Administrations Fiscales et le Forum des Administrations Fiscales ouest-africaines pour la promotion de l'agenda de la transparence fiscale en Afrique.

Les auteurs sont également immensément reconnaissants aux donateurs qui contribuent au financement de l'Initiative Afrique et de l'assistance technique du Forum mondial aux pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Il s'agit de l'Allemagne, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Sénégal,⁴ de la Suisse et de l'Union européenne.

Enfin, les auteurs remercient tout particulièrement les fonctionnaires des ministères des Finances et des administrations fiscales des 38 pays africains qui ont fourni des données en répondant au questionnaire de l'Initiative Afrique, y compris les non-membres du Forum mondial. Ces données et réponses ont été analysées et constituent la base des informations présentées dans le rapport. Les efforts qu'ils ont déployés pour recueillir les données et la patience dont ils ont fait preuve pour fournir des précisions supplémentaires ont été déterminants pour la qualité de ce rapport.⁵

1. Ce rapport a été préparé par le personnel suivant du Secrétariat du Forum mondial : Henrique Alencar, Irene Bashabe, Clement Migai, Robin Pollet, Ervice Tchouata et Raynald Vial, sous la supervision de Hakim Hamadi, Chef de l'Unité de renforcement des capacités, et de Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial.

2. Ndinaye Sekwi Charumbira et Rumbidzai Treddah Manhando, sous la supervision du Dr Yeo Dossina, chef de la politique économique et du développement durable, département du développement économique, du commerce, de l'industrie et des mines.

3. En particulier, les auteurs tiennent à remercier Mary Baine, Thulani Shongwe, Ephraim Murenzi, RC Terblanche (expert ATAF), Nana Akua Amoako Mensah (expert ATAF) sous la direction de Logan Wort.

4. Contribution du projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements (PAIMRAI) piloté par le Ministère des Finances et du Budget du Sénégal et soutenu par la Banque Africaine de Développement.

5. En plus des 38 juridictions africaines qui ont fourni des données, les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement pour leurs contributions spécifiques : pour le Botswana (Boikanyo Mathipa, Keabofe-Medupe et Tutu Bakwena) ; pour le Kenya (Florence Mak'Osewe, Beth Mwobobia et Felix Osiemo) ; pour les Seychelles (Patrick Payet, Véronique Herminie et Fred Morel) ; le South African Revenue Service (SARS) ; pour l'Ouganda (Margaret Nakanwagi, Nangalama Phioner et Balikuddembe Joseph).

Table des matières

Avant-propos	5	4. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES	
Préface	6	D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS	50
Remerciements	8	Élargissement des réseaux d'échange de renseignements	51
Abréviations et acronymes	10	Renforcer l'organisation de la fonction d'échange de renseignements sur le continent	52
Résumé	11		
Aperçu de la transparence fiscale en Afrique	14		
1. UN AGENDA AFRICAIN SUR LA TRANSPARENCE FISCALE	16	5. IMPACT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES	55
Flux financiers illicites, programme de développement et transparence fiscale en Afrique	17	Utilisation de la demande de renseignements par les pays africains	56
L'initiative Afrique	19	Programmes de divulgation volontaire avant le premier échange automatique de renseignements sur les comptes financiers	57
2. FAIRE AVANCER LE PROGRAMME DE TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE	22	Revenus générés à la suite de l'échange de renseignements	59
Obtenir une forte adhésion politique afin d'exposer les avantages de la transparence fiscale pour tous les pays africains	23	Recouvrement transfrontalier des créances fiscales	60
Renforcement des capacités en 2021	25	6. L'AVENIR	62
Faire progresser l'assistance transfrontalière dans le recouvrement des créances fiscales en Afrique	34	Poursuivre l'utilisation effective de l'échange de renseignements sur demande	63
Des partenariats pour soutenir les pays africains	37	Élargissement de la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers	63
3. AMÉLIORATION DE L'ENGAGEMENT DES PAYS AFRICAINS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE	41	Renforcement des capacités pour consolider les avantages de la transparence fiscale	63
Priorité accrue accordée à l'échange de renseignements	42	Assurer l'équilibre entre les sexes en matière de transparence fiscale	64
Mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande	42	Promouvoir le recours à l'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales	64
Mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements	43	7. RÉSUMÉ DES PROGRÈS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE PAR PAYS EN 2021	65

Abréviations et acronymes

AC	Autorités compétentes
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine (<i>African Tax Administration Forum</i>)
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BURS	Autorité fiscale du Botswana (<i>Botswana United Revenue Service</i>)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CREDAF	Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales
EAR	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FAFOA	Forum des administrations fiscales ouest africaines
FFI	Flux financiers illicites
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GEP	Groupe d'évaluation par les pairs
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale pour le développement)
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
KRA	Autorité fiscale du Kenya (<i>Kenya Revenue Authority</i>)
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
NCD	Norme Commune de Déclaration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PDV	Programme de divulgation volontaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SARS	Autorité fiscale d'Afrique du Sud (<i>South African Revenue Service</i>)
SRC	Autorité fiscale des Seychelles (<i>Seychelles Revenue Commission</i>)
TJNA	Réseau pour la justice fiscale en Afrique (<i>Tax Justice Network Africa</i>)
TdR	Termes de référence relatifs à l'ERD, tels qu'approuvés par le Forum mondial les 29 et 30 octobre 2015
TFeA	Transparence fiscale en Afrique
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
URA	Autorité fiscale de l'Ouganda (<i>Uganda Revenue Authority</i>)

Résumé

Publié annuellement, le rapport *Transparence fiscale en Afrique* est un produit clé de l'Initiative Afrique. Il s'agit d'une source d'information unique pour les décideurs et les citoyens, qui fournit des statistiques comparables sur la transparence fiscale comme l'une des réponses des pays africains au défi des flux financiers illicites, estimés à environ 50-80 milliards USD (dollars) (48-77 milliards EUR (euros))* par an pour le continent.

L'édition 2022 comprend des informations fournies par 38 pays africains,** le nombre le plus élevé depuis la publication de la première édition du rapport en 2019 : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

* Le présent document utilise le taux de change USD/EUR en vigueur le 11 mai 2022.

** Tous les membres de l'Initiative Afrique (sauf la Guinée) et six non-membres (Angola, Congo, Gambie, Malawi, Sierra Leone et Zimbabwe) ont répondu au questionnaire.



Le rapport « *Transparence fiscale en Afrique 2022* » montre une amélioration significative sur les deux axes stratégiques de l'Initiative Afrique : (i) la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique et (ii) le développement des capacités des pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements (ER) au cours de l'année 2021 malgré l'impact de la pandémie de COVID-19 qui continue à se faire sentir.

Les progrès réalisés sous la direction du président (M. Githii Mburu, Commissaire général, Kenya Revenue Authority) et du vice-président (M. Edward Kieswetter, Commissaire, South African Revenue Service) ont été reconnus par les délégués qui ont accepté de prolonger leur mandat d'une année supplémentaire. En 2021, l'Initiative Afrique a intensifié ses efforts pour susciter une forte adhésion politique visant à utiliser les avantages de la transparence fiscale et de l'ER pour tous les pays africains. Au niveau continental, des consultations stratégiques avec la Commission de l'Union africaine, un partenaire clé, ont été organisées pour faire progresser la transparence fiscale en tant qu'outil de lutte contre la fraude fiscale internationale et d'augmentation de la mobilisation des ressources nationales parmi ses États membres. En outre, les dirigeants de l'Initiative ont joué un rôle actif pour défendre le programme de transparence fiscale lors d'événements de haut niveau en Afrique. Au niveau régional, une collaboration a été initiée avec le Comité technique des autorités fiscales d'Afrique de l'Est ; le Forum des administrations fiscales ouest africaines a été accueilli en tant qu'observateur du Forum mondial ; et la sensibilisation s'est poursuivie au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et en Mauritanie avec le soutien de l'Union européenne.

Le lancement de la *Transparence fiscale en Afrique 2021* en mai de l'année dernière a été la pierre angulaire de la stratégie de sensibilisation, montrant les progrès accomplis et les avantages tirés de la mise en œuvre et de l'utilisation efficace des normes de transparence et d'ER. Pour la première fois, les pays africains ont été des expéditeurs nets de demandes de renseignements, un signal prometteur que la culture de l'ER progresse dans la région.

L'Initiative Afrique a également pris des mesures concrètes pour progresser dans le recours à l'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales. Comme première étape de cet axe stratégique pour les pays africains, un groupe de travail dédié a livré un rapport complet sur la situation actuelle et les conditions nécessaires à une coopération réussie dans ce domaine. Ce rapport a été accueilli favorablement par les membres de l'Initiative Afrique, ouvrant la voie à de nouveaux travaux

en 2022 pour mettre en place les éléments essentiels au renforcement de l'utilisation de cette forme d'assistance administrative en Afrique.

L'année 2021 a été marquée par un engagement accru des pays africains en faveur du programme de transparence fiscale. L'Algérie a rejoint les efforts internationaux de lutte contre l'évasion fiscale en tant que 163^{ème} membre du Forum mondial et le 33^{ème} membre d'Afrique. Les pays africains ont continué à s'approprier l'agenda de la transparence fiscale, l'Algérie et le Rwanda ayant rejoint la Déclaration de Yaoundé, qui est désormais approuvée par 33 pays et la Commission de l'Union africaine.

.....

Depuis 2014, l'ERD a permis à lui seul aux pays africains d'identifier plus de 233 millions EUR (244 millions USD) de recettes supplémentaires.

.....

Deux autres pays africains (l'Ouganda et le Rwanda) se sont engagés à lancer l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) d'ici 2023 et 2024 respectivement. Ils rejoindront quatre autres pays (Afrique du Sud, Maurice, Nigeria et Seychelles) qui ont tous échangé des renseignements en 2021 sur une base réciproque, le Ghana (qui a échangé des renseignements en 2021 sur une base non réciproque) ainsi que deux autres pays (Kenya et Maroc) qui se sont engagés à commencer leurs premiers échanges en 2022. L'intérêt croissant des pays africains pour cette forme de coopération sera satisfait par le soutien du Secrétariat du Forum mondial et de ses partenaires pour les aider tout au long du parcours de mise en œuvre.

L'infrastructure ER des pays africains a continué à mûrir. Leurs réseaux ER atteignent désormais 4 135 relations bilatérales et un 22^{ème} pays africain a rejoint la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC). Pratiquement tous les pays africains qui ont fourni des informations pour ce rapport (94 %) ont délégué les pouvoirs de l'autorité compétente à l'administration fiscale et ont créé des unités d'ER. La plupart d'entre eux disposent de procédures formelles pour traiter les demandes d'ER (69 %) et ont mis en place des systèmes de suivi pour s'assurer qu'ils respectent leurs engagements vis-à-vis de la norme internationale (59 %). Le nombre d'employés entièrement dédiés à l'ER a également augmenté en 2021. En 2021, les pays africains ont reçu plus de demandes qu'ils n'en ont envoyées, contrairement à 2020 où ils étaient des expéditeurs nets. Toutefois, le nombre de demandes envoyées a augmenté de 26 %, tandis que le

nombre de pays envoyant des demandes est passé de 13 à 15. En outre, l'écart entre le nombre de demandes envoyées et le nombre de demandes reçues se réduit par rapport aux années précédentes. Néanmoins, les progrès réalisés en 2021 restent inégaux. Quatre pays représentent à eux seuls 92 % des demandes envoyées par les pays africains en 2021, poursuivant la tendance de l'année précédente.

L'utilisation croissante des demandes de renseignements par les pays africains s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires. En 2021, trois pays africains ont identifié 37.2 millions EUR (38.9 millions USD) d'impôts supplémentaires en conséquence directe des demandes envoyées. Depuis 2014, l'ERD a permis à lui seul aux pays africains d'identifier plus de 233 millions EUR (244 millions USD) de recettes supplémentaires. Au total, depuis 2009, les pays africains ont identifié plus de 1.2 milliard EUR (1.3 milliard USD) de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales internationales, y compris l'ERD, et aux programmes de divulgation volontaire lancés avant le début de la mise en œuvre de la norme EAR.

Les résultats sont encourageants, mais d'importants défis subsistent : les progrès dans l'utilisation de la transparence fiscale et de l'ER sont inégaux en Afrique. Les membres les plus anciens du Forum mondial sont, en général, à un stade avancé de mise en œuvre des normes, tandis que les nouveaux membres cherchent à mettre en place les bases. De même, malgré un intérêt croissant pour la transparence fiscale afin de mobiliser les recettes nationales, elle est peu

utilisée dans les pays qui ne sont pas membres du Forum mondial et qui ont contribué à ce rapport. Rejoindre l'effort mondial de mise en œuvre et d'utilisation efficace de l'infrastructure et du réseau ER apporterait des avantages significatifs à ces pays.

Une assistance technique intense a été fournie aux pays africains pour réaliser ces progrès. Seize pays africains bénéficient d'un programme d'accompagnement. En outre, 16 autres pays ont bénéficié d'une assistance sur mesure pour répondre à leurs besoins spécifiques. Douze événements de formation ont été organisés pour les pays africains, auxquels ont participé plus de 1 500 fonctionnaires. Outre ce nombre sans précédent, le programme pilote Former le Formateur, dans le cadre duquel des fonctionnaires fiscaux sont formés par le Secrétariat du Forum mondial à l'ER pour former leurs collègues de l'administration fiscale, a dépassé l'objectif fixé avec plus de 900 fonctionnaires fiscaux formés par les participants à ce programme.

À l'avenir, l'Initiative Afrique maintiendra un dialogue politique de haut niveau sur la transparence fiscale et l'ER en Afrique afin de préparer les pays africains à l'EAR et de leur permettre d'utiliser efficacement les renseignements reçus par l'ERD et l'EAR. Elle visera également à renforcer les capacités des pays africains en matière d'ER, notamment par la création d'un réseau d'ambassadeurs de l'ER qui s'approprieront le programme de transparence fiscale et travailleront sur les nouveaux défis de la coopération fiscale, tels que la facilitation d'une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des impôts.



Aperçu de la transparence fiscale en Afrique

L'Initiative Afrique a développé et étendu ses activités de renforcement des capacités afin que la transparence et l'ER bénéficient aux pays africains. Ces réalisations se traduisent par le fait que 22 pays africains ont adhéré à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) et que les progrès constatés en 2020 se sont poursuivis en 2021, avec 383 nouvelles relations ER créées en décembre 2021. En outre, 9 pays africains mettent en œuvre l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) et les pays africains ont obtenu des résultats positifs de leurs examens par les pairs sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande (ERD). Cela s'est traduit par une augmentation des recettes. Les pays africains ont identifié plus de 37.2 millions EUR (38.9 millions USD) de recettes supplémentaires dues à l'ERD en 2021. Au total, les pays africains ont identifié plus de 233 millions EUR (244 millions USD) de recettes supplémentaires grâce au seul ERD depuis 2014. Depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier plus de 1.2 milliard EUR (1.3 milliard USD) de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales extraterritoriales, y compris l'ERD et les programmes de divulgation volontaire (PDV) lancés avant le début de la mise en œuvre de la norme EAR.

33 Membres de l'Initiative Afrique

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

Donateurs et partenaires de l'Initiative Afrique

Partenaires : Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Commission de l'Union africaine (UA), Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales, Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA) et Groupe de la Banque mondiale.

Donateurs : Allemagne, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Union européenne.

L'Afrique dans le Forum mondial

- 33 pays africains sont membres du Forum mondial (+16 depuis 2014).
- 61 % des pays africains sont membres (20 % des membres du Forum mondial).
- La Commission de l'UA, l'ATAF, la BAD et le FAFOA sont des observateurs.

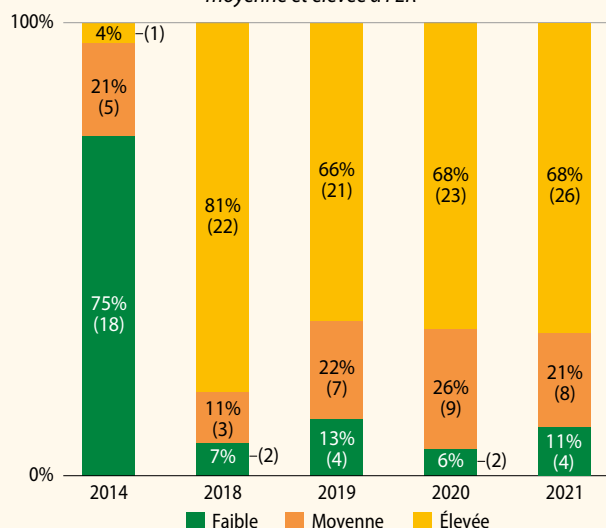
Chiffres de l'assistance technique en Afrique

- 16 pays africains bénéficient d'un programme d'accompagnement : Algérie, Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Guinée, Madagascar, Mali, Namibie, Niger, Rwanda, Tanzanie, Tchad et Togo.
- 29 pays africains soutenus en 2021 à travers des événements de formation auxquels ont participé près de 1 500 fonctionnaires.

Mise en œuvre de l'ER en Afrique

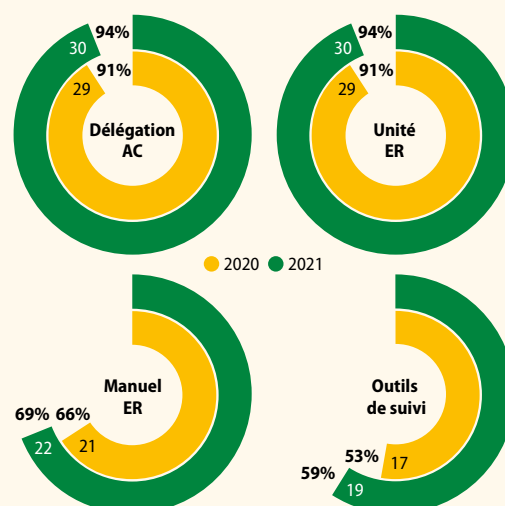
L'ER reste une priorité pour les autorités fiscales africaines. Cependant, la sensibilisation des membres récents est encore nécessaire.

Part des pays accordant une priorité faible, moyenne et élevée à l'ER



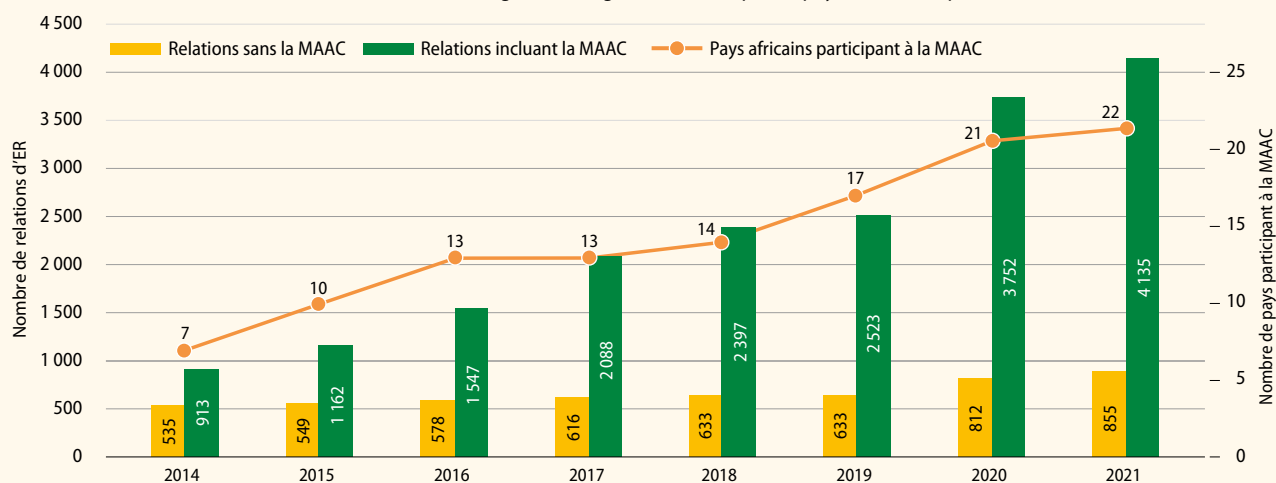
La plupart des membres africains ont mis en place les **éléments de base pour un ER efficace**. Le travail est en cours avec les membres récents pour combler les lacunes.

Nombre de pays ayant mis en place les éléments essentiels de l'infrastructure ER



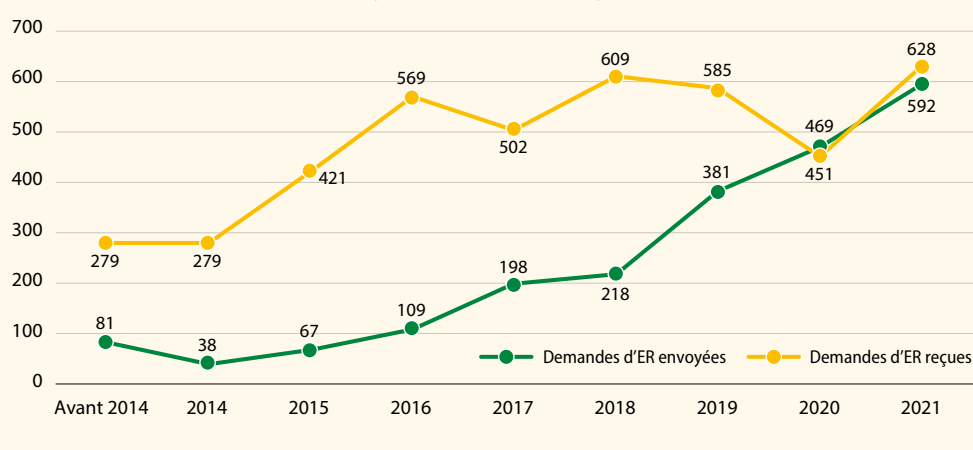
Les relations d'ER avec les pays non-africains augmentent rapidement avec l'adhésion de plus en plus de pays africains à la MAAC.

Nombre de relations d'échange de renseignements créées par les pays africains depuis 2014



Le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains augmente notablement (+26% en 2021, par rapport à 2020). En 2021, les pays africains ont reçu plus de demandes qu'ils n'en ont envoyées. Cependant, l'écart entre le nombre de demandes envoyées et le nombre de demandes reçues se réduit par rapport aux années précédentes. La plupart des pays africains sont encore en retard sur leur potentiel et des efforts supplémentaires doivent être déployés pour rendre l'ER opérationnel.

Demandes de renseignements envoyées et reçues par les pays africains depuis 2014



Revenus identifiés

Trois pays africains ont déclaré avoir identifié **37.2 millions EUR (38.9 millions USD) de taxes supplémentaires** collectivement grâce à l'ERD en 2021.

Recettes fiscales identifiées grâce à l'ERD depuis 2014, en millions EUR



Les pays africains ont identifié plus de **233 millions EUR (244 millions USD) de recettes supplémentaires grâce à l'ERD depuis 2014**. Au total, depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier **plus de 1.2 milliard EUR (1.3 milliard USD) de recettes supplémentaires** (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales offshore, y compris l'ERD et les programmes de divulgation volontaire lancés avant le début de la mise en œuvre de la norme EAR.

Mise en place de l'EAR en Afrique

2017 Afrique du Sud
Seychelles

2018 Afrique du Sud
Maurice
Seychelles

2019 Afrique du Sud
Ghana
Maurice
Seychelles

2020 Afrique du Sud
Ghana
Maurice
Nigeria
Seychelles

2021 Afrique du Sud
Ghana
Maurice
Nigeria
Seychelles

2022 (Prévu) Afrique du Sud
Ghana
Kenya
Maroc
Maurice
Nigeria
Seychelles

2023 (Prévu) Afrique du Sud
Ghana
Kenya
Maroc
Maurice
Nigeria
Ouganda
Seychelle

2024 (Prévu) Afrique du Sud
Ghana
Kenya
Maroc
Maurice
Nigeria
Ouganda
Rwanda
Seychelles

Prise en compte d'une date pour les premiers échanges : Sénégal et Tunisie*

* Le 5 janvier 2022, la Tunisie s'est engagée à commencer les premiers échanges en 2024.

Un agenda africain sur la transparence fiscale

1

“ L'amélioration de la mobilisation des ressources nationales est au cœur des efforts des gouvernements pour juguler les effets de la pandémie de COVID-19 et améliorer la vie des citoyens. Au cours des sept dernières années, l'Initiative Afrique a été un catalyseur de changement dans la compréhension et l'utilisation de l'échange de renseignements (ER) comme outil de lutte contre l'évasion fiscale et autres flux financiers illicites et d'augmentation des recettes fiscales. Les résultats présentés dans cette quatrième édition du rapport Transparence fiscale en Afrique montrent que nous sommes sur la bonne voie et nous devons poursuivre nos efforts. ”



Maria José Garde, Présidente du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Il existe un lien étroit entre la transparence fiscale, la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et le développement. Ce lien est encore plus fort dans le contexte du continent africain, d'où la nécessité d'un agenda spécifique sur ces questions.

FLUX FINANCIERS ILLICITES, PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE

Les FFI privent les pays des ressources dont ils ont tant besoin pour leur développement. Bien que les définitions puissent varier, les FFI sont largement acceptés comme des transferts financiers transfrontaliers d'origine ou de destination illégale. Ils sont « *générés par des méthodes, pratiques et crimes visant à transférer des capitaux financiers hors d'un pays en violation des lois nationales ou internationales* ».¹ Les FFI sont « *de l'argent gagné, utilisé ou déplacé illégalement et qui traverse une frontière internationale* »² et, en tant que tels, ils représentent un obstacle important aux efforts de développement international.

Le montant impressionnant des pertes dues à l'évasion fiscale et aux autres FFI a un impact direct sur le programme de développement de la région.

Les FFI préoccupent les gouvernements du monde entier, car elles sont une cause importante de perte de recettes et sapent la confiance dans le système fiscal, avec un impact particulièrement important sur la mobilisation des ressources nationales et le programme de développement des pays en développement. Si la crise du COVID-19 a renforcé le besoin de recettes supplémentaires, elle risque de perturber les efforts des autorités pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres formes de FFI, car elles sont confrontées à des priorités concurrentes.

L'Afrique est particulièrement touchée par les FFI en raison de leur intensité et de la quantité de ressources dont elle est privée. De nombreuses publications au cours des dernières années ont souligné le lourd impact des FFI sur l'Afrique et l'ont identifié comme l'un des principaux obstacles au développement de la région.³ En 2015, le rapport fondateur

du Groupe de haut niveau sur les FFI d'Afrique a mis en évidence la corruption, l'évasion fiscale et d'autres activités criminelles comme les principales composantes des FFI d'Afrique, estimant l'impact annuel des FFI à au moins 47 milliards EUR (50 milliards USD).⁴

Les rapports ultérieurs de la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) se sont également attachés à quantifier l'ampleur des FFI en provenance d'Afrique. Un rapport de 2019 de la Commission de l'UA a estimé le montant entre 50 et 80 milliards USD (48 à 77 milliards EUR) par an,⁵ tandis qu'en 2020, la CNUCED a identifié des pertes de 88.6 milliards USD (85.1 milliards EUR) par an.⁶ Plus récemment, un rapport de l'OCDE a estimé que l'Afrique du Sud, à elle seule, perdait entre 3.3 et 4.7 milliards EUR (3.4-4.9 milliards USD) chaque année par le biais des FFI.⁷

Le montant impressionnant des pertes dues à l'évasion fiscale et aux autres FFI a un impact direct sur le programme de développement de la région. Selon des estimations antérieures à la pandémie de COVID-19, le déficit de financement des objectifs de développement durable (ODD) de l'Afrique s'élevait à environ 200 milliards USD par an. Ce déficit est certainement plus important aujourd'hui en raison de la pandémie.⁸ Début 2021, on estimait que le déficit de financement des ODD dans les pays en développement avait augmenté de 50 % (pour un total de 3.7 milliards USD ou 3.6 milliards EUR) à 70 % (pour un total de 4.2 milliards USD ou 4 milliards EUR) en 2020.⁹ Une réduction effective de la fraude financière internationale dans la région permettrait de combler une grande partie de ce déficit de financement.

1. OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.

2. Global Financial Integrity (2019), *Illicit Financial Flows to and from 148 Developing Countries : 2006-2015*, <https://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2019/01/GFI-2019-IFFUpdate-Report-1.29.18.pdf>.

3. OCDE / Forum mondial (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>.

4. Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique (2015), *Track it ! Stop it ! Get it ! Illicit Financial Flows: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa*, Addis-Abeba, https://www.unodc.org/documents/NGO/AU_ECA_Illicit_Financial_Flows_report_EN.pdf.

5. Commission de l'Union africaine (2019), *Domestic Resource Mobilization: Fighting against Corruption and Illicit Financial Flows*. AUC Publishing, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/37326-doc-k-15353_au_illicit_financial_flows_devv10_electronic.pdf.

6. CNUCED (2020), *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_en.pdf.

7. OCDE (2022), *Assessing Tax Compliance and Illicit Financial Flows in South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e8c9ff5b-en>.

8. OCDE (2020), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2021: A New Way to Invest for People and Planet*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/e3c30a9a-en>.

9. OCDE / PNUD (2021), *Closing the SDG Financing Gap in the COVID-19 era, Scoping note for the G20 Development Working Group*, <https://www.oecd.org/dev/OECD-UNDP-Scoping-Note-Closing-SDG-Financing-Gap-COVID-19-era.pdf>.

TABEAU 1. Aperçu des normes de transparence fiscale

Échange de renseignements sur demande	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
La norme ERD exige que l'autorité compétente (AC) d'une juridiction – généralement, l'autorité fiscale – fournisse sur demande à l'AC d'une autre juridiction des renseignements vraisemblablement pertinents pour mener une enquête fiscale et appliquer ses lois fiscales ou les dispositions d'un accord fiscal en vigueur entre deux pays. La norme ERD s'articule autour de trois piliers, à savoir la disponibilité, l'accès et l'échange, qui constituent la base de ses termes de référence (TDR).^a ● A. Disponibilité des renseignements : les juridictions doivent garantir la disponibilité (i) des renseignements sur la propriété légale et les bénéficiaires effectifs de toutes les entités et constructions juridiques pertinentes, (ii) des documents comptables et des documents sous-jacents, et (iii) des renseignements bancaires (y compris les bénéficiaires effectifs) des titulaires de comptes dans les banques de la juridiction. ● B. Accès aux renseignements : les juridictions devraient avoir l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour obtenir les renseignements pertinents à des fins fiscales, y compris la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, les renseignements comptables et bancaires. ● C. Échange de renseignements : les juridictions doivent disposer d'une base juridique ou d'un mécanisme international, ainsi que d'une organisation permettant d'échanger des renseignements. Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la norme ERD, et le niveau de conformité à cette norme, tant en termes de cadre juridique que de mise en œuvre dans la pratique, est évalué dans le cadre du processus d'examen par les pairs du Forum mondial afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Plus de 370 000 demandes de renseignements ont été reçues par les membres du Forum mondial depuis 2009, ce qui a permis d'identifier ou de collecter au moins 11 milliards EUR (11.5 milliards USD) d'impôts supplémentaires.^b	La norme d'EAR exige que les institutions financières appliquent des règles de diligence raisonnable et communiquent périodiquement à leurs AC locales des renseignements concernant les comptes financiers de résidents fiscaux d'autres juridictions. Par la suite, les AC échangent automatiquement ces renseignements avec les AC d'autres juridictions (c'est-à-dire le pays de résidence fiscale du titulaire du compte). La Norme Commune de Déclaration (NCD) contient des détails sur le processus de diligence raisonnable qui doit être appliqué par les institutions financières pour déterminer quels comptes doivent être déclarés et les éléments qui doivent être échangés, entre autres indications pertinentes. Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la norme EAR, même si toutes les juridictions ne sont pas censées la mettre en œuvre immédiatement, en raison du temps nécessaire pour qu'elles développent leurs capacités. Actuellement, un total de 121 juridictions se sont engagées à échanger automatiquement des informations sur les comptes financiers d'ici 2024.^c Les juridictions qui mettent en œuvre la norme EAR sont soumises à un processus d'examen par les pairs par le Forum mondial. Les examens par les pairs sont effectués en fonction des trois exigences fondamentales (EF) des TdR de l'EAR.^d ● EF 1 : les juridictions doivent s'assurer que toutes les institutions financières déclarantes appliquent des procédures de diligence raisonnable conformes à la NCD pour examiner les comptes financiers qu'elles tiennent, et collecter et déclarer les renseignements requis par la NCD. ● EF 2 : les juridictions doivent échanger des renseignements avec tous les partenaires appropriés intéressés^e conformément au standard EAR, en temps utile, en veillant à ce qu'ils soient triés, préparés, validés et transmis conformément à la norme d'EAR. ● EF 3 : les juridictions devraient garder les renseignements échangés confidentiels et correctement sauvegardés, et les utiliser conformément à l'accord d'échange en vertu duquel ils ont été échangés. En 2020, des renseignements sur 75 millions de comptes financiers ont été échangés dans le cadre de l'EAR, couvrant environ 9 000 milliards EUR (9 400 milliards USD) d'actifs.^f

a. OCDE (2016), *Échange de renseignements à la demande, Manuel pour les examens par les pairs 2016-2020*, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/handbook-french-eoi-2016-2020.pdf>.

b. Enquête annuelle du Forum mondial.

c. Statut des engagements pour l'EAR, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-engagements.pdf>.

d. OCDE / Forum mondial (2018), *Cadre des examens complets de l'EAR : les termes de référence*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/termes-de-referance-echange-automatique.pdf>.

e. Les partenaires appropriés intéressés sont ceux qui souhaitent recevoir des informations et qui répondent aux normes requises en matière de confidentialité et de protection des données.

f. OCDE / Forum mondial (2021), *Renforcer la coopération multilatérale sur le plan fiscal pour une reprise équitable et inclusive, Rapport annuel du Forum mondial 2021*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/forum-mondial-rapport-annuel-2021.pdf>.

La lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI a été incluse dans l'Agenda 2030 pour le développement durable (cible 16.4 de l'objectif 16) : « D'ici à 2030, *réduire sensiblement les flux financiers illicites, renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée* ». L'Union africaine a également placé la lutte contre les FFI en tête de ses priorités, les considérant comme essentiels à la réalisation de l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons ».

Un dénominateur commun à toutes les formes, origines ou destinations des FFI est l'opacité qui entoure les transactions et les activités. L'opacité et le secret sont au cœur de ces FFI, ce qui fait de la transparence fiscale un élément crucial des efforts internationaux pour les combattre.¹⁰

La disponibilité des renseignements sur la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, de renseignements comptables et bancaires, ainsi que l'accès à ces renseignements et leur échange effectif avec des partenaires étrangers, constituent un outil important pour lutter contre l'évasion fiscale. La transparence fiscale réduit le champ de l'évasion fiscale en fournissant aux autorités fiscales du monde entier les renseignements nécessaires à l'application de leurs lois fiscales.

Cependant, la transparence fiscale n'est pas seulement pertinente pour lutter contre l'évasion fiscale. Comme le manque de transparence facilite les FFI, l'amélioration de la transparence à des fins fiscales – par exemple, en dévoilant les structures juridiques et les bénéficiaires effectifs, réduit l'exposition à toutes les formes de FFI, telles que la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La transparence fiscale est donc un élément essentiel des politiques publiques nationales et des efforts internationaux de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres formes de FFI.¹¹ Le Tableau 1 donne un aperçu de la norme sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande (ERD) et de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR).

L'INITIATIVE AFRIQUE

À propos

L'Initiative Afrique a été lancée lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2014, qui s'est tenue à Berlin, en Allemagne. L'Initiative a été conçue pour libérer le potentiel de la transparence et de la coopération fiscales en Afrique, en se concentrant sur le développement des capacités d'ER à travers le continent et en laissant un héritage permanent à ses membres et aux organisations régionales. Par le biais d'un engagement politique avec les hauts dirigeants et la coordination de l'assistance technique, l'Initiative Afrique est centrée sur l'approfondissement des avantages de la transparence et de l'ER dans la région.

L'Initiative Afrique est née d'un effort conjoint de membres africains, de partenaires de développement et d'organisations régionales, à savoir le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), le Forum mondial, l'OCDE, le Groupe de la Banque mondiale (GBM), la France et le Royaume-Uni. Depuis, d'autres partenaires se sont joints à eux, encourageant fortement la transparence fiscale et la mobilisation des ressources nationales dans la région : la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'UA, l'Union européenne (UE), l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et le Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA).

Le lancement de l'Initiative Afrique a été une étape importante pour le Forum mondial. Il a ouvert la voie à une approche régionale fondée sur des relations triangulaires – entre le Secrétariat, les pays membres et les organisations partenaires – pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités. L'Algérie ayant rejoint le Forum mondial en septembre 2021, l'Initiative Afrique compte actuellement 33 pays membres.

Fonctionnement

L'Initiative Afrique a été initialement mise en place pour une période de trois ans (2015-2017), en se concentrant sur le respect des exigences minimales pour permettre une coopération fiscale efficace et faire en sorte que les pays membres puissent bénéficier correctement des normes de transparence fiscale, en particulier de l'ERD.

En marge de la plénière du Forum mondial de 2017 qui s'est tenue à Yaoundé, l'Initiative Afrique a été renouvelée pour une deuxième phase (2018-2020) dans le but de renforcer encore la coopération fiscale en Afrique et de jeter les bases de l'adoption de la norme EAR dans toute la région. La Déclaration de Yaoundé a également été signée pour

10. Le rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI d'Afrique (op. cit) souligne que l'importance de la transparence est évidente dans les approches en cours pour lutter contre les FFI, que ce soit par l'échange automatique de renseignements, la déclaration pays par pays, la déclaration projet par projet, la divulgation du bénéficiaire effectif, l'information publique sur les contrats commerciaux que les gouvernements africains concluent ou la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière.

11. Pour plus d'informations sur les normes de transparence fiscale, consulter les précédents rapports sur la *Transparence fiscale en Afrique* et nos autres publications à <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm>.

souligner davantage le rôle de la transparence fiscale et de l'EAR dans la lutte contre les FFI.

En 2020, l'Initiative a vu son mandat prolongé pour une troisième phase (2021-2023) avec un nouveau cadre de gouvernance, comprenant un ensemble clair d'objectifs à atteindre au cours de cette phase et l'élection d'un président et d'un vice-président – hauts fonctionnaires d'une administration fiscale ou d'un ministère des finances de deux pays membres africains – avec un mandat d'un an pour diriger les travaux de l'Initiative.

Dans le cadre de ce mandat renouvelé, les membres et les partenaires de l'Initiative Afrique ont convenu de :

- poursuivre la sensibilisation politique dans toute l'Afrique
- aider les nouveaux membres à mettre en œuvre l'étape fondamentale de la transparence fiscale et de l'ER
- consolider les progrès réalisés par les membres depuis 2014
- accroître les efforts en matière de transparence des renseignements sur les bénéficiaires effectifs et la mise en œuvre de l'EAR
- explorer avec les membres intéressés des composantes avancées.

Les objectifs de renforcement des capacités à atteindre au cours de la période 2021-2023 sont divisés en deux catégories principales :

- un niveau essentiel qui reflète les actions et les objectifs fondamentaux pour tous les membres de l'initiative et contient sept éléments :
 - mise en place d'unités opérationnelles d'ER dotées de ressources adéquates, y compris de pouvoirs délégués aux AC et d'une procédure ou d'un manuel interne d'ER
 - définition d'une stratégie claire visant à utiliser l'ER comme outil pour améliorer les contrôles fiscaux, sensibilisation des parties prenantes concernées et augmentation active des demandes auprès des partenaires de la convention.
 - signature et ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC)
 - recevoir une note satisfaisante lors du deuxième cycle d'examen par les pairs de l'ERD

- l'augmentation du nombre de pays africains mettant en œuvre l'EAR dans un délai pratique et bénéficiant d'un soutien technique, notamment en matière de confidentialité et de protection des données
- la mesure de l'impact et des avantages de l'ER par la collecte et le suivi périodiques d'informations statistiques.

- L'Initiative explore, avec les membres intéressés, de nouvelles activités de renforcement des capacités et de coopération dans des composantes avancées. Un domaine d'intérêt particulier identifié par les membres est l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales pour compléter l'ER. D'autres domaines incluent l'utilisation efficace des données NCD et l'utilisation des données ER à des fins non fiscales.

La direction de l'Initiative a également été élue avec M. Githii Mburu, commissaire général de l'autorité fiscale du Kenya (KRA), et M. Edward Kieswetter, commissaire du service fiscal sud-africain (SARS), respectivement désignés comme président et vice-président pour 2021. Sous leur présidence, deux réunions importantes de l'Initiative ont été tenues virtuellement.

- En mai 2021, la 9^{ème} réunion¹² a réuni plus de 300 participants – dont des représentants de 34 pays africains et 11 donateurs et partenaires – et a marqué le lancement du rapport sur la transparence fiscale en Afrique 2021.¹³
- En novembre 2021, l'Initiative Afrique a tenu sa 10^{ème} réunion,¹⁴ à laquelle ont participé plus de 100 délégués de 26 pays africains et six donateurs et partenaires. Reconnaissant le rôle critique joué par la structure de gouvernance dans les réalisations de 2021, les membres ont prolongé le mandat du président et du vice-président en exercice pour une année supplémentaire et ont décidé de réfléchir à de nouvelles améliorations du cadre de gouvernance à décider en 2022.

12. La déclaration des résultats de la 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique est disponible à <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/9e-reunion-initiative-afrique-conclusions.pdf>.

13. OCDE / Forum mondial, ATAF et CUA (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>.

14. La déclaration des conclusions de la 10^{ème} réunion de l'Initiative Afrique est disponible à <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/10e-reunion-initiative-afrique-conclusions.pdf>.

Déclaration de Yaoundé

En marge de la plénière du Forum mondial 2017 qui s'est tenue au Cameroun, les ministres des finances et les responsables des administrations fiscales des pays africains se sont réunis pour discuter des priorités et des défis de leurs pays pour faire progresser la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI grâce à une meilleure coopération fiscale. Ils ont adopté un appel à lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI par la transparence et l'ER en Afrique. La Déclaration de Yaoundé¹⁵ encourage en outre les pays africains à explorer les partenariats avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, les communautés économiques régionales et la BAD afin de stimuler les efforts en vue de la mise en œuvre de normes de transparence fiscale et d'outils d'ER.

La Déclaration de Yaoundé a été rapidement adoptée par divers pays africains, le Rwanda et l'Algérie étant devenus signataires respectivement en octobre et novembre 2021. La Déclaration est désormais approuvée par 33 pays africains et par la Commission de l'UA, ce qui témoigne de la ferme volonté de faire progresser la transparence fiscale sur le continent. Parmi les autres soutiens de la Déclaration figurent l'OCDE, la France et le Royaume-Uni.

La Déclaration de Yaoundé attire l'attention des dirigeants politiques et des décideurs du continent sur l'importance de la transparence fiscale et de l'ER dans le débat sur les FFI et le programme de développement en Afrique.

15. Le texte et la liste des signataires de la Déclaration de Yaoundé sont disponibles à <https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/Declaration-de-Yaounde-avec-Signataires.pdf>.





Faire avancer le programme de transparence fiscale en Afrique

2

L'Initiative Afrique s'articule autour de deux axes stratégiques : (i) la sensibilisation et l'engagement politiques en Afrique et (ii) le développement des capacités des pays africains en matière de transparence et d'ER. Ce chapitre résume les progrès réalisés en 2021.

OBTENIR UNE FORTE ADHÉSION POLITIQUE AFIN D'EXPOSER LES AVANTAGES DE LA TRANSPARENCE FISCALE POUR TOUS LES PAYS AFRICAINS

Sous la direction du président et du vice-président de l'Initiative Afrique, et avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial, des mesures ont été prises en 2021 pour sensibiliser les décideurs au potentiel de la transparence et de l'ER comme outils de lutte contre les FFI.

Réunions avec les décideurs et les partenaires

En juin 2021, une réunion bilatérale entre le commissaire de l'UA chargé du développement économique, du commerce, de l'industrie et des mines et la cheffe du secrétariat du Forum mondial s'est concentrée sur les options appropriées pour renforcer la participation des pays africains à la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI par la transparence et l'ER. Le commissaire a souligné deux domaines d'action pour la Commission de l'UA : une campagne de sensibilisation des ministres africains des finances sur l'importance de l'agenda de la transparence fiscale et la désignation d'un promoteur de la mobilisation des ressources nationales en Afrique. Pour faire avancer le programme de transparence fiscale, la cheffe du Secrétariat du Forum mondial a assisté à la réunion du Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques en mai 2021. Au niveau régional, des événements ont été organisés pour promouvoir la visibilité de la transparence et de l'ER en Afrique.

- Lors de la conférence sur la transparence et les FFI organisée par l'ATAF et la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) en septembre 2021, le Secrétariat du Forum mondial a évoqué les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre des normes internationales de lutte contre l'évasion fiscale.
- Le Secrétariat du Forum mondial a également participé à l'Assemblée générale et au Dialogue politique de haut niveau du FAFOA, qui ont eu lieu en septembre 2021, à Abuja, au Nigeria, autour du thème « *La fiscalité de l'économie numérique : explorer les sources de revenus inexploitées en Afrique* ». L'événement a également commémoré le 10^{ème} anniversaire du FAFOA.
- Le Secrétariat du Forum mondial s'est engagé avec le CREDAF à travers une réunion de haut niveau tenue en juillet 2021 avec sa nouvelle Secrétaire générale. Le CREDAF est un partenaire de l'Initiative Afrique et encourage ses membres, dont la plupart sont des

pays francophones, à participer aux travaux sur la transparence fiscale.

Engager les communautés économiques régionales à plaider en faveur de la transparence et de l'ER était au cœur du plan d'action de l'Initiative Afrique 2021, sous le pilier de l'accroissement de la conscience politique sur le continent africain. En 2021, l'Initiative s'est concentrée sur la région d'Afrique de l'Est où le Secrétariat du Forum mondial s'est engagé avec le Comité technique des autorités fiscales d'Afrique de l'Est, qui rassemble des équipes techniques du Rwanda, du Kenya, du Burundi, de Tanzanie et d'Ouganda. L'engagement s'est poursuivi par une sensibilisation aux avantages de la transparence et de l'ER auprès des membres du Comité.

Outre le front institutionnel, les dirigeants de l'Initiative Afrique ont également promu l'agenda de transparence fiscale et de l'ER sur les plateformes des organisations de la société civile (OSC). Le vice-président s'est exprimé lors de la conférence panafricaine sur les FFI et la fiscalité, co-organisée par Tax Justice Network Africa (TJNA) et l'ATAF en octobre 2021. Cet événement, qui a réuni des participants d'OSC, de gouvernements et d'universités, sous le thème « *Faire le point pour un programme accéléré de lutte contre les FFI sur le continent* », a été l'occasion pour le vice-président de souligner la valeur ajoutée de la transparence fiscale et de l'ER dans la lutte contre les FFI. L'objectif de l'Initiative Afrique, qui vise à faire en sorte que les pays africains bénéficient des améliorations apportées au paysage de la transparence fiscale, a été souligné, ainsi que les progrès réalisés et les défis qui restent à relever. En outre, le Secrétariat du Forum mondial a également co-organisé une session avec l'ATAF, qui s'est penchée sur les progrès réalisés par l'Initiative Afrique pour aider les pays africains à mettre en œuvre les recommandations de divers rapports régionaux et internationaux sur la transparence et l'ER afin de lutter contre les FFI.

La transparence des renseignements sur les bénéficiaires effectifs est un sujet important de l'agenda de la transparence fiscale. En août 2021, le Secrétariat du Forum mondial a prononcé un discours liminaire lors d'un atelier virtuel de haut niveau sur les bénéficiaires effectifs, organisé par la South African Reserve Bank – Prudential Authority, en coopération avec le Financial Intelligence Centre. L'événement, auquel a participé le secteur financier, visait à aider les institutions responsables de la lutte contre le blanchiment d'argent à approfondir les différents aspects de l'analyse sur les bénéficiaires effectifs en fournissant une plateforme d'engagement et de partage des connaissances. Le Secrétariat du Forum mondial a fait une intervention sous le thème « *Assurer la*



« Comme tous les autres membres du Forum mondial, l'Algérie participera sur un pied d'égalité et s'engage à lutter contre l'évasion fiscale par la mise en œuvre progressive des normes internationalement reconnues en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. »

– Aïmene Benabderrahmane, Premier ministre (ancien ministre des Finances), Algérie

transparence sur les bénéficiaires effectifs, un défi mondial pour endiguer les flux financiers illicites » et a souligné le contexte mondial de la transparence sur les bénéficiaires effectifs et la compréhension du concept de bénéficiaires effectifs et de son importance.

Élargir la participation des pays africains au Forum mondial et à la Déclaration de Yaoundé

Des campagnes de sensibilisation ont eu lieu dans le cadre de l'Initiative Afrique comme moyen de recueillir un soutien sur le front politique. Dans ce contexte, l'Algérie a rejoint les efforts internationaux de lutte contre l'évasion fiscale et a été accueillie en tant que 163^{ème} membre du Forum mondial en septembre 2021, ce qui porte à 33 le nombre de pays africains qui ont désormais adhéré à l'Initiative Afrique.

En outre, le Rwanda et l'Algérie ont rejoint la Déclaration en octobre et novembre 2021 respectivement. Actuellement, 33 pays africains ont approuvé les objectifs de la Déclaration de Yaoundé, dont 3 non-membres du Forum mondial¹ et la Commission de l'UA.

Publication des résultats de l'enquête sur la transparence fiscale en Afrique

Le rapport sur la Transparence Fiscale en Afrique (TFeA) est un produit stratégique de l'Initiative Afrique. Il est publié chaque année et constitue une riche source d'informations pour les décideurs, les citoyens, les OSC et le monde universitaire, car il fournit des statistiques comparables sur la transparence fiscale comme l'une des réponses des pays africains à la question des FFI. Il constitue également une plateforme permettant aux pays africains de partager leurs expériences en matière d'ER avec leurs pairs et de s'inspirer des meilleures pratiques. Les résultats du rapport TFeA servent également de base aux discussions entre les membres lors des réunions organisées au cours de l'année.

Transparence fiscale en Afrique 2021

Le 26 mai 2021, l'Initiative Afrique a lancé le rapport TFeA 2021.² Cette troisième édition mettait en lumière les progrès réalisés par 34 pays africains, dont six non-membres,³ pour faire progresser la transparence fiscale et l'ER en 2020. Il a fourni un aperçu de l'état d'avancement de l'Afrique en

ce qui concerne les deux piliers de l'Initiative :

(i) la sensibilisation et l'engagement politiques en Afrique et (ii) le développement des capacités des pays africains en matière de transparence et d'ER au milieu de la pandémie du COVID-19. L'événement de lancement a réuni une assistance de haut niveau et diversifiée avec plus de 300 délégués de 34 pays africains et de 11 donateurs et partenaires de l'Initiative Afrique, un indicateur de l'intérêt croissant pour le programme de transparence fiscale en Afrique, sous l'impulsion de l'Initiative Afrique.



Partage des connaissances entre pairs

L'Initiative Afrique encourage l'apprentissage entre pairs sur la transparence fiscale et l'ER en Afrique. Cette démarche repose sur la conviction que les pays africains peuvent collectivement réaliser le plein potentiel de l'ER s'ils sont en mesure de se comparer et de partager les meilleures pratiques. À cet égard, les réunions annuelles de l'Initiative Afrique offrent une plateforme unique pour le partage de connaissances et d'expériences entre les pays africains participants autour de sujets d'intérêt commun qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de transparence fiscale. Deux réunions ont eu lieu en 2021. Les sujets abordés ont notamment porté sur les stratégies

1. Comores, Congo et Guinée Bissau.

2. OCDE / Forum mondial, ATAF et CUA (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>.

3. Angola, Congo, Gambie, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

visant à donner la priorité à la transparence fiscale et à l'ER en tant qu'outil de lutte contre les FFI afin d'augmenter les ressources nationales et sur la manière de traduire les progrès réalisés en gain de recettes. Les délégués ont également fait le point sur les initiatives de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale en Afrique et ont discuté des meilleures pratiques et des succès enregistrés par les pays africains ainsi que des défis restants.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN 2021

Le renforcement des capacités des administrations fiscales africaines en matière de transparence fiscale et d'ER constitue le deuxième axe stratégique de l'Initiative Afrique. La crise sanitaire du COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021 n'a pas découragé les initiatives du Secrétariat du Forum mondial en matière de renforcement des capacités des pays africains.

Renforcement des cadres juridiques

Un large éventail d'activités d'assistance technique dans le cadre de l'Initiative Afrique s'est concentré sur l'aide aux pays africains pour améliorer leur cadre juridique en matière d'ER, afin de garantir la disponibilité et l'accès à tout renseignement pertinent à des fins fiscales. L'assistance fournie comprenait une aide adaptée à chaque pays pour :

- **Élargir le réseau de relations de l'ER en adhérant à la MAAC** : l'assistance fournie a permis à davantage de pays africains de prendre part à la MAAC en 2021, afin de bénéficier d'un réseau complet de partenaires de l'ER. Le Rwanda a signé la MAAC, tandis que le Botswana, l'Eswatini et le Liberia ont déposé leurs instruments de ratification. L'Angola, un pays non membre, a également reçu un soutien et a été invité à signer la MAAC. L'assistance a commencé avec Djibouti sur le questionnaire de confidentialité, qui est une étape critique dans le processus de signature de la MAAC.
- **Améliorer les cadres juridiques et réglementaires de l'ERD** pour aider les pays à se préparer aux examens par les pairs de l'ERD du Forum mondial (deuxième cycle) : en 2021, une assistance a été fournie à 17 pays.⁴
- **Améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'EAR** afin d'aider les pays africains à s'engager dans cette voie dans des délais raisonnables : à cet égard, une

assistance a été fournie à huit pays africains en 2021⁵. Le Kenya et l'Ouganda ont signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. En outre, l'Ouganda et le Rwanda se sont engagés à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2023 et 2024 respectivement, tandis que le Lesotho a reçu un soutien pour prendre une décision sur une date d'engagement pour l'EAR. L'assistance EAR était en cours avec le Maroc et la Tunisie.

Amélioration des infrastructures d'échange de renseignements des administrations fiscales

Une administration fiscale ne peut bénéficier de l'ER que si elle a mis en place une infrastructure minimale pour envoyer, recevoir et traiter les informations conformément à la norme internationale. Cela inclut une unité d'ER dotée de ressources adéquates.

Mise en place d'unités d'échange de renseignements opérationnelles

L'unité d'ER est fondamentale pour l'ER. C'est le point de départ à considérer pour renforcer la capacité des administrations fiscales à suivre les transactions transfrontalières et à rendre l'évasion fiscale plus difficile pour les entreprises et les particuliers.

Pour soutenir et guider les pays africains dans l'organisation et l'amélioration de la capacité de leurs administrations fiscales à utiliser l'ER, un atelier pratique de l'Initiative Afrique s'est tenu en octobre 2021 sur *l'établissement et la gestion d'une unité d'échange de renseignement fonctionnelle*. L'atelier a réuni 159 participants de 28 pays du monde entier, dont 92 participants de 17 pays africains, et s'est appuyé sur le document *Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace – Une boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF*.⁶ Les expériences pratiques de quatre pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie ont également été partagées avec les participants. Par ailleurs, le Bénin, l'Égypte, l'Eswatini et la Zambie ont reçu un soutien spécifique en 2021, concernant la mise en place et l'amélioration de leurs unités d'ER. Ce soutien a pris la forme d'une analyse de la structure, des procédures et des ressources de la fonction ER et des améliorations possibles. Toutes ces activités ont aidé les pays africains à aligner le cadre et les pratiques de leur organisation sur les exigences des normes internationales.

5. Kenya, Lesotho, Maroc, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

6. OCDE / Forum mondial et ATAF (2020), *Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace – Une boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF*, https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOI-Unit-toolkit_fr.pdf.

4. Algérie, Botswana, Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Sénégal et Togo.

Mise en place d'un cadre de confidentialité et de protection des données pour l'échange automatique de renseignements

La mise en œuvre réussie de la norme EAR par les pays en développement envoie un signal positif aux autres et dissipe le mythe selon lequel l'échange automatique est irréalisable pour eux. Comme la garantie de la confidentialité et de la protection des données est une condition préalable à la réception des données NCD, le Secrétariat du Forum mondial a mis en place une stratégie (cf. Encadré 1), qui aide les pays en développement à améliorer leurs cadres de gestion et de sécurité de l'information (GSI). En 2021, l'assistance pour la mise en place du cadre GSI nécessaire a été achevée avec le Kenya, tandis que les plans d'action avec l'Égypte, le Lesotho, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et l'Ouganda étaient en cours.

Amélioration du suivi de l'échange de renseignements et évaluation de son impact sur le recouvrement de l'impôt

Dans le cadre de la stratégie visant à obtenir le niveau d'attention nécessaire pour faire de l'ER une priorité pour les pays africains, l'Initiative Afrique a adopté une approche fondée sur des preuves, qui encourage les administrations fiscales à utiliser l'ER et à suivre son impact sur la perception de leurs recettes. Le Secrétariat du Forum mondial a développé de nouveaux outils à cet égard – l'outil de suivi de l'ER et l'outil d'évaluation de l'impact de l'ER. Ces outils aident les membres à suivre et à mesurer leurs activités d'ER. Le suivi et l'évaluation de l'ER permettent aux pays d'avoir une perspective éclairée sur le montant des recettes réalisées grâce à l'ER et de définir des stratégies pour aligner efficacement l'ER sur les efforts de mobilisation des ressources nationales.

En 2021, les membres de l'Initiative Afrique se sont engagés à améliorer l'évaluation de l'impact de l'ER afin d'éclairer les décisions stratégiques. Un groupe de six membres (Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Ouganda, Seychelles et Tunisie) s'est engagé à montrer l'exemple et à utiliser les outils d'évaluation et de suivi de l'impact à partir de 2021. Une réunion de suivi avec les six pays a eu lieu en juin 2021 et des conseils supplémentaires sur la mise en œuvre des outils ont été fournis. Les outils ont également été partagés avec le Burkina Faso, l'Eswatini, le Liberia, Maurice, la Namibie et le Nigeria, qui avaient exprimé leur intérêt pour ces outils. Au total, 12 pays africains ont commencé à mettre en œuvre ces outils pratiques en 2021. Ils permettent aux pays de retracer les recettes supplémentaires collectées grâce à l'ER.

Développement des compétences des fonctionnaires fiscaux en matière d'échange de renseignements

L'amélioration des compétences des agents fiscaux est essentielle pour garantir une bonne compréhension des principes de l'ER et l'utilisation des infrastructures établies dans la lutte contre l'évasion fiscale. En 2021, l'Initiative Afrique a continué à organiser des formations pour renforcer les capacités de ses membres.

Formation d'assesseurs

Compte tenu du grand nombre de pays africains devant faire l'objet d'un examen par les pairs de l'ERD en 2022 et 2023, l'Initiative Afrique a entrepris de renforcer les capacités et de doter les fonctionnaires des compétences nécessaires pour assumer les responsabilités des assesseurs et préparer les pays africains à leur examen par les pairs. Les formations d'assesseurs sont également l'occasion d'accroître la compréhension et l'expertise des normes de transparence et de l'ER sur le continent et de permettre aux pays africains de jouer un rôle plus actif dans les discussions concernant l'ER en général. Les pays africains ont continué à participer activement aux travaux sur la transparence, y compris par le biais de l'examen par les pairs de l'ERD d'autres juridictions.⁷ La participation de fonctionnaires africains en tant qu'assesseurs dans les examens par les pairs de l'ERD est considérée comme une expérience enrichissante pour la mise en œuvre de la norme ERD dans leur propre pays (voir Encadré 2).

Deux formations pratiques d'assesseurs de l'ERD ont été organisées en 2021, auxquelles 48 fonctionnaires de 25 pays africains ont participé :

- Une formation anglophone a été organisée pour 36 participants du monde entier, dont 22 participants de 12 pays africains en mars 2021.
- Une formation francophone pour les pays africains en juillet 2021, en collaboration avec l'ATAF, a été suivie par 26 participants de 13 pays africains et 7 participants d'autres régions.

Utilisation efficace de l'échange automatique de renseignements

L'un des défis auxquels les pays mettant en œuvre l'EAR sont confrontés est d'utiliser efficacement les données reçues. À cet égard, le Secrétariat du Forum mondial a organisé un atelier sur l'utilisation efficace des données NCD en octobre 2021. L'objectif était de soutenir les pays qui participent déjà

7. En 2021, les fonctionnaires africains ont contribué en tant qu'évaluateurs à l'examen par les pairs de Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Moldova et Tanzanie.

ENCADRÉ 1 : Stratégie de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement

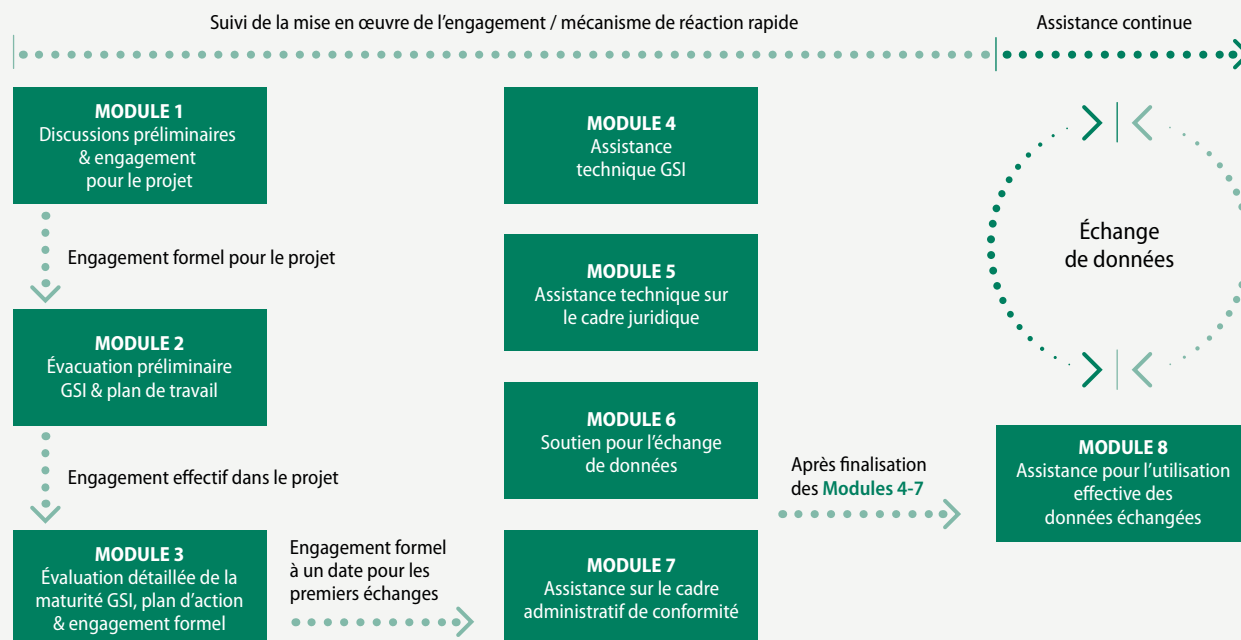
La stratégie 2021 vise à réaliser le potentiel de l'EAR dans les pays en développement grâce à une approche renforcée du renforcement des capacités et de l'assistance technique. La stratégie se concentre sur le développement des connaissances des décideurs et des experts de l'administration fiscale sur les exigences de mise en œuvre de la norme EAR par le biais de nouveaux outils et d'initiatives de sensibilisation continues afin de garantir que la juridiction aidée soit un acteur informé dans son programme de renforcement des capacités.

La stratégie est basée sur une approche modulaire qui divise les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques, avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre. Conformément à la stratégie de renforcement des capacités 2020 du Forum mondial, l'approche modulaire est mise en œuvre pour garantir une meilleure allocation des ressources et un meilleur suivi. Il fournit un soutien technique complet pour une mise en œuvre réussie et comprend les sujets suivants :

- activités de sensibilisation
- conception d'une stratégie de mise en œuvre
- mise en place d'un programme de divulgation volontaire
- la mise en œuvre d'un cadre approprié de confidentialité et de protection des données
- mettre en place les cadres juridiques nationaux et internationaux
- soutenir la mise en place des exigences informatiques
- conception et mise en œuvre d'un cadre de conformité administrative
- une assistance sur l'utilisation efficace des données échangées.

La nouvelle stratégie permettra au Secrétariat du Forum mondial de continuer à fournir son expertise et son savoir-faire uniques pour libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement.

Approche modulaire pour la mise en œuvre de l'EAR



Les modules 1-3 sont successifs

Les modules 4-7 peuvent être initiés simultanément ou consécutivement, et dans l'ordre pertinent, selon les circonstances de la juridiction

Source : OCDE / Forum mondial (2021). Libérer le potentiel de l'échange automatique d'informations pour les pays en développement.

ENCADRÉ 2. Expérience d'un fonctionnaire africain en tant qu'assesseur dans les examens par les pairs de l'ERD

En quelle année avez-vous participé en tant qu'assesseur à l'évaluation par les pairs d'un autre membre du Forum mondial et quels critères ont contribué à votre nomination en tant qu'évaluateur ?

En janvier 2021, j'ai été nommé par le Commissaire général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) en réponse à un appel à candidature du Président du Groupe d'examen par les pairs (GEP), pour participer en tant qu'évaluateur à l'examen par les pairs de phase 1 d'un pays africain. L'évaluation couvrait la période du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2020. La concordance de mon profil avec les critères mentionnés dans l'appel à candidature a joué en faveur de ma sélection. Il s'agit notamment de :

- la participation aux sessions de formation des assesseurs ;
- une bonne expérience en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements sur demande ;
- une bonne compréhension du droit fiscal et du cadre juridique, notamment celui de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- maîtrise de l'une des langues de travail du Forum mondial.

Il convient également de noter qu'en plus des critères du GEP, l'OTR s'était fixé un objectif spécifique : proposer un fonctionnaire qui pourrait contribuer à une évaluation, tout en acquérant des compétences pour la préparation de l'examen par les pairs du Togo.

Quel a été votre travail en tant qu'assesseur et quelle a été votre expérience ?

Mon travail a d'abord consisté à examiner les réponses au questionnaire de la juridiction évaluée ainsi que les documents fournis, afin de m'assurer qu'ils sont alignés sur les termes de référence de 2016. J'ai ensuite participé à plusieurs réunions en ligne avec les membres de l'équipe d'évaluation afin de discuter des commentaires pertinents à adresser à la juridiction évaluée. J'ai également partagé, lorsque cela était nécessaire, des informations avec l'équipe d'évaluation, notamment sur les spécificités du droit OHADA et du système fiscal des pays d'Afrique francophone, la juridiction évaluée étant membre de l'OHADA. J'ai également participé à des réunions avec la juridiction évaluée sur les questions de suivi. Enfin, avec les autres collègues de l'équipe d'évaluation, j'ai contribué à la rédaction du rapport et à sa présentation au GEP.

En termes d'expérience, j'ai beaucoup appris de mes collègues de l'équipe d'évaluation ainsi que de la juridiction évaluée. J'ai notamment compris le niveau de conformité attendu par rapport à la norme, la grande convergence qui doit prévaloir entre l'ensemble du cadre juridique national et la loi fiscale pour une meilleure notation, la difficulté à anticiper et les pièces justificatives ou réponses adéquates recherchées. J'ai également noté que l'objectif des évaluateurs n'était pas de mettre les collègues de la juridiction évaluée dans une position difficile, mais d'aider la juridiction évaluée à identifier ses lacunes et de faire des recommandations claires pour lui permettre de mettre en œuvre la norme de manière efficace.

et ceux qui se sont engagés dans l'EAR sur un calendrier spécifique. L'atelier s'est tenu en trois langues (anglais, français et espagnol) et a rassemblé 800 participants dans le monde entier, dont 74 participants de 9 pays africains. L'atelier a permis des sessions de partage d'expériences sur des sujets divers, notamment le traitement des données, les différentes approches d'appariement des données et la mise en œuvre de l'analyse des risques. Un autre atelier sur l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR, notamment sur la qualité des données échangées, s'est tenu en décembre 2021. Parmi les participants figuraient 84 fonctionnaires de 11 pays africains.

Suite à ces ateliers, le Secrétariat du Forum mondial a commencé à apporter un soutien spécifique à certains pays pour une utilisation efficace des données NCD. Ce soutien a été lancé pour le Nigeria en 2021 suite à ses premiers échanges réciproques.

Programme pilote de formation des formateurs

En 2021, un nouveau programme pilote – le programme Former le formateur⁸ – a été lancé dans le cadre de l'Initiative Afrique. Ce programme a été proposé aux pays africains dans le but de renforcer durablement les capacités d'ER au sein de leurs administrations fiscales en développant un réseau de formateurs d'ER sur le continent. Le programme offre un changement de paradigme avec une modification fondamentale de l'approche des initiatives de renforcement des capacités et a entraîné un effet d'entraînement remarquable dans le transfert de connaissances en seulement un an. Les idées maîtresses de ce programme exigeant et à long terme étaient les suivantes :

8. De plus amples informations sont disponibles sur la page <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.htm>.

Comment vous êtes-vous préparé à contribuer au travail du Forum mondial en tant qu'assesseur ?

Le travail n'était pas facile mais très passionnant. La préparation consistait principalement à lire tous les documents relatifs à l'évaluation, à faire des recherches et à prendre des notes sur les aspects que je n'étais pas sûr de bien comprendre. Je dois mentionner qu'après mes heures de travail quotidiennes, je restais souvent au bureau pour travailler jusqu'à très tard. Il est également nécessaire de prendre toutes les dispositions pour assurer une bonne communication, étant donné que le travail était effectué à distance. Dans ce contexte, il était nécessaire d'assurer une bonne connexion internet, d'avoir un lieu de travail limitant les perturbations ou les intrusions et d'être bref, clair et concis lors des discussions.

Voyez-vous un impact de votre participation en tant qu'assesseur à l'évaluation par les pairs d'un autre membre du Forum mondial sur votre travail en matière de transparence et d'échange de renseignements au Togo ?

Bien sûr. Il est de mon devoir, en tant que responsable de l'unité d'ER du Togo, de veiller à ce que le Togo évite les pièges qui ont conduit à des recommandations pour la juridiction que j'ai évaluée. C'est important pour moi car je suis conscient que je serai personnellement évalué par mes supérieurs sur les résultats de l'examen par les pairs du Togo.

L'autre aspect important qu'il convient de mentionner est que l'évaluation m'a permis d'avoir une vue complète du cadre juridique de la juridiction évaluée. Cela m'a fourni des exemples concrets à utiliser pour formuler des propositions dans mon pays. La référence

à ce pays peut également soutenir mes propositions et initiatives visant à améliorer notre cadre de transparence fiscale.

Enfin, la relation entre l'organisation de l'unité d'ER de la juridiction évaluée, ses méthodes et son comportement pendant la préparation et tout au long de l'évaluation, d'une part, et les résultats de l'évaluation par les pairs, d'autre part, fournit une indication claire sur ce qu'il faut faire pour réussir une évaluation par les pairs. En résumé, l'impact de ma participation à l'évaluation sur mon travail est immense.

Y a-t-il des leçons que vous pouvez partager avec d'autres pays africains en ce qui concerne la participation en tant qu'assesseur ?

Ce qui précède devrait aider d'autres collègues africains à comprendre les avantages pour un pays africain de participer à l'examen par les pairs d'autres juridictions.

J'ai personnellement apprécié de contribuer au succès de l'examen par les pairs d'une juridiction membre du Forum mondial. J'ai beaucoup appris et mon administration et mon pays bénéficieront grandement de cette expérience.

J'aimerais beaucoup que les autorités fiscales des pays africains offrent une telle opportunité à leur personnel.

Source : M. Ogoutchéout Ayétout Akpaki, Chef de la Division de la législation fiscale, Office Togolais des Recettes (OTR).

- la mise en place d'un réseau de formateurs hautement qualifiés qui multiplieraient ensuite efficacement les connaissances et les compétences acquises au niveau national et amélioreraient ainsi la capacité des administrations fiscales nationales à utiliser efficacement les instruments de l'ER dans leur travail quotidien
- fournir aux formateurs des supports de formation à personnaliser en fonction des contraintes et des besoins spécifiques de leur pays.
- aider l'administration fiscale à tirer davantage parti du vaste potentiel de la transparence fiscale et de l'ER pour lutter contre l'évasion fiscale et mobiliser les recettes nationales.

Le programme comprenait plusieurs étapes destinées à fournir un soutien continu aux formateurs, comme le montre la figure suivante Figure 1.

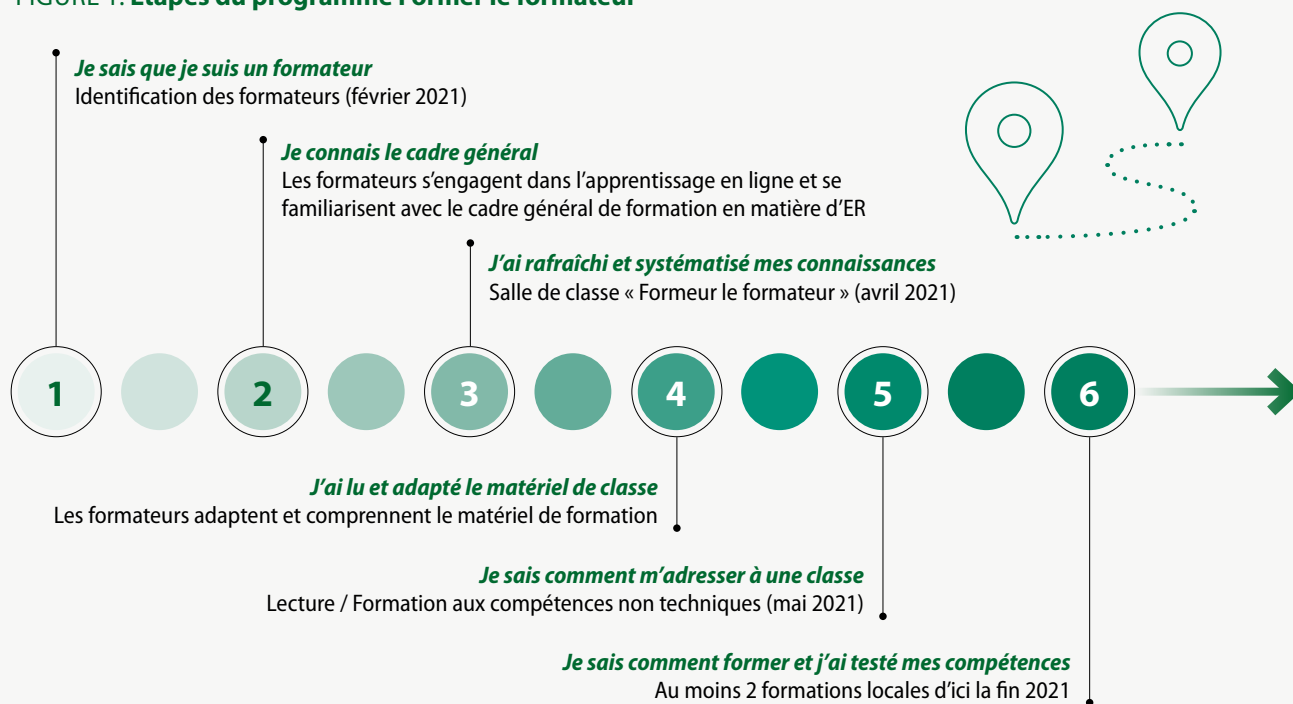
Le programme pilote a été proposé en 2021 à 34 participants de 17 pays africains en anglais et en français. Le programme pilote a eu un impact positif sur les participants et a renforcé leurs compétences pour prendre en charge le programme de transparence fiscale au sein de leurs administrations fiscales (cf. Tableau 2). L'objectif du programme a été largement dépassé avec 26 formations locales organisées dans 13 pays et auxquelles ont participé près de 900 fonctionnaires fiscaux. En outre, un nouveau réseau de formateurs en ER a été créé en Afrique. Il permettra aux formateurs de partager leurs expériences, de discuter de sujets liés à l'ER, de partager des ressources documentaires et, au

Faire avancer le programme de transparence fiscale en Afrique

final, de contribuer au renforcement des capacités globales de formation à l'ER dans les administrations fiscales membres. Le Secrétariat du Forum mondial soutiendra le

réseau de formateurs en ER en Afrique et utilisera cette expérience pour étendre le programme dans d'autres régions en 2022.

FIGURE 1. Étapes du programme Former le formateur



TABEAU 2. Entretien avec les participants au programme pilote de formation des formateurs 2021

Mme Ivey Githaiga-Odundo (Unité d'échange de renseignements et d'engagement des parties prenantes – Kenya Revenue Authority)
– 162 fonctionnaires formés en 2021



M. Bèkèyi Essowèdéou Sogoyou (Chef de l'unité de droit international – Direction de la législation et du contentieux fiscal – Office Togolais des Recettes)
– 82 fonctionnaires formés en 2021



Pourquoi avez-vous décidé de participer au programme Former le formateur ?

La directrice générale du bureau de l'autorité compétente m'a proposé de participer au programme. Elle a déclaré avoir vu le potentiel de ma capacité à transmettre des connaissances à mes collègues contrôleurs et m'a proposé de participer au programme. Mon expérience antérieure en tant qu'inspecteur pendant environ sept ans au sein du département des impôts nationaux avant de rejoindre le bureau de l'autorité compétente a également été un facteur important.

Participer au programme de formation des formateurs a été une occasion unique de renforcer mes capacités sur les principes fondamentaux et les aspects techniques de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales, ainsi que sur les méthodes modernes de formation des professionnels adultes. J'ai été très heureux que l'Office Togolais des Recettes accepte ma candidature pour le programme.

Au-delà de l'acquisition de nouvelles connaissances, ma motivation était particulièrement forte à l'idée de faire partie d'un large réseau de formateurs africains de haut niveau, en tant que participant de la première série du programme pilote Former le formateur.

Quelle a été votre expérience du programme pilote 2021, en tant que formateur ?

Le programme m'a permis d'acquérir les connaissances et la confiance nécessaires pour animer des sessions de formation, si bien que je me considère désormais comme une experte en la matière.

J'ai amélioré mes compétences en matière d'enseignement et de formation et acquis une vaste expérience en tant que formateur grâce aux formations proposées par le Forum mondial dans le cadre de ce programme.

Les sessions de formation locales étaient initialement un peu difficiles en raison des limites d'une formation virtuelle. Cependant, après l'adaptation initiale, la formation a fourni un bon niveau d'interaction et d'engagement. Nous espérons que les formations en personne ou hybrides pourront reprendre, en particulier pour les domaines pratiques du programme tels que la rédaction des demandes d'ER.

En tant que formateur, le programme pilote Former le formateur m'a permis d'expérimenter les outils nécessaires à l'élaboration et à la planification d'un programme de formation (y compris la préparation d'un ordre du jour et des termes de référence), ainsi que la préparation de modules et de supports de formation par le biais de diapositives et d'autres supports.

Grâce à la nature pratique du programme, mes compétences se sont considérablement améliorées en termes d'animation de sessions de formation, notamment en me familiarisant avec les nouveaux outils et matériels de formation virtuelle, y compris les techniques de modération des débats et des discussions qui suivent les présentations, ainsi que la logistique autour des sessions de formation, y compris la gestion du temps des sessions.

Quelles sont les prochaines étapes prévues dans votre pays pour continuer à étendre les connaissances sur l'échange de renseignements aux contrôleurs ?

Le Kenya a l'intention de continuer à organiser des sessions de formation à l'ER pour le personnel concerné de la Kenya Revenue Authority. Un plan de formation a été préparé qui prévoit un événement de formation majeur chaque trimestre de l'année pour environ 50 participants, complété par des sessions de sensibilisation à l'ER sur une base mensuelle pour les gestionnaires, les contrôleurs et les enquêteurs.

Pour la promotion de la connaissance de l'ER au Togo, nous avons lancé un programme pour l'organisation de trois sessions de formation locales avant la fin de 2021, au profit de l'ensemble du personnel de l'administration fiscale impliqué dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale.

Le programme ne se limite pas à la sensibilisation et au renforcement des capacités des contrôleurs de la Direction des grandes et moyennes entreprises et des directions régionales, mais vise également à fournir des connaissances aux agents chargés des enquêtes fiscales, de l'échange de renseignements et de la législation fiscale.

Source : OCDE / Forum mondial (2022), *10 ans de renforcement des capacités : Rapport sur le renforcement des capacités du Forum mondial 2022*, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Rapport-du-Forum-mondial-sur-le-renforcement-des-capacites-2022.pdf>.

TABEAU 3. Événements de renforcement des capacités d'ER 2021 pour les pays africains

N°	Événements de renforcement des capacités	Date	Nombre de participants	Nombre de pays
1	Formation Dernier kilomètre sur site – Tunisie	18-22 janvier	343	1
2	Formations d'assesseurs (anglais)	15-19 mars	22	12
3	Programme pilote de formation des formateurs (anglais)	Avril-Décembre	34	17
4	Formation ERD dans le pays – Zambie (en collaboration avec ATAF)	21-23 juin	16	1
5	Formations d'assesseurs (français en collaboration avec ATAF)	5-9 juillet	26	13
6	Formation ERD dans le pays – Eswatini (en collaboration avec ATAF 12-14 juillet)	12-14 juillet	30	1
7	Formation régionale Dernier kilomètre (en français) par le biais d'une collaboration entre le Forum mondial et le CREDAF.	27-29 juillet	73	15
8	Atelier sur le concept de pertinence vraisemblable	26-29 septembre	16	9
9	Utilisation efficace des données NCD (anglais, français et espagnol)	4-5 octobre	74	9
10	Formation Dernier kilomètre sur site – Tunisie	19-22 octobre	303	1
11	Formation régionale Dernier kilomètre (anglais) dans le cadre du programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest, financé par l'UE, avec les Commissions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	3-5 novembre	30	9
12	Atelier de l'EAR sur le processus d'examen de l'efficacité, en mettant l'accent sur la conformité des institutions financières.	1-2 décembre	84	11



© Johnny Greig / Alamy Stock Photo

Formations sur l'échange de renseignements sur demande

Il est essentiel de renforcer les capacités des agents chargés de la conformité fiscale en matière d'ER pour s'assurer que l'ER est utilisé comme un outil de soutien aux efforts de recouvrement des impôts. À cette fin, des séminaires de formation spécifiques ont été organisés en 2021. Un certain nombre de ces formations ont été étiquetées « Dernier kilomètre » pour souligner le rôle central que jouent les contrôleurs fiscaux dans l'optimisation du cadre de l'ER pour une meilleure perception des recettes. Le Tableau 3 résume les formations sur l'ER dispensées aux pays africains en 2021.

Assurer l'équilibre entre les sexes en matière de transparence fiscale

Le Secrétariat du Forum mondial et ses partenaires assument leur responsabilité en faisant partie de la solution pour réduire les inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes. Par conséquent, l'un des objectifs centraux des initiatives de renforcement des capacités est d'assurer l'égalité d'accès aux connaissances sur l'ER par les fonctionnaires fiscaux africains, en particulier les femmes. Cet effort s'est poursuivi en 2021 avec 40 % de participation féminine aux formations en Afrique, contre 34 % en 2020.

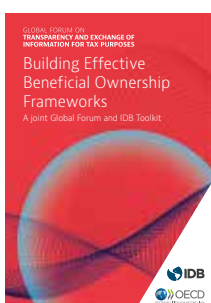
Une partie de ces efforts a consisté à exiger la nomination d'un fonctionnaire masculin et d'une fonctionnaire

féminine au programme pilote de formation des formateurs qui a été organisé pour les fonctionnaires fiscaux africains en 2021. En conséquence, 17 fonctionnaires masculins et 16 fonctionnaires féminines ont été formés en tant que futurs formateurs ER.

Boîtes à outils pour soutenir les administrations fiscales

Pour compléter les actions de renforcement des capacités, trois nouvelles boîtes à outils ont été lancées en 2021 :

- *Modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales*, élaboré en partenariat avec le GBM et la BAD, qui fournit des conseils et des modèles pour la mise en œuvre des procédures pertinentes pour toutes les formes d'ER et reflète les améliorations récentes telles que les demandes de groupe.⁹
- *Toolkit on Building Effective Beneficial Ownership Frameworks* développé conjointement par le Forum mondial et la Banque interaméricaine de développement (BID), pour aider les juridictions à assurer la transparence des des renseignements sur les bénéficiaires effectifs.¹⁰
- *Toolkit for the Implementation of the Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information* pour fournir des conseils sur tous les aspects de la mise en œuvre de l'EAR aux juridictions intéressées.¹¹



9. OCDE / Forum mondial, BAD et GBM (2021), *Modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales*, https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOI-manual_fr.pdf. Le manuel est disponible en anglais, en français et en portugais. La version espagnole sera publiée au cours du premier semestre de 2022.

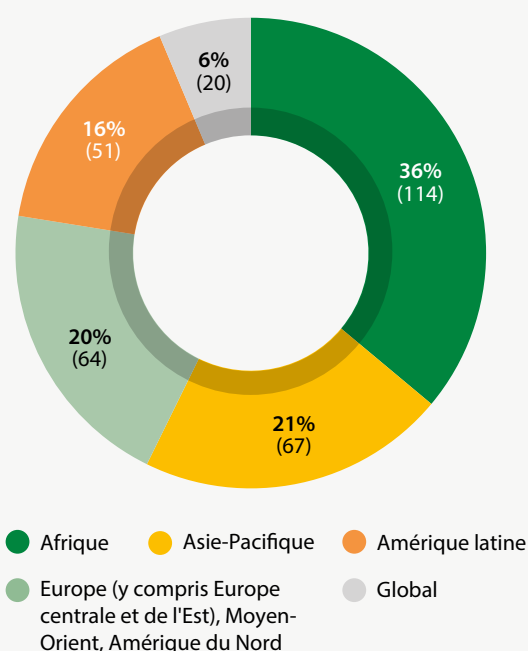
10. OCDE / Forum mondial et BID (2021), *Building Effective Beneficial Ownership Frameworks – A joint Global Forum and IDB Toolkit*, https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/effective-beneficial-ownership-frameworks-toolkit_en.pdf. La boîte à outils est disponible en anglais et en espagnol. La version française sera disponible au cours du premier semestre 2022.

11. OCDE / Forum mondial (2021), *Boîte à outils pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers*, https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/aeoi-implementation-toolkit_en.pdf. La boîte à outils est disponible en anglais. Les versions française et espagnole sont prévues pour le premier semestre de 2022.

Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial est principalement axé sur les pays en développement, où le besoin d'assistance technique est plus important. En 2021, les formations dispensées par région ont augmenté et ont été dispensées en mode virtuel, ce qui a également permis d'augmenter le nombre de participants formés. En termes de répartition régionale, depuis 2011, c'est l'Afrique qui a le plus bénéficié des formations dispensées par le Forum mondial : 36 % des événements de formation, soit 114 événements au total (cf. Figure 2).

Dans l'ensemble, le soutien continu aux pays africains a eu un impact sur la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'ER sur le continent en 2021, avec des résultats tangibles en matière d'amélioration des cadres juridiques pour l'ERD et l'EAR, ainsi que les expansions des relations d'ER avec d'autres juridictions. Les progrès ont été importants en matière d'EAR, deux pays africains (le Kenya et l'Ouganda) ayant signé l'accord entre AC pour la NCD, tandis que l'Ouganda et le Rwanda se sont respectivement engagés à mettre en œuvre l'EAR d'ici 2023 et 2024. Ils rejoindront cinq autres pays (Afrique du Sud, Ghana, Maurice, Nigéria et Seychelles), qui échangent déjà des renseignements dans le cadre de cette norme, et deux autres (Kenya et Maroc), qui se sont engagés à commencer leurs premiers échanges en 2022.

FIGURE 2. Événements de renforcement des capacités par région, 2011-2021



Source : OCDE / Forum mondial (2022), *10 ans de renforcement des capacités : Rapport 2022 du Forum mondial sur le renforcement des capacités*, op. cit.

FAIRE PROGRESSER L'ASSISTANCE TRANSFRONTALIÈRE POUR LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES FISCALES EN AFRIQUE

Le recouvrement des créances fiscales est un pilier essentiel de la stratégie fiscale d'une juridiction. Néanmoins, le recouvrement des créances fiscales reste un défi pour de nombreuses administrations fiscales, y compris celles d'Afrique, tant au niveau national que dans un contexte transfrontalier. À la suite des appels lancés par les pays africains et d'autres pays en développement pour renforcer le cadre de coopération fiscale internationale en garantissant une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des créances fiscales, un groupe de travail sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales a été créé en 2021 dans le cadre de l'Initiative Afrique.

Le groupe de travail, composé de 24 membres de 12 pays africains, a été mandaté par l'Initiative Afrique pour analyser la position actuelle des pays africains en termes de recouvrement des créances fiscales en général et les conditions nécessaires à une assistance transfrontalière efficace pour le recouvrement des créances fiscales en particulier. Le groupe de travail a été soutenu par un expert de l'administration fiscale belge, qui apporte une longue expérience de l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe de travail a lancé une enquête en 2021 pour déterminer les tendances en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales à laquelle 23 pays africains ont répondu. Sur la base des réponses reçues, le Groupe de travail a préparé une note résumant les principales conclusions. Première du genre dans le domaine de l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales par les pays africains, la note a examiné le cadre juridique et l'organisation des fonctions de l'administration fiscale en matière de recouvrement des créances fiscales, ainsi que les défis auxquels sont confrontés les pays africains dans un contexte tant national que transfrontalier.

Recouvrement national des créances fiscales

Une grande majorité des pays africains interrogés (21 sur 23, soit 91 %) accordent un haut niveau de priorité au recouvrement des créances fiscales dans le contexte national. Ces pays ont mis en place les pouvoirs et les outils juridiques les plus courants pour la collecte et le recouvrement des créances fiscales. Ils ont également élaboré des stratégies (21 pays sur 23), créé des bureaux spécialisés et alloué des outils et des ressources (notamment

du personnel et des procédures formalisées) pour le recouvrement des créances fiscales. Néanmoins, une part importante des créances fiscales en souffrance n'est toujours pas recouvrée, ce qui peut signifier que les outils juridiques, les procédures et les ressources disponibles ne sont peut-être pas utilisés efficacement pour recouvrer les créances fiscales.

Les principaux défis à la collecte et au recouvrement efficaces des créances fiscales auxquels sont confrontés les pays répondants dans un contexte national sont les suivants :

- l'impossibilité de retrouver les débiteurs fiscaux et/ou leurs biens
- l'insuffisance des actifs retracés pour satisfaire la créance fiscale
- les débiteurs et les actifs des débiteurs étant situés en dehors du pays
- des litiges longs et coûteux
- un grand nombre de petites créances qui dispersent les ressources de l'administration fiscale
- le manque de coopération des autres agences gouvernementales, qui est essentielle à l'identification des actifs des débiteurs fiscaux.

La mauvaise gestion des fonctions de collecte et de recouvrement des créances fiscales peut également conduire à une utilisation inefficace des outils juridiques disponibles ou à une allocation inadéquate des ressources nécessaires à la collecte et au recouvrement efficaces des créances fiscales.

Recouvrement transfrontalier des créances fiscales

Contrairement à la priorité élevée accordée au recouvrement des créances fiscales au niveau national, la majorité des juridictions africaines interrogées ont un faible niveau de connaissance de l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales : seuls 3 répondants (13 %) ont fait état d'un niveau de connaissance élevé, tandis que 7 (30 %) ont qualifié leur connaissance de moyenne et 13 (57 %) de faible. Si tous les répondants ont mis en place les passerelles juridiques internationales requises pour cette forme d'assistance administrative, la plupart d'entre eux manquent de connaissances sur cette forme d'assistance administrative et son utilité pour leurs administrations fiscales respectives. Seuls 10 des répondants (43 %) ont une stratégie d'utilisation de l'assistance au recouvrement des créances fiscales et disposent d'un bureau dédié à cette tâche. Sur les 10 pays répondants disposant d'un bureau dédié, un seul (10 %) dispose d'agents spécialisés et de procédures formalisées, par exemple des manuels de travail ou des lignes

directrices pour l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales. Dans les neuf autres (90 %), cette forme d'assistance administrative est gérée par l'unité d'ER en plus de ses fonctions d'ER. Cela met en évidence l'affectation de ressources minimales à cette fonction, par exemple des bureaux dédiés, ainsi que le manque d'outils appropriés tels que des procédures formalisées, des manuels et des agents qualifiés. En outre, seuls six (26 %) des pays répondants utilisent d'autres formes d'assistance administrative telles que l'ER, qui peuvent être utiles pour déterminer la résidence d'un débiteur fiscal aux fins de l'envoi d'une notification ou de l'identification des actifs qu'il peut détenir dans des juridictions étrangères, qui pourraient être ciblés pour le recouvrement des créances fiscales.

En conséquence, seuls cinq (22 %) des pays africains répondants avaient envoyé un total de 13 demandes d'assistance pour le recouvrement de créances fiscales (représentant 9.8 millions EUR ou 10.2 millions USD) au cours de la période 2018-20. Dans le même temps, un nombre similaire de répondants ont reçu 123 demandes (représentant 43.7 millions EUR ou 45.4 millions USD) et avaient recouvré pour leurs partenaires 25.9 millions EUR (26.9 millions USD). Ces chiffres soulignent la nécessité de mieux faire connaître le fonctionnement de cette forme d'assistance et ses avantages potentiels pour les pays africains.

Les cinq pays répondants (22 %) qui sont actifs dans le domaine du recouvrement transfrontalier des créances fiscales rencontrent plusieurs difficultés lorsqu'ils demandent ou fournissent une assistance. Il s'agit notamment :

- du manque de connaissances sur les procédures appropriées à suivre pour demander ou fournir une assistance
- des retards occasionnés par des demandes incomplètes, une sous-appréciation des aspects formels de procédure et de fond de la présentation d'une demande effective et une sous-appréciation du cadre juridique de la juridiction requise
- des réseaux étroits d'instruments juridiques internationaux qui facilitent cette forme d'assistance
- les réserves émises par d'autres juridictions contre l'octroi de cette forme d'assistance.

Il existe un lien étroit entre le recouvrement de la dette fiscale intérieure et l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et, par conséquent, un solide programme de recouvrement de la dette fiscale intérieure est une condition préalable à une assistance transfrontalière efficace pour le recouvrement des créances fiscales.

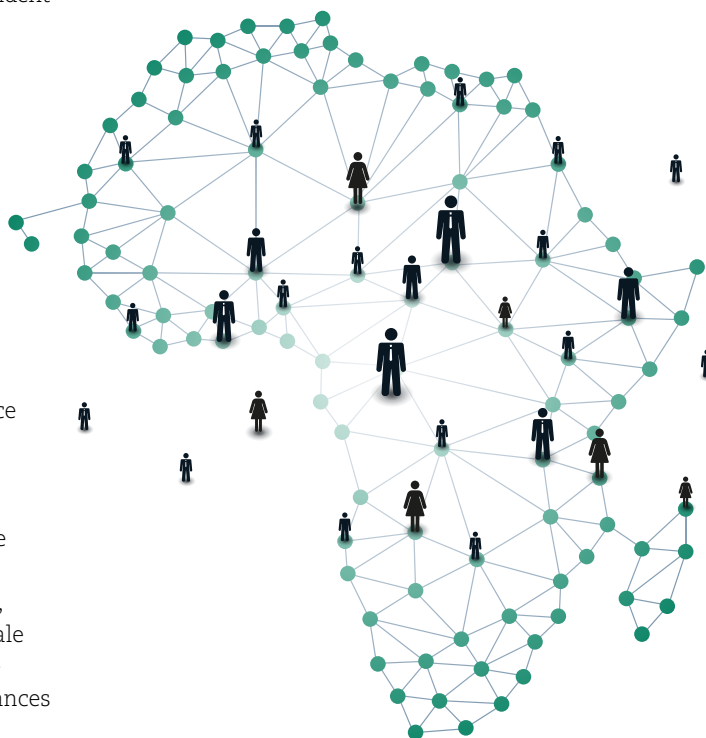
Recommandations du groupe de travail

En conclusion, le groupe de travail a recommandé que, pour que les administrations fiscales africaines puissent bénéficier d'une assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales, les pays africains devraient envisager :

- de renforcer les fonctions de recouvrement des créances fiscales nationales
- d'élaborer une stratégie de recouvrement transfrontalier des créances fiscales
- d'adopter une base juridique internationale appropriée pour faciliter le recouvrement transfrontalier des créances fiscales.

Les conclusions du groupe de travail ont été accueillies favorablement par les membres de l'Initiative Afrique en novembre 2021 et il a été demandé au groupe de travail de poursuivre ses travaux en 2022 afin de mettre en place les éléments nécessaires à la participation effective des pays africains à l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales.

Comme on peut le voir dans l'Encadré 3 la participation au groupe de travail a été une expérience positive pour les fonctionnaires fiscaux africains qui sont enthousiastes à l'idée de recourir à cette forme d'assistance administrative.



ENCADRÉ 3. Expérience d'un fonctionnaire africain en tant que membre du groupe de travail de l'Initiative Afrique sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales

Quelle a été votre expérience en tant que membre du groupe de travail ? Veuillez parler de la constitution du groupe de travail et de ses processus de travail.

L'annonce de la création d'un groupe de travail en matière de recouvrement de créances nous a enthousiasmés, car ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion d'échanger avec des collègues d'autres pays sur cette fonction. De plus, l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal est peu ou pas connue dans nos pays, qui sont pourtant confrontés à des difficultés pour recouvrer les dettes fiscales dues par un débiteur qui n'est pas présent sur le territoire national ou dont les actifs se trouvent à l'étranger.

Le groupe de travail mis en place par l'Initiative Afrique, composé de 24 membres représentant 12 pays, a tenu quatre réunions en 2021, toutes par vidéoconférence. Tout d'abord, un cadre a été mis en place, précisant le champ d'application, la méthodologie et le programme de travail. Deuxièmement, une enquête sur l'état des lieux de l'aide au recouvrement fiscal transfrontalier dans les pays africains a été réalisée. Les résultats de cette enquête ont été résumés dans une Note présentée et validée lors de la 10^{ème} réunion de l'Initiative Afrique le 16 novembre 2021.

Quelle est votre principale conclusion concernant les résultats de la note du groupe de travail sur les tendances en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales dans les pays africains et les conditions nécessaires à un recouvrement réussi ?

La Note sur les tendances en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales dans les pays africains, préparée par le Groupe de travail, est un document complet qui couvre à la fois le recouvrement national et transfrontalier, car une assistance et un recouvrement transfrontaliers efficaces nécessitent une fonction de recouvrement national efficace.

Nous avons pu examiner la situation de nos différentes fonctions de recouvrement des impôts au niveau national. Le cadre juridique national, les procédures et les organisations ont été examinés. Leurs forces et faiblesses ainsi que les défis qui y sont liés ont été identifiés. L'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal a également été examinée telle qu'elle existe aujourd'hui dans nos pays. Un diagnostic qui indique la méconnaissance de cet outil et d'autres types d'assistance, notamment l'échange de renseignements, qui pourraient permettre de localiser un débiteur à l'étranger ou d'identifier ses avoirs à l'étranger. Des conclusions ont été tirées concernant les étapes clés, les procédures et l'organisation qui font encore défaut.

Des recommandations ont été formulées pour renforcer les fonctions de recouvrement des impôts au niveau national, pour élaborer une stratégie de recouvrement des impôts transfrontaliers et pour adopter une base juridique internationale appropriée. La création de structures spécialisées dotées de ressources appropriées, la nomination et la sensibilisation du personnel ainsi que la formalisation des procédures sont d'autres défis à relever.

Quelles sont les prochaines étapes prévues dans votre pays en matière de recouvrement des créances fiscales et comment pensez-vous que le groupe de travail pourrait aider votre pays à aller de l'avant ?

Au Cameroun, le cadre juridique, organisationnel et procédural du recouvrement des créances fiscales au niveau national est largement satisfaisant. Le principal défi, qui n'est pas propre à mon pays, reste le manque de ressources, tant en termes de personnel que de capacités.

Afin d'améliorer encore la fonction de recouvrement des impôts nationaux, nous voulons expérimenter le modèle de maturité de la gestion de la dette fiscale, auto-évaluer nos forces et nos faiblesses et apporter les corrections nécessaires.

En ce qui concerne le recouvrement international des impôts, nous devons procéder aux changements nécessaires, tels que la mise en place d'une structure dédiée avec du personnel formé et la mise en œuvre de procédures de traitement et de suivi des demandes d'assistance sortantes et entrantes. La poursuite des travaux du groupe de travail sur la rédaction d'un manuel sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales, ainsi que les formations envisagées dans le cadre de l'accompagnement des pays membres qui souhaitent s'y engager, nous seront d'une grande aide.

Source: Mme Mariamou Kassimou, Directrice, Département du recouvrement, des timbres et de la tutelle, Direction générale des impôts, Cameroun, membre du groupe de travail.

PARTENARIATS POUR SOUTENIR LES PAYS AFRICAINS

Commission de l'Union africaine



Grâce à son partenariat avec le Forum mondial, la Commission de l'UA a joué un rôle influent dans l'avancement de l'agenda de la transparence et de l'ER sur le continent. Elle est observatrice du Forum mondial depuis 2019 et signataire de la Déclaration de Yaoundé depuis décembre 2020. La Commission de l'UA est également co-auteur du rapport TFeA avec le Forum mondial et l'ATAF depuis 2020.

Afin d'identifier les possibilités de faire progresser le programme de transparence fiscale en Afrique, des consultations permanentes sont établies entre le Secrétariat du Forum mondial et la Commission de l'UA.

Forum sur l'administration fiscale africaine



Le Forum mondial entretient une relation solide et continue avec l'ATAF. L'ATAF est un observateur du Forum mondial. Il a participé à l'Initiative Afrique depuis sa création. Il publie conjointement le rapport TFeA avec le Forum mondial et la Commission de l'UA. L'ATAF joue un rôle important dans la promotion de la transparence fiscale et de l'ER en Afrique et collabore avec le Forum mondial en apportant un soutien pratique aux juridictions africaines. Le Forum mondial fournit un soutien technique au Comité technique de l'ATAF sur l'ER, qui rassemble des experts de l'ER en Afrique pour faire avancer l'agenda de la transparence fiscale et de l'ER.

Sur une base annuelle, l'ATAF et le Forum mondial s'engagent à définir l'orientation prévue pour l'année. Cette orientation est définie dans un plan de travail avec des actions ciblées. Par exemple, en 2021, le renforcement conjoint des capacités s'est poursuivi au Kenya, en Namibie et en Zambie. La collaboration à des événements a eu lieu lors de la conférence ATAF-GIZ sur la transparence et les IFF, qui s'est tenue en septembre 2021.

La collaboration entre l'ATAF et le Forum mondial a permis de renforcer les capacités des juridictions africaines en matière de transparence et d'ER et cela se poursuivra en 2022 et au-delà.

Banque africaine de développement



En tant que partenaire du Forum mondial, la BAD est observateur du Forum mondial depuis 2015. Elle a joué un rôle clé sur le dialogue politique avec les pays membres africains sur les questions de transparence fiscale et d'ER et elle participe au rapport sur la transparence fiscale en Afrique. Le Forum mondial et la BAD organisent des engagements annuels pour explorer les moyens de renforcer la collaboration en matière de transparence fiscale et d'ER. Les actions convenues sont documentées et poursuivies pendant l'année. Une évaluation périodique permet de faire le point sur les progrès réalisés et de recentrer les efforts. En 2021, la BAD et le Forum mondial ont poursuivi la collaboration en cours pour le projet pilote pour le Sénégal afin de soutenir la mise en œuvre et l'utilisation des normes ERD et EAR. Les efforts déployés dans le cadre de ce projet pilote ont été couronnés de succès jusqu'à présent et les deux partenaires envisagent de les intensifier et de les étendre à d'autres juridictions.

Union européenne



Les liens étroits entre l'UE et le Forum mondial se sont poursuivis au fil des ans, notamment en Afrique. L'UE a toujours soutenu l'Initiative Afrique et participe activement à ses réunions. Elle finance le travail d'assistance technique du Forum mondial pour un groupe de pays ou pour des pays spécifiques.

En 2021, le programme de travail relatif au Programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest suite à la mise en œuvre de politiques régionales de libéralisation du commerce en Afrique de l'Ouest s'est poursuivi grâce



« L'Afrique doit prendre des mesures audacieuses et tangibles pour consolider son assiette fiscale. Certaines de ces mesures comprennent le renforcement des capacités de perception des impôts nationaux et la réduction significative des flux financiers illicites en provenance du continent. Ces mesures, entre autres, sont essentielles pour atteindre les cibles et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies. À cet égard, l'Initiative Afrique sur la transparence et l'ER à des fins fiscales est un pas dans la bonne direction pour réduire la fraude ou l'évasion fiscale ainsi que toutes les autres formes de flux financiers illicites en provenance d'Afrique. »

— **Albert M. Muchanga**, Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines, Commission de l'Union africaine

Faire avancer le programme de transparence fiscale en Afrique

au financement de l'UE. Dans le cadre de ce programme de travail, le Forum mondial a mené des activités de renforcement des capacités et organisé des réunions avec les États membres de la CEDEAO axées sur la transparence fiscale et l'ER. Un atelier de formation virtuel sur l'ER comme outil de lutte contre l'évasion fiscale a eu lieu en novembre 2021 avec la participation de représentants des États membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Forum mondial a continué à soutenir la préparation de projets d'instruments régionaux pertinents dans le cadre du renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres activités illicites.

L'UE a également continué à financer les activités de renforcement des capacités du Forum mondial en Tunisie et en Égypte, avec le soutien technique de la Suisse et du Royaume-Uni respectivement, sur des sujets spécifiques dans le contexte de la transparence fiscale et de l'ER. Ces activités ont donné des résultats positifs puisque les pays de la région ont avancé dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et ont amélioré leur bonne gouvernance fiscale. Par exemple, le Botswana, l'Eswatini et la Namibie ont reçu une aide pour adhérer à la MAAC, tandis que le Botswana et les Seychelles ont reçu une aide pour demander des examens supplémentaires par les pairs de l'ERD (deuxième cycle) afin d'améliorer leur notation. Les demandes d'examen supplémentaires du Botswana et des Seychelles ont été approuvées en 2021.

France



La France est un partenaire et un donateur important de l'Initiative Afrique depuis sa création et soutient la Déclaration de Yaoundé. Le programme de renforcement des capacités de l'Initiative Afrique bénéficie d'une contribution financière du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis 2015. La France soutient

également le travail de renforcement des capacités du Forum mondial en fournissant une expertise technique pour des événements de formation ou pour une assistance technique à des pays spécifiques. Par exemple, la Direction générale des finances publiques travaille avec le Secrétariat du Forum mondial pour soutenir une mise en œuvre efficace de la norme EAR au Maroc.

Norvège



La Norvège (Agence norvégienne pour la coopération et le développement) soutient les pays africains dans leurs efforts pour faire avancer leur programme de transparence fiscale en particulier et les travaux de l'Initiative Afrique en général, en finançant l'assistance technique du Forum mondial pour les pays africains. Dans le cadre de ce soutien, la Norvège a participé aux réunions de l'Initiative Afrique qui se sont tenues en 2021 et a apporté une contribution précieuse au programme d'assistance technique du Secrétariat du Forum mondial.

Suisse



La coopération entre la Suisse (Secrétariat d'État à l'économie) et le Secrétariat du Forum mondial met l'accent sur l'Afrique. La collaboration s'est poursuivie en 2021 avec des efforts investis pour faire avancer l'agenda de la transparence fiscale et de l'ER. Par exemple, un soutien technique a été accordé à la Tunisie dans le cadre du projet NCD en cours, qui s'est concentré sur la GSI en 2021. La Tunisie pourra bénéficier de l'expertise juridique et pratique de la Suisse, qui procède à des échanges automatiques depuis 2018.¹²

12. Le soutien de la Suisse à la Tunisie a été renforcé pour devenir un projet pilote en 2022.



« Dans le cadre de sa stratégie de soutien à la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement publiée en juin 2020, le gouvernement français a choisi de soutenir financièrement l'Initiative Afrique, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial pour le continent africain depuis son lancement en 2014. Ce programme a produit des résultats concrets, avec près de 1.2 milliard EUR de recettes fiscales supplémentaires identifiées depuis 2009 [...]. Aux côtés de l'ensemble de ses partenaires, la France entend continuer à promouvoir les travaux du Forum mondial [...]. Elle continuera à œuvrer pour permettre aux pays qui ne disposent pas des ressources techniques et financières suffisantes de mettre en œuvre les normes de transparence fiscale. »

– **Franck Riester**, Ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité économique, auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, France



« La lutte contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale internationale ne peut prospérer sans une base juridique solide combinant des règles anti-abus bien pensées, un personnel bien formé et, surtout, un cadre de transparence fiscale efficace qui fait de l'échange automatique de renseignements ou de renseignements sur demande une priorité. Pour les États membres de la CEDEAO et la Mauritanie, le partage des stratégies, dans le cadre d'une politique globale d'harmonisation des législations et des pratiques, est un facteur clé de succès : c'est pourquoi je suis convaincu qu'une directive sur l'assistance mutuelle, un modèle de législation sur l'échange automatique de renseignements et des instruments juridiques sur les bénéficiaires effectifs doivent être considérés comme une priorité absolue. »

– **Salifou Tiemtore**, Directeur de l'Union douanière et de la fiscalité interne, Commission de la CEDEAO

Royaume-Uni



En plus d'être un partenaire et un donateur clé depuis la création de l'Initiative Afrique, le Royaume-Uni (Foreign, Commonwealth & Development Office) est un fervent partisan de la Déclaration de Yaoundé. En 2021, il a continué à contribuer aux activités de renforcement des capacités de l'Initiative Afrique.

Le Royaume-Uni a également joué un rôle déterminant en joignant ses forces à celles du Forum mondial au niveau national pour aider les juridictions africaines à mettre en œuvre efficacement la transparence et l'ER à des fins fiscales. Par exemple, en 2021, la collaboration conjointe au niveau technique a été étendue à la mise en œuvre de l'EAR pour le Kenya et l'Ouganda et au renforcement des processus d'ER et du cadre juridique de l'Égypte.

Groupe de la Banque mondiale



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Le GBM est un partenaire du Forum mondial depuis sa création. Il a promu avec ardeur le programme de transparence fiscale et les travaux de l'Initiative Afrique. Il a apporté son soutien technique à l'élaboration du Modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales en 2021,¹³ qui offre des conseils aux juridictions qui mettent en place leurs infrastructures d'échange de renseignements. Au niveau national, elle a également fourni une assistance technique et un renforcement des capacités qui ont aidé les pays africains à s'aligner sur les normes de transparence fiscale. Dans le cadre de ce soutien, les experts du GBM ont partagé leurs expériences en tant qu'orateurs invités lors des réunions de l'Initiative Afrique qui se sont tenues en 2021.

Forum des administrations fiscales ouest africaines



En 2021, le FAFOA a rejoint le Forum mondial en tant qu'observateur. Cette démarche a formalisé et renforcé le partenariat en cours dans le cadre de l'Initiative Afrique. Elle a également inauguré une nouvelle ère de collaboration entre les deux organismes dans la promotion de l'agenda de la transparence fiscale et de l'ER en Afrique de l'Ouest.

Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales



Le CREDAF est partenaire de l'Initiative Afrique à laquelle il participe depuis sa création. Il renforce le travail du Forum mondial en encourageant ses membres, dont la plupart sont des pays africains francophones, à participer à la transparence fiscale. Il collabore également avec le Forum mondial par le biais d'engagements techniques sur l'agenda de la transparence fiscale et de l'ER. À cet égard, le Forum mondial et le CREDAF ont organisé une formation régionale sur l'ER en juillet 2021 à laquelle ont assisté 15 pays africains et 73 participants. Le Secrétariat du Forum mondial et le CREDAF se réunissent régulièrement pour explorer les moyens d'améliorer le travail conjoint dans la promotion de la transparence fiscale et de l'ER dans les pays membres du CREDAF.

13. OCDE / Forum mondial, BAD et GBM (2021), *Modèle de manuel pour l'échange de renseignements à des fins fiscales*, https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EOL-manual_fr.pdf. Le manuel est disponible en anglais, en français et en portugais. La version espagnole sera publiée au cours du premier semestre de 2022.

Collaboration à travers les engagements du Forum mondial

Le Forum mondial a également reçu un soutien considérable pour son travail en Afrique par le biais de la plate-forme Initiative Afrique, en étroite collaboration avec l'Agence française de développement ; la Belgique (Service public fédéral Finances) ; l'Allemagne (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ)) ; la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises ; Italie (*Guardia di Finanza*) ; Luxembourg (Ministère des Finances) ; Japon (Administration

fiscale nationale) ; Pays-Bas (*Ministerie van Buitenlandse Zaken*) ; Organisation de coopération et de développement économiques (Centre de politique et d'administration fiscales) ; Suède (*Swedish International, Agence fiscale suédoise*) ; Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJNA) ; et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Leur soutien massif au travail effectué avec les pays africains est la preuve de leur détermination à aider l'Afrique à mobiliser efficacement les recettes nationales par le biais de l'ER. L'Encadré 4 illustre le rôle joué par les partenaires pour faire avancer le programme de transparence fiscale en Afrique.

ENCADRÉ 4. Programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest

Ce programme est un projet financé par l'Union européenne qui vise à soutenir la mise en œuvre de programmes de transition fiscale en Afrique de l'Ouest, suite à la mise en œuvre de politiques régionales de libéralisation du commerce. En particulier, le programme vise à atteindre spécifiquement trois résultats :

1. élargir l'assiette fiscale pour augmenter le niveau des recettes fiscales nationales
2. renforcer la coordination et la capacité institutionnelle de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de transition budgétaire
3. renforcer le plaidoyer et l'analyse de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire et promouvoir le débat public sur la fiscalité intérieure.

Depuis septembre 2020, le Secrétariat du Forum mondial a travaillé en étroite collaboration avec les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, leurs États membres et la Mauritanie pour renforcer la transparence et l'ER à des fins fiscales. En particulier, une assistance technique a été fournie à :

- la Commission de la CEDEAO à (i) assurer la conformité de son instrument régional d'assistance administrative mutuelle avec les normes internationales, en tenant compte du contexte régional, (ii) rendre l'instrument opérationnel avec des formulaires et des listes de contrôle pour faciliter les échanges entre les autorités compétentes, et (iii) le promouvoir au niveau régional
- les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation d'une législation modèle pour la mise en œuvre de l'ER qui peut être diffusée à leurs États membres dans le cadre d'une stratégie de coordination régionale.
- les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la préparation de projets d'instruments régionaux visant à

garantir la disponibilité et l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.

Sept réunions techniques avec des représentants des Commissions, des États membres et de la Mauritanie ont été organisées depuis 2020.

En outre, plus de 70 contrôleurs fiscaux et agents de l'unité ER des États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA et de la Mauritanie ont été formés lors de deux événements visant à renforcer l'utilisation efficace du mécanisme ER dans la région. Ces formations étaient axées sur le lien entre l'enquête fiscale nationale, le cadre de collecte de renseignements et l'infrastructure internationale pour l'ER.



Amélioration de l'engagement des pays africains en matière de transparence fiscale

3

“ L'Initiative Afrique est notre initiative, dans l'intérêt de nos pays et du continent dans son ensemble. Nous constatons un engagement croissant des pays africains pour le programme de transparence fiscale par le biais de la Déclaration de Yaoundé. Il est encourageant de relever que 9 pays africains se sont engagés à mettre en œuvre la norme EAR d'ici 2024.

Les pratiques de fraude et d'évasion fiscales devenant de plus en plus sophistiquées, l'EAR constitue un outil de détection essentiel les administrations fiscales. S'il est un domaine dans lequel les administrations fiscales doivent coopérer, c'est bien celui de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements. Ce n'est que grâce à une coopération étroite que nous pourrions collecter des recettes qui relèvent déjà de nos droits fiscaux afin d'améliorer la vie des Africains, notamment ceux qui sont marginalisés. Je me rappelle ce proverbe africain : « Si vous voulez aller vite, allez-y seul, si vous voulez aller loin, allez-y ensemble ».



Edward Chr Kieswetter, Commissaire de l'Autorité fiscale d'Afrique du Sud et vice-président de l'Initiative Afrique

Amélioration de l'engagement des pays africains en matière de transparence fiscale

Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre les normes de transparence et d'ER à des fins fiscales et à faire l'objet d'un examen par les pairs. Cette section analyse le niveau d'engagement accordé à l'ER par les pays africains et les progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre des deux normes internationales (normes ERD et EAR) en 2021.

PRIORITÉ ACCRUE ACCORDÉE À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Le niveau de priorité accordé à l'ER est mesuré sur la base des réponses de 38 pays africains qui ont répondu à ce point du questionnaire, au lieu de 34 pays l'année dernière.

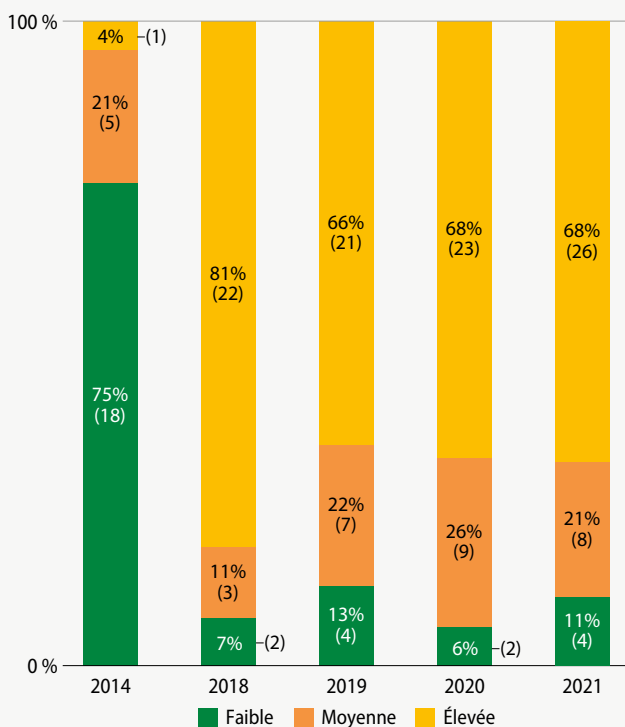
En 2021, le niveau de priorité est resté stable, la majorité des 38 pays africains qui ont répondu à l'enquête accordant une priorité élevée à l'ER (68 %), comme le montre le graphique ci-dessous dans la Figure 3. Les juridictions qui ont accordé une faible priorité ont attribué cela à (i) l'absence d'une culture et d'une stratégie d'utilisation de l'ER et (ii) au fait que l'ER n'est pas encore intégré dans le modèle économique

de certaines administrations fiscales. En revanche, les pays africains qui ont accordé une priorité élevée ont expliqué qu'ils avaient pris des mesures renforcées pour mettre en œuvre l'ER. L'extension du délai de prescription dans le cas d'une demande de renseignements envoyée à l'étranger, ou l'extension de la durée du contrôle sur place en présence de problèmes fiscaux transfrontaliers sont deux exemples de ces mesures. Pour tous, l'ER est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'évasion fiscale et les FFI et d'améliorer la mobilisation des ressources nationales.

L'intérêt croissant des pays africains pour la transparence et l'ER est illustré par les nouvelles adhésions au Forum mondial et l'adhésion à la déclaration de Yaoundé. En 2021 :

- Le FAFOA a rejoint la lutte internationale contre l'évasion fiscale en devenant le 20^{ème} observateur du Forum mondial. En tant qu'observateur du Forum mondial, le FAFOA contribuera à la promotion de l'ER auprès des administrations fiscales en tant qu'outil puissant pour lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière et améliorer la mobilisation des ressources nationales.
- L'Algérie est devenue le 163^{ème} membre du Forum mondial et le 33^{ème} membre africain.
- L'Algérie et le Rwanda ont également ajouté leur voix à la Déclaration de Yaoundé pour que les pays africains s'approprient le programme de transparence fiscale et le promeuvent afin de servir les intérêts du continent dans la lutte contre l'évasion fiscale et les FFI.

FIGURE 3. Part des pays accordant une priorité faible, moyenne et élevée à l'ER



Note : Le graphique reflète la situation des pays africains qui ont fourni des données pour les années concernées.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Le Forum mondial a établi un processus d'examen par les pairs en ce qui concerne la norme ERD, qui en est déjà à son deuxième cycle, avec des termes de référence améliorés depuis 2016.¹ Les processus de suivi et d'examen par les pairs donnent l'assurance aux membres du Forum mondial que toutes les juridictions mettent correctement en œuvre les normes et mettent en évidence les améliorations nécessaires.

En 2021, le Forum mondial a publié de nouveaux rapports d'examen par les pairs évaluant le cadre juridique et

1. Le mandat de l'ERD de 2016 introduit une exigence selon laquelle les informations sur le bénéficiaire effectif doivent être disponibles aux fins de l'ERD en ce qui concerne les personnes morales (par exemple, les sociétés, les fondations et les sociétés à responsabilité limitée) et les constructions juridiques (par exemple, les trusts). D'autres améliorations ont été apportées concernant la couverture des mesures d'exécution et les périodes de conservation des dossiers, les sociétés étrangères, les droits et les garanties, ainsi que l'exhaustivité et la qualité des demandes et des réponses à l'ER.

réglementaire par rapport à la norme internationale sur l'ERD pour quatre pays africains : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya et Tanzanie. Les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 ayant empêché les évaluateurs d'effectuer des visites sur place pour évaluer la mise en œuvre pratique de la norme ERD, ces rapports ne couvrent que les cadres juridiques et réglementaires des juridictions par rapport à la norme ERD. Les notes pour chaque élément et les notes globales seront attribuées ultérieurement, une fois que les visites sur place auront été effectuées et que les examens complets auront été réalisés.

Néanmoins, le défi posé par la norme ERD renforcée a été confirmé en 2021, car aucun des quatre pays africains évalués n'a obtenu la mention « en place » pour la disponibilité des renseignements sur la propriété et l'identité. Il reste une marge d'amélioration pour clarifier l'éventail des bénéficiaires effectifs à identifier et pour garantir que les renseignements sur les bénéficiaires effectifs sont disponibles dans tous les cas. Le secrétariat du Forum mondial a donc continué à offrir son soutien aux pays africains en 2021, afin de combler les lacunes identifiées dans la mise en œuvre de la norme ERD au cours du processus d'examen par les pairs. Comme le montre l'Encadré 5, ce soutien a permis d'accéder à la demande d'examen supplémentaire de deux pays africains, qui ont démontré qu'ils avaient pris des mesures susceptibles d'améliorer la disponibilité, l'accès et l'échange de renseignements.

MISE EN ŒUVRE DE LA NORME D'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

En septembre 2013, le G20 a demandé à l'OCDE d'élaborer une norme commune de déclaration pour l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. En 2014, l'OCDE a adopté la norme EAR, qui a ensuite été approuvée par le G20.

L'EAR est une arme puissante dans la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière car elle permet aux autorités fiscales du monde entier de recevoir, chaque année, sans demande préalable, les détails des actifs financiers détenus par leurs résidents et des revenus perçus dans d'autres juridictions. L'EAR est complémentaire de l'ERD, et elle peut conduire à des demandes de renseignements plus efficaces et plus ciblées.

Afin d'assurer la mise en œuvre généralisée de la norme EAR, le Forum mondial a lancé un processus d'engagement en 2014. Tous les pays développés et les centres financiers ont été invités à s'engager à mettre en œuvre cette norme à temps pour commencer les premiers échanges en 2017

.....

À la fin de l'année 2021, 121 juridictions s'étaient engagées à échanger automatiquement des renseignements à une date précise, dont 101 avaient déjà commencé à le faire.

.....

ou 2018, et à échanger des renseignements avec tous les partenaires appropriés intéressés (c'est-à-dire toutes les juridictions qui souhaitent recevoir des informations et qui répondent aux normes attendues en matière de confidentialité et de protection des données). Toutefois, en reconnaissance des défis uniques auxquels sont confrontés les pays en développement qui n'accueillent pas de centre financier, ces pays, tout en s'engageant à mettre en œuvre cette norme dans un délai pratique, n'étaient pas tenus de le faire à une date définie car ils présentaient un faible risque d'uniformisation des règles du jeu.

Depuis les premiers échanges qui ont eu lieu entre 49 juridictions en 2017, davantage de juridictions se sont engagées à lancer des échanges automatiques. À la fin de l'année 2021, 121 juridictions s'étaient engagées à échanger automatiquement des renseignements à une date précise, dont 101 avaient déjà commencé à le faire.² En 2020, des renseignements sur au moins 75 millions de comptes financiers dans le monde, couvrant des actifs totaux de près de 9 000 milliards EUR (9 400 milliards USD), ont été échangés automatiquement.³

Les 33 membres de l'Initiative Afrique s'engagent à prendre des mesures pour mettre en œuvre l'EAR avec le soutien technique du Secrétariat du Forum mondial, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données dans le cadre de l'étape principale du plan d'action 2021-2023 de l'Initiative Afrique.

Le travail de plaidoyer et de renforcement des capacités de l'Initiative Afrique continue d'avoir un impact sur l'engagement des pays africains en faveur du programme de transparence fiscale. La Figure 4 illustre l'impact du soutien continu apporté aux pays africains par le Secrétariat du Forum mondial et ses partenaires.

2. Voir les échanges de renseignements dans le cadre de la norme EAR (au 12 mai 2022), <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-exchanges.pdf>.

3. OCDE (2021), *Rapport sur la fiscalité du Secrétaire Général de l'OCDE à l'intention des Dirigeants du G20, Italie, octobre 2021*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/rapport-sur-la-fiscalite-secretaire-generale-ocde-dirigeants-g20-italie-octobre2021.pdf>.

ENCADRÉ 5. Démarches pour obtenir un examen complémentaire



BOTSWANA

Le Botswana est membre du Forum mondial depuis 2011. Tous les membres du Forum mondial, y compris le Botswana, se sont engagés à mettre en œuvre la norme ERD et à faire l'objet d'un examen par les pairs.

Le cadre juridique et réglementaire du Botswana pour l'ERD et sa mise en œuvre pratique ont été évalués par le Forum mondial par rapport aux termes de référence améliorés de 2016 en 2019 (second cycle). Le rapport du second cycle, adopté par le Forum mondial en juillet 2019, a attribué au Botswana la note globale « Partiellement conforme », ce qui constitue une rétrogradation par rapport à la note globale « Conforme pour l'essentiel » obtenue dans le rapport d'évaluation par les pairs de l'ERD de 2016 (premier cycle). Les principales déficiences identifiées étaient les suivantes :

- les lacunes du cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs (éléments A.1 et A.3)
- les lacunes du cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne la disponibilité des documents comptables (élément A.2)
- l'absence de programmes de supervision solides pour garantir la disponibilité des renseignements sur la propriété légale, sur les bénéficiaires effectifs et sur les documents comptables (éléments A.1, A.2, et A.3)
- les lacunes dans la fourniture des renseignements demandés aux partenaires en temps opportun et le manque de mises à jour de l'état d'avancement (élément C.5).

À la lumière de ces résultats, le Botswana a sollicité le soutien du Secrétariat du Forum mondial pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de 2019 et se préparer à demander un examen complémentaire pour améliorer ses notes.

Entre autres choses, le Secrétariat du Forum mondial a aidé le Botswana à élaborer un plan d'action pour répondre aux recommandations de 2019, qui comprenait l'examen des lois pertinentes et des amendements proposés, ainsi que la fourniture de conseils sur les domaines d'amélioration potentiels. En conséquence, en 2021, le Botswana a entrepris un certain nombre de réformes, notamment :

- l'introduction de changements dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et dans les lois commerciales régissant la formation et le fonctionnement des personnes morales et des constructions juridiques afin d'intégrer l'obligation de garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs.
- l'introduction de changements dans les lois pertinentes afin de garantir la disponibilité des renseignements comptables
- renforcer la surveillance et l'application des lois pertinentes pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs et des documents comptables
- rationaliser les processus de demande de renseignements, notamment en lançant des mises à jour du manuel régissant les procédures applicables aux demandes de renseignements et en prenant des mesures pour améliorer les délais de réponse.

Par conséquent, le Botswana a officiellement soumis une demande d'examen complémentaire au GEP du Forum mondial en novembre 2021, indiquant que les éléments A.1, A.3 et C.5 étaient susceptibles d'être mis à niveau. En décembre 2021, le GEP a accepté la demande du Botswana et a indiqué que, pour évaluer la mise en œuvre dans la pratique des lois récemment modifiées, l'examen complémentaire devrait inclure une visite sur place et devrait être programmé au cours du premier trimestre 2023, sous réserve de la possibilité de voyager.

Depuis l'approbation de sa demande d'examen complémentaire, le Botswana a continué à travailler avec le Secrétariat du Forum mondial pour répondre aux recommandations de 2019 en suspens. Lors de sa session plénière du 21 octobre 2021, le Groupe d'action financière a retiré le Botswana de sa liste de juridictions « sous surveillance renforcée », ce qui est également une conséquence positive des mesures prises par le Botswana pour améliorer son cadre juridique pour l'ERD.

Source : Botswana Unified Revenue Service (BURS) et ministère des Finances et du Développement économique.



SEYCHELLES



Les Seychelles sont membres du Forum mondial depuis 2009 et ont mis en œuvre les normes ERD et EAR.

Le deuxième tour de l'examen par les pairs de l'ERD des Seychelles, évalué par rapport aux termes de référence de 2016, a été publié en avril 2020, avec une note globale de « Partiellement conforme », ce qui était une dégradation par rapport à la note globale « Conforme pour l'essentiel » obtenue lors du premier cycle de l'examen par les pairs de l'ERD en 2015.

Les Seychelles se sont engagés à améliorer leur note ERD et ont donc mis en place un vaste programme de réforme pour remédier aux déficiences identifiées dans le rapport d'examen par les pairs.

Le programme d'ER s'est concentré sur :

- modifier la législation qui sous-tend la disponibilité et l'accès aux renseignements
- renforcer la supervision et le suivi, ainsi que l'application et les sanctions
- rationalisation des processus de demande de renseignements
- la mise en œuvre d'un système de suivi et la création d'une base de données statistiques
- des initiatives de renforcement des capacités de l'ER au sein de l'administration fiscale et pour les contribuables
- l'expansion du réseau ER pour inclure toutes les juridictions concernées.

Pour mettre en œuvre son programme de réforme, les Seychelles ont sollicité le soutien du Secrétariat du Forum mondial.

À cet égard, le Secrétariat du Forum mondial a travaillé avec les fonctionnaires seychellois en 2020 et 2021 pour fournir l'assistance technique requise. Entre autres, le Secrétariat du Forum mondial a aidé les Seychelles à élaborer un plan d'action pour remédier aux principales lacunes, a examiné la législation et les lignes directrices pertinentes partagées par les Seychelles, et a tenu des discussions sur les domaines d'amélioration possibles.

Les Seychelles étant désireux de travailler à la mise en œuvre complète de la norme ERD, les actions entreprises ont porté leurs fruits, ce qui constitue une base solide pour demander un examen complémentaire ERD dans l'espoir d'une amélioration de la note globale. En août 2021, les Seychelles ont formellement demandé une révision supplémentaire de l'ERD. Dans sa demande, les Seychelles ont indiqué qu'ils avaient réalisé des améliorations significatives pour répondre aux recommandations faites par le Forum mondial et qu'ils pensaient être en mesure d'améliorer de manière significative leurs notes si un examen supplémentaire de l'ERD était mené.

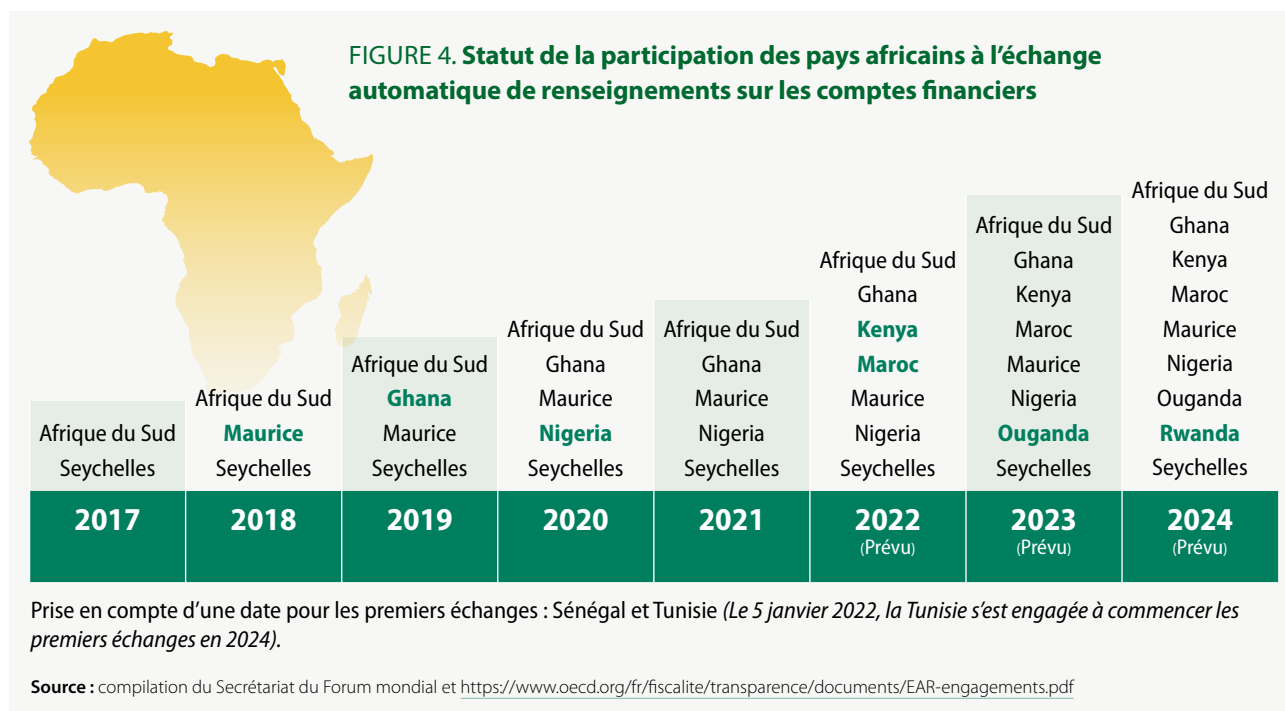
Le GEP a reconnu que les Seychelles avaient pris des mesures pour se conformer à la norme ERD et qu'un examen complémentaire était susceptible d'améliorer la note. Le GEP a décidé que l'examen complémentaire serait programmé pour le second semestre 2022 et devrait inclure une visite sur place, car de nombreuses recommandations de 2020 se concentraient sur la mise en œuvre de la norme dans la pratique.

Suite à l'approbation par le GEP d'un examen complémentaire, les Seychelles ont continué à faire des progrès substantiels dans leurs réformes de l'ER. Par exemple, la loi de 2021 sur les sociétés commerciales internationales et autres lois connexes (amendement) a été publiée au Journal officiel le 20 décembre 2021. Elle a modifié quatre textes de loi, à savoir la :

- Loi sur les sociétés commerciales internationales, 2016
- Loi sur les fondations, 2009
- Loi sur les sociétés en commandite, 2003
- Loi sur les fiducies, 2021.

Les améliorations aux Seychelles se poursuivent en 2022, notamment par le maintien des efforts visant à garantir la prise en compte effective des recommandations en matière de surveillance et d'exécution, dans la perspective d'un prochain examen complémentaire.

Source : Commission des revenus des Seychelles (SRC).



En 2021, l'Ouganda et le Rwanda ont annoncé qu'ils lanceront l'EAR en 2023 et 2024 respectivement. Ils rejoindront cinq autres pays (Afrique du Sud, Ghana, Maurice, Nigeria et Seychelles), qui échangent déjà des renseignements dans le cadre de cette norme, ainsi que le Kenya et le Maroc, qui se sont engagés à commencer leurs premiers échanges en 2022. Deux autres pays (le Sénégal et la Tunisie⁴) ont lancé les préparatifs de mise en œuvre de l'EAR et envisagent actuellement de s'engager sur une date précise pour les premiers échanges. Le Lesotho a également commencé à travailler sur la confidentialité et la protection des données afin d'évaluer son état de préparation à l'EAR et de prendre une décision éclairée.

En 2021, le Secrétariat du Forum mondial a intensifié son assistance technique aux pays africains qui se sont engagés ou qui sont à un stade avancé de leur engagement sur une date pour les premiers échanges automatiques. L'Encadré 6 souligne le rôle critique de cette assistance technique pour aider les pays africains à mettre en place les éléments constitutifs essentiels à la participation à l'EAR.

Les données NCD peuvent permettre aux administrations fiscales d'avoir une vision globale des actifs financiers détenus dans des pays étrangers par leurs résidents fiscaux. Elles peuvent donc aider à établir le profil des

contribuables pour faciliter l'établissement du profil de risque et permettre une meilleure sélection des cas de contrôle. L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les pays qui échangent déjà des renseignements de manière automatique est de savoir comment utiliser les données NCD de la manière la plus efficace possible.

Dans un premier temps, pour qu'un pays puisse utiliser les données de la NCD, il doit être en mesure de les faire correspondre aux données disponibles dans son pays sur ses contribuables. Alors que les pays africains commencent à mettre en œuvre la NCD, il est nécessaire de renforcer leur capacité à utiliser les données reçues. Deux pays africains (Maurice et l'Afrique du Sud) ont adopté des systèmes permettant de retracer les recettes identifiées ou recouvrées à l'aide des données de la NCD. L'Encadré 7 montre les mesures prises par l'Afrique du Sud pour utiliser efficacement les données NCD. Afin de soutenir les pays africains qui reçoivent des données NCD et ceux qui se sont engagés à respecter une date spécifique pour les premiers échanges, les responsables de l'Initiative Afrique ont identifié comme besoin prioritaire la nécessité de sensibiliser sur la façon dont les données NCD peuvent être utilisées pour améliorer la conformité fiscale. C'était l'objectif d'un atelier sur l'utilisation efficace des renseignements sur les comptes financiers organisé par le Secrétariat du Forum mondial en 2021. L'atelier a été suivi d'une assistance technique spécifique à certains pays sur l'utilisation des données NCD. Le Nigeria est le premier pays africain à bénéficier de cette nouvelle forme d'assistance.

4. La Tunisie s'est engagée le 5 janvier 2022 à commencer les premiers échanges en 2024. Pour plus de détails, voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/la-tunisie-s-engage-a-debuter-l-echange-automatique-en-2024.htm>.

ENCADRÉ 6. OUGANDA : de l'échange sur demande à l'échange automatique



L'Ouganda a rejoint le Forum mondial en 2012 avec l'objectif de mettre en place le cadre approprié pour utiliser l'ER comme un outil pour améliorer sa mobilisation des ressources nationales. Avec le soutien du Forum mondial et en collaboration avec ses partenaires, l'Ouganda a déployé des efforts considérables pour mettre en place son infrastructure ER. Ces efforts comprennent :

- la création d'une unité d'ER au sein de l'Autorité fiscale ougandaise en 2014
- la signature et la ratification de la MAAC qui est entrée en vigueur en 2016
- l'extension du réseau d'ER de neuf partenaires dans le cadre d'accords bilatéraux à plus de 140 juridictions
- l'amélioration du cadre juridique de la transparence fiscale dans le pays.

Ces efforts ont permis à l'Ouganda non seulement de se conformer aux normes internationales, comme le montre la note globale « Conforme pour l'essentiel » attribuée lors du premier examen par les pairs de l'ERD, mais aussi de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière et d'accroître la mobilisation des recettes intérieures.

Au vu des progrès réalisés sur le front de l'EAR et des premiers résultats obtenus au cours des dernières années, l'Ouganda a pris des mesures pour mettre en œuvre la norme EAR. Le voyage de l'Ouganda a commencé en 2018 lorsque le Forum mondial et l'ATAF ont apporté leur soutien pour déterminer un calendrier pratique pour la mise en œuvre de cette norme dans le pays. Ce soutien a pris la forme d'une mission technique qui s'est tenue en Ouganda, suivie d'un soutien virtuel qui s'est poursuivi par la suite.

Les résultats ont porté leurs fruits en février 2021, lorsque l'Ouganda s'est engagé à lancer l'EAR, avec les premiers échanges en 2023, par le biais d'une communication du ministre des finances, de la planification et du développement économique, l'honorable Matia Kassaija, qui a assuré que l'Ouganda était prêt à mettre en place tous les cadres internes et internationaux nécessaires à cette fin. Le Secrétariat du Forum mondial a lancé un programme intensif d'assistance technique pour aider l'Ouganda, auquel le Royaume-Uni s'est associé, en mettant l'accent sur la mise en place des éléments constitutifs :

- le cadre juridique international et national
- les exigences en matière de confidentialité et de protection des données, y compris en ce qui concerne la GSI

- Capacité informatique et administrative.

L'Ouganda a pris les mesures concrètes suivantes en 2021 :

- Une équipe inter-agences composée de représentants de la Banque centrale d'Ouganda, du ministère de la Justice, du Registre des sociétés, de l'Agence de renseignement financier, du ministère des Finances et de l'Autorité fiscale ougandaise (URA) a été inaugurée.
- Une équipe interne au sein de l'URA, comprenant des experts en sécurité informatique, des experts en logiciels informatiques, une équipe de recherche, une équipe chargée de la fiscalité intérieure et l'équipe chargée de l'ER, a été créée pour diriger la mise en œuvre.
- L'Ouganda a signé l'accord entre AC pour la NCD.
- La législation primaire a été adoptée.
- Un travail substantiel a été entrepris concernant la législation secondaire pour la mise en œuvre de l'EAR, dont l'adoption est prévue en 2022.
- Une évaluation et des discussions préliminaires ont eu lieu sur la confidentialité et la protection des données. Ces travaux se poursuivront en 2022.

Les prochaines étapes concernent :

- finalisation du cadre juridique national de l'Ouganda
- la consultation du secteur financier
- donner suite aux recommandations sur le cadre de confidentialité et de protection des données
- la mise en place de la plate-forme informatique pour les déclarations des institutions financières
- relier la plate-forme de déclaration au système de transmission commun pour permettre l'échange et la réception de données avec des partenaires étrangers.

Avec la mise en œuvre de la NCD, l'Ouganda estime qu'il renforcera les capacités de son administration fiscale à lutter contre l'évasion fiscale afin de tirer parti des stratégies de gestion des risques de catastrophe prévues et de les compléter.

Source : Autorité fiscale ougandaise (URA).

ENCADRÉ 7. AFRIQUE DU SUD : utilisation efficace des données de la NCD



L'Afrique du Sud faisait partie des 49 juridictions pionnières qui ont entrepris les premiers échanges en 2017. Depuis le début, l'Afrique du Sud échange des renseignements sur une base réciproque et met en place des processus pour utiliser efficacement les renseignements reçus.

Pourquoi le South African Revenue Service (SARS) considère-t-il que les renseignements reçus dans le cadre de la norme NCD sont plus importants que ceux reçus d'autres sources ?

En premier lieu, les données de la NCD sont importantes pour le SARS car elles sont alignées sur deux de ses neuf objectifs stratégiques, à savoir :

- étendre et accroître l'utilisation des données afin d'améliorer l'intégrité, d'en tirer des enseignements et d'améliorer les résultats
- de travailler avec les parties prenantes, et par leur intermédiaire, pour améliorer le système fiscal.

Deuxièmement, le SARS reconnaît l'évolution constante de l'environnement technologique, social et commercial, qui crée des opportunités mondiales pour les individus/entités tout en posant des défis au système fiscal. Les données NCD permettent d'accéder à une vue globale de la situation financière du contribuable, ce qui permet au SARS de déterminer l'assujettissement à l'impôt en Afrique du Sud, de calculer de manière exhaustive les impôts dus et de maximiser la perception des recettes.

Troisièmement, les échanges automatiques permettent au SARS d'accéder à des données financières massives sur les contribuables, qui n'étaient généralement pas facilement accessibles aux contribuables ou aux détenteurs de renseignements. Cela a également un effet dissuasif car les contribuables savent que le SARS participe à l'EAR et qu'il aura accès à ces renseignements, ce qui les incite à se conformer volontairement.

Enfin, les données NCD améliorent les processus d'identification des risques du SARS, la qualité de la création des dossiers et le recouvrement des impôts qui sont habituellement difficiles à obtenir.

Quelles mesures le SARS a-t-il prises pour utiliser les renseignements reçus dans le cadre de l'EAR ? Comment ces renseignements sont-ils utilisés ? Ont-ils conduit à des demandes de suivi sous forme d'ERD auprès des juridictions qui ont transmis les renseignements ?

Dès réception, les données NCD sont nettoyées et appariées avec la base de données démographiques des contribuables du SARS. L'équipe d'ER extrait également les données non appariées et communique les taux d'appariement aux juridictions partenaires

concernées. Ceci afin de permettre aux juridictions partenaires de réfléchir aux données échangées et de s'engager avec les institutions financières concernées pour améliorer la qualité des données. Les données appariées et non appariées sont également mises périodiquement à la disposition des divisions du SARS, telles que celles chargées des particuliers fortunés, du PDV, du contrôle, des grandes entreprises et de l'international. Ces divisions utilisent les données pour les processus de profilage et d'identification des risques.

Alors que le SARS n'a pas fait d'ERD à partir des données NCD reçues, des processus sont en place au cas où des renseignements supplémentaires seraient requis de la part des juridictions partenaires. À ce stade, le SARS évalue l'exhaustivité des données et utilise les protocoles d'engagement d'autorité compétente à autorité compétente pour communiquer dans le but d'améliorer la qualité des données.

Quels sont les défis auxquels le SARS a été confronté dans sa quête d'utilisation des renseignements reçus dans le cadre de la NCD ? Quelles mesures le SARS a-t-il prises pour surmonter ces défis ?

Le SARS a été confronté à deux défis principaux :

- Faibles taux d'appariement : pour gérer ce problème, le SARS suit périodiquement les pourcentages d'appariement entre les juridictions partenaires et lance des engagements lorsque les taux d'appariement sont faibles ou en baisse.
- Faible niveau de sensibilisation à la disponibilité des données échangées dans le cadre de l'EAR : l'équipe d'ER du SARS a constaté que la majorité du personnel de l'organisation avait peu de connaissances sur l'ER ou sur les processus d'accès ou de demande de données. En réponse, l'équipe ER a lancé une campagne de sensibilisation continue en partenariat avec le SARS Institute of Learning pour co-animer certaines de leurs formations, afin d'expliquer les processus d'ER et la fonction de l'unité d'ER.

Pourquoi le SARS considère-t-il qu'il est nécessaire de contrôler l'impôt, y compris les intérêts et les pénalités, identifiés à la suite de l'EAR ?

La stratégie d'investissement du SARS comprend une évaluation des liens et des résultats de ses neuf objectifs stratégiques, ce qui inclut également la capacité de suivre et de communiquer les rendements des initiatives entreprises. Il est donc important que le SARS suive les impôts, y compris les intérêts et les pénalités, obtenus grâce à l'EAR afin de justifier le retour sur investissement et le réinvestissement.

Source : Service des impôts d'Afrique du Sud (SARS).

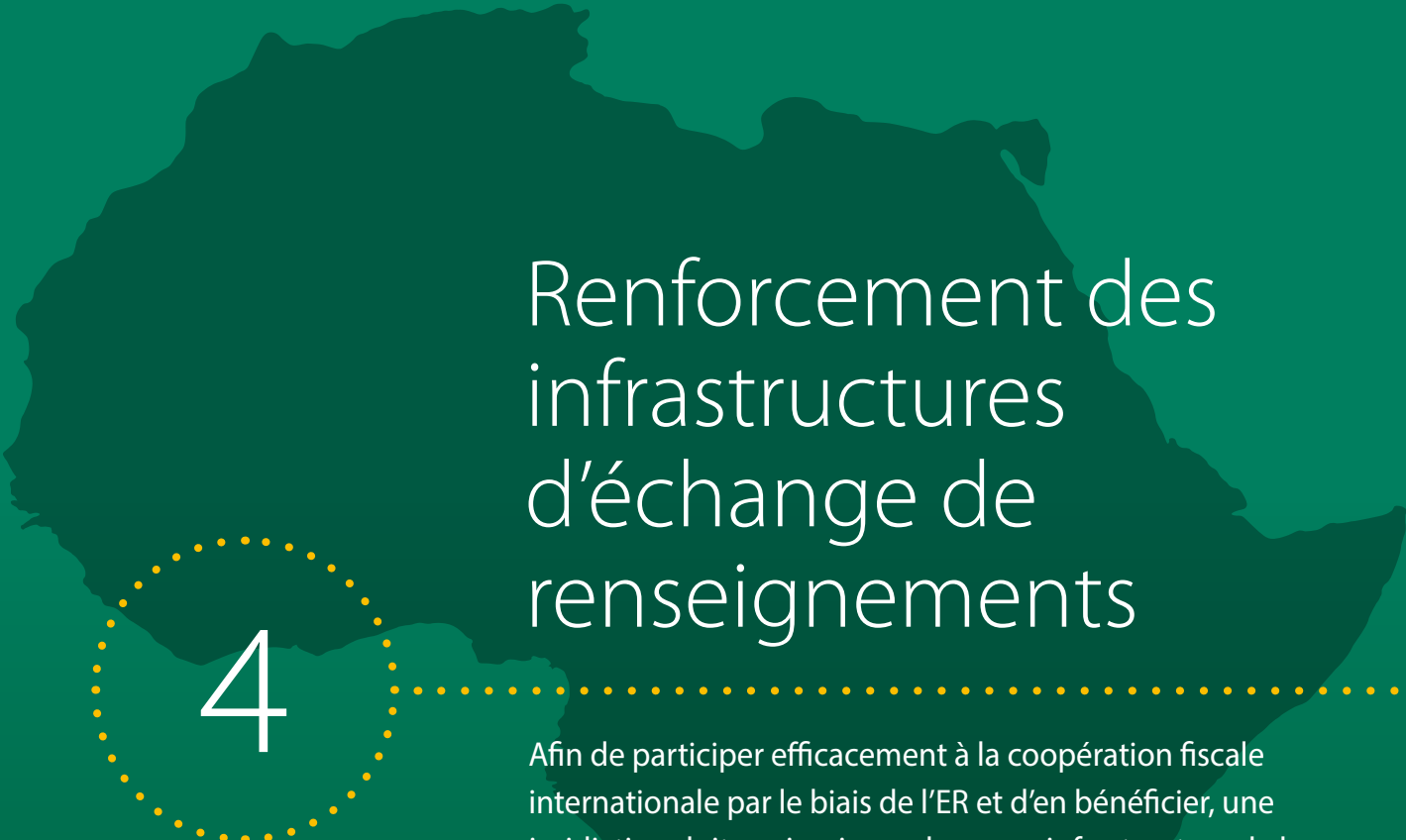
À la fin de l'année 2021, seuls 27 % des membres de l'Initiative Afrique (9 pays sur 33), représentant seulement 17 % du continent, se sont engagés dans l'EAR avec des échéances précises. Bien que ce chiffre ait augmenté de manière plus régulière et plus que doublé au cours des quatre dernières années, montrant un intérêt croissant, la participation de l'Afrique à cette norme est encore loin de son potentiel. Comme la participation des pays africains à l'ERD est en train de mûrir, l'une des composantes avancées de l'Initiative Afrique au cours de son mandat actuel (2021-2023) est de fournir un soutien aux pays plus expérimentés dans l'ERD pour la transition vers l'EAR.

.....

En 2021, le Secrétariat du Forum mondial a intensifié son assistance technique aux pays africains qui se sont engagés ou qui sont à un stade avancé de leur engagement sur une date pour les premiers échanges automatiques.

.....





Renforcement des infrastructures d'échange de renseignements

4

Afin de participer efficacement à la coopération fiscale internationale par le biais de l'ER et d'en bénéficier, une juridiction doit avoir mis en place une infrastructure de base. Pour commencer, une juridiction doit disposer d'un large réseau d'instruments d'ER qui offre une passerelle juridique pour la collaboration avec d'autres juridictions. Elle doit également disposer d'une structure organisationnelle et de processus appropriés pour faciliter l'ER. Cela inclut une délégation des pouvoirs d'AC à l'administration fiscale, une unité d'ER bien dotée en ressources pour traiter les demandes entrantes et sortantes, un manuel qui documente et guide les fonctionnaires de l'administration fiscale impliqués dans la fonction d'ER et un mécanisme de suivi des demandes pour s'assurer qu'elle respecte ses engagements en vertu de la norme internationale. Cette section analyse l'évolution de ces éléments constitutifs essentiels pour les pays africains et leur position à la fin de 2021.

ÉLARGISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

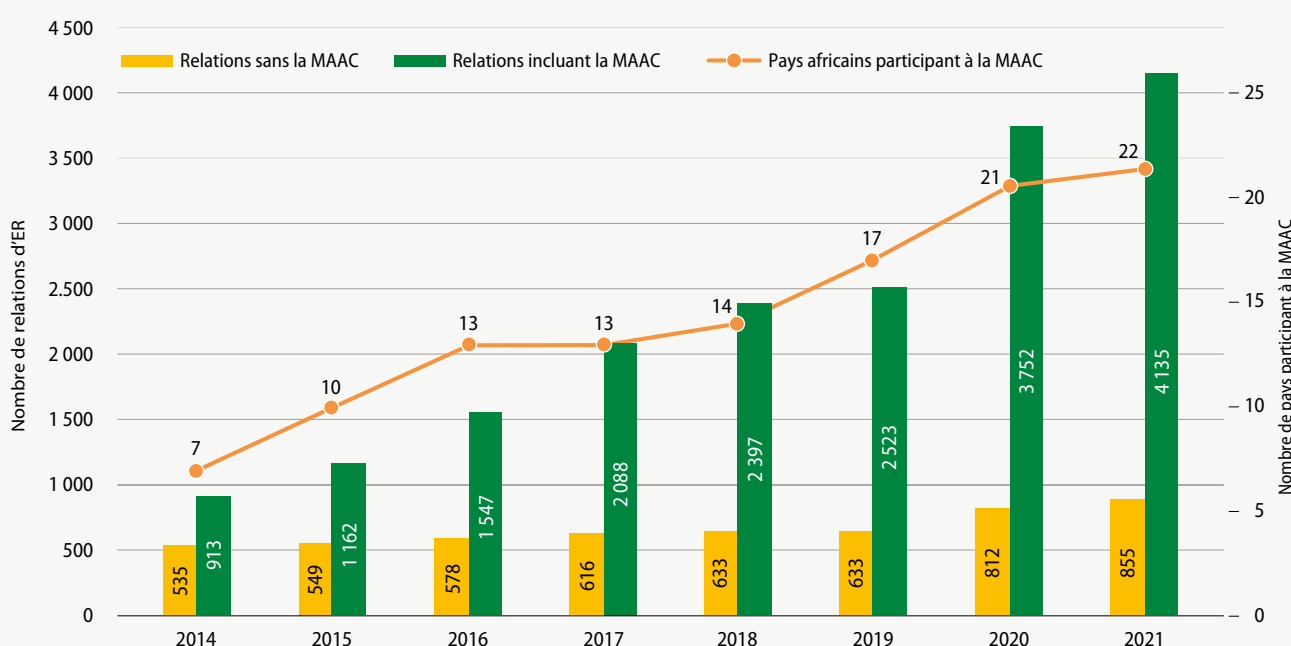
Un cadre juridique international est le fondement de l'assistance administrative internationale en matière fiscale : il ne peut y avoir d'ER entre les pays s'il n'y a pas de base juridique pour la soutenir. Un large réseau d'accords internationaux prévoyant l'ER est donc essentiel pour qu'un pays puisse bénéficier de l'ER, car il constitue une passerelle avec divers pays. C'est pourquoi l'élargissement des réseaux d'ER des pays africains est un élément clé du plan d'action 2021-2023 de l'Initiative Afrique.

Les pays africains ont rapidement développé leurs réseaux d'ER depuis 2014. Les progrès manifestés en 2020 se sont poursuivis en 2021 avec 383 nouvelles relations d'ER créées. Une majorité de ces nouvelles relations ont été créées par le biais de la MAAC : un pays supplémentaire (le Rwanda) a signé la MAAC tandis que trois autres (le Botswana, l'Eswatini et le Liberia) ont déposé leurs instruments de ratification. Si une partie de cette augmentation peut également être attribuée à de nouveaux pays qui participent à l'enquête pour la première fois ou qui concluent de nouvelles conventions de double imposition (CDI), elle se limite à 43 relations bilatérales. La Figure 5

montre l'évolution des relations d'ER des pays africains et la contribution essentielle de la MAAC dans l'établissement de ces relations. En outre, l'un des principaux avantages de l'adhésion à la MAAC est que le réseau de partenaires d'ER d'un pays s'accroît chaque fois qu'un nouveau pays le rejoint sans avoir à entreprendre et à conclure des négociations bilatérales. Ainsi, les réseaux d'ER des pays africains ont également été étendus lorsque d'autres pays ont rejoint la MAAC en 2021.

La Figure 6 démontre que le moyen le plus rapide d'étendre le réseau d'ER est d'adhérer à des instruments multilatéraux, tels que la MAAC. En outre, toutes les relations d'ER créées dans le cadre de la MAAC sont toujours conformes à la norme internationale, ce qui est utile pour l'examen par les pairs de l'ERD lorsque les accords bilatéraux d'ER ne sont pas alignés sur la norme. Les pays africains, qui sont signataires de la MAAC, ont un plus grand réseau de partenaires d'ER par rapport à ceux qui dépendent entièrement d'accords bilatéraux avec une clause d'ER comme les CDI ou des accords spécifiquement conçus pour l'ER. En règle générale, les pays africains qui ne sont pas membres du Forum mondial ont tendance à avoir moins de relations d'ER, ce qui peut être attribué à leur conscience limitée de l'importance d'avoir un large réseau de partenaires d'ER.

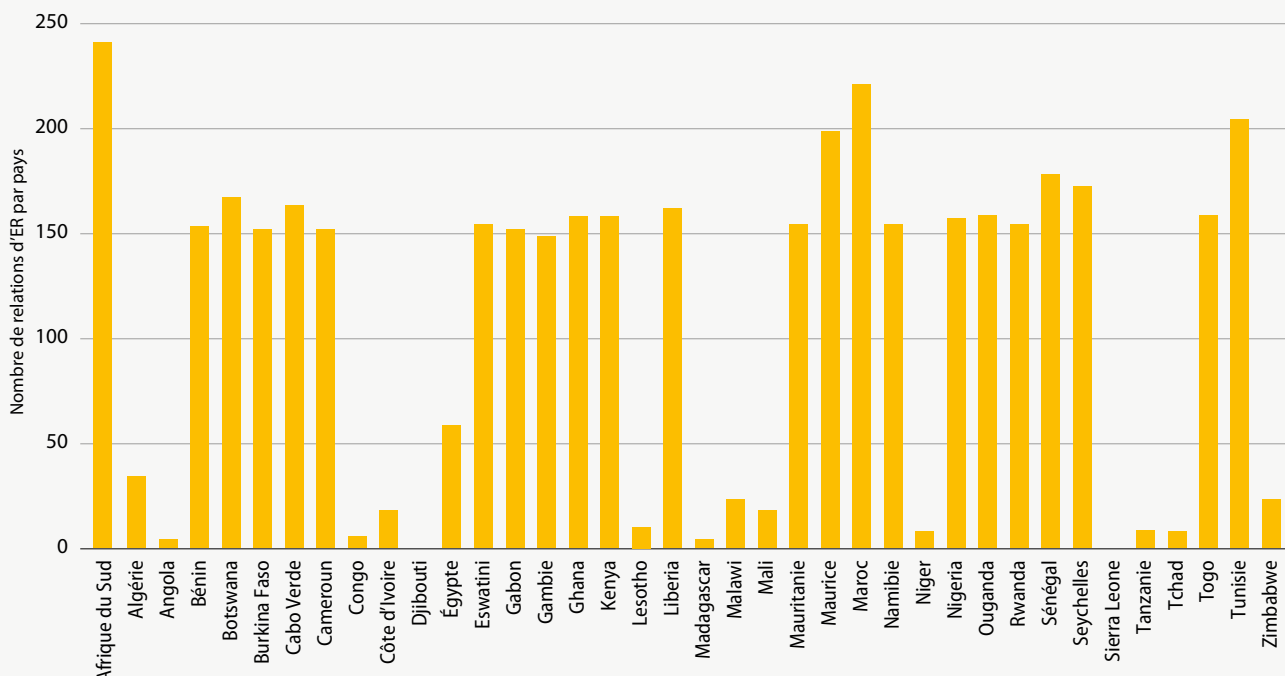
FIGURE 5. Nombre de relations d'échange d'ER créées par les pays africains depuis 2014



Note : Le graphique reflète la situation de 38 pays qui ont fourni des données, y compris l'Algérie qui a fourni des données pour la première fois pour l'année 2021.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et tableau des juridictions participant à la MAAC disponible à https://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf.

FIGURE 6. Nombre de relations d'ER par pays



Note : Le graphique reflète la situation de 41 pays qui ont fourni des données depuis le premier rapport sur la transparence fiscale en Afrique (l'Algérie a fourni des données pour la première fois pour l'année 2021, tandis que la Guinée et la Zambie ont participé à l'enquête de 2021 mais pas à celle de cette année).

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et tableau des juridictions participant à la MAAC disponible sur https://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf

La MAAC a été signée par 22 pays africains (40 % des pays africains) (voir le Tableau 4), qui sont tous membres du Forum mondial. Un pays supplémentaire (l'Angola) a été invité à signer la MAAC, rejoignant ainsi Madagascar dans cette démarche. Néanmoins, seuls 67 % des membres de l'Initiative Afrique (22 pays sur 33) sont signataires de la MAAC, ce qui signifie que 11 pays doivent encore rejoindre la MAAC et étendre rapidement leurs réseaux d'ER. En outre, sur les 22 pays africains qui ont signé la MAAC, seuls 16 l'ont ratifiée et mise en vigueur, ce qui signifie que la MAAC n'est en vigueur que pour 48 % des membres de l'Initiative Afrique. Les six pays restants sont à différents stades des processus nationaux de ratification et de dépôt des instruments de ratification de la MAAC. Si certains d'entre eux sont des signataires relativement récents, comme le Rwanda, comme on peut le voir dans le Tableau 4 d'autres doivent encore déposer leurs instruments de ratification plus d'un an après avoir signé la MAAC (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mauritanie et Togo). Tous les signataires sont encouragés à conclure rapidement le processus de ratification national et à déposer l'instrument de ratification pour que la MAAC entre en vigueur et soit utile à l'administration fiscale pour faciliter l'assistance administrative en matière fiscale en provenance d'autres pays.

RENFORCER L'ORGANISATION DE LA FONCTION D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTINENT

Un élément central de l'infrastructure d'ER est l'unité ER. Il s'agit du bureau chargé de gérer l'activité d'ER au quotidien. Le fait de placer cette unité dans l'administration fiscale implique généralement que la fonction d'AC a été déléguée par le ministre des finances au chef de l'administration fiscale ou que le chef de l'administration fiscale est désigné comme AC principale dans l'accord international. Une telle délégation garantit généralement l'efficacité, notamment en réduisant le délai de traitement des demandes et en renforçant la confidentialité. Un système de suivi efficace de l'ER¹ et un bon manuel de l'ER² sont également essentiels pour les opérations de l'ER car ils permettent de documenter et de suivre les progrès dans le traitement de cas spécifiques et de mesurer les performances de l'unité.

1. Les activités de l'ER doivent être suivies de près par l'unité ER, car les demandes entrantes doivent être traitées et faire l'objet d'une réponse en temps utile et les demandes sortantes doivent faire l'objet d'un suivi quant à leur traitement par les juridictions requises ou à toute demande de clarification. La surveillance et le suivi des activités de l'ER sont également essentiels pour garantir la confidentialité et, en cas de divulgation illégale, pour soutenir les enquêtes.
2. Le manuel de l'ER présente les exigences légales et les processus pratiques régissant l'ER et comment les différentes formes d'ER peuvent aider à la détection de la fraude et de l'évasion fiscales.

TABLEAU 4. Statut de l'adhésion des pays africains à la MAAC

Description	Nombre	Pays
Convention signée et ratifiée	16	Afrique du Sud, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Eswatini, Ghana, Kenya, Liberia, Maroc, Maurice, Namibie, Nigeria, Sénégal, Seychelles, Tunisie, Ouganda.
Convention signée mais non encore ratifiée (année de signature)	6	Bénin (2019) ; Burkina Faso (2016) ; Gabon (2014) ; Mauritanie (2019) ; Rwanda (2021) ; Togo (2020).
Invité à signer (année de l'invitation à signer)	2	Angola (2021) ; Madagascar (2019).

Note : La date entre parenthèses indique la date à laquelle les pays qui n'ont pas encore ratifié ou déposé les instruments de ratification ont signé la MAAC.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et tableau des juridictions participant à la MAAC disponible sur https://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf.

Enfin, des formations sur l'ER doivent être régulièrement dispensées aux contrôleurs et enquêteurs fiscaux, ainsi qu'aux autres fonctionnaires fiscaux concernés (fonctions de conformité et de recouvrement des impôts).

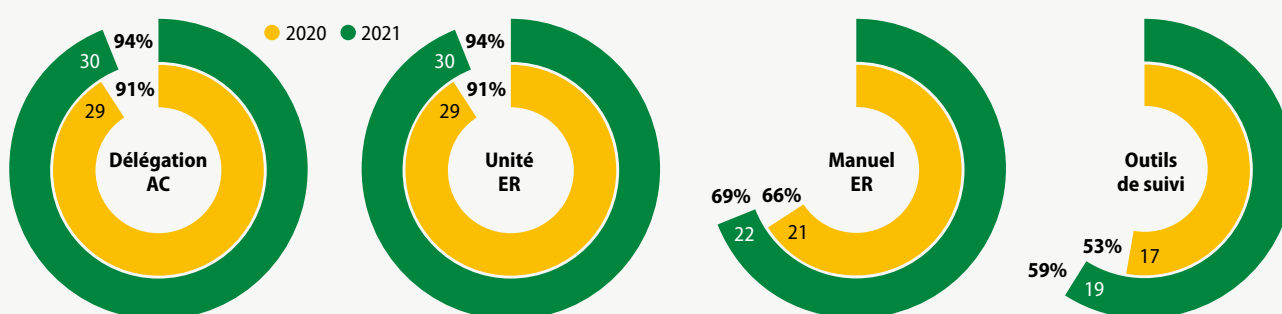
En 2021, les infrastructures d'ER ont continué à s'améliorer dans les administrations fiscales africaines (voir Figure 7) :

- La délégation du pouvoir de l'AC à l'administration fiscale et la mise en place d'une unité d'ER ont légèrement augmenté : 30 pays en 2021 au lieu de 29 en 2020 pour les 32 pays africains qui ont fourni des données à la fois pour 2020 et 2021. En outre, trois des six nouveaux répondants (50 % d'entre eux) ont délégué la fonction d'AC et mis en œuvre une unité d'ER.
- L'utilisation d'un manuel sur l'ER a également progressé : 22 pays en 2021, contre 21 en 2020, ont mis en place un manuel. Cependant, cinq des six nouveaux répondants (84 % d'entre eux) ne disposent pas d'un tel outil.
- L'utilisation d'un outil de suivi des demandes a également augmenté : 19 pays africains utilisent un tel outil en 2021, contre 17 pour ces mêmes pays en 2020. Toutefois, seuls

deux des six nouveaux répondants (33 % d'entre eux) disposent d'un outil de suivi des demandes d'ER.

Les pays africains consacrent davantage de ressources à l'opérationnalisation de l'ER au sein de leurs administrations fiscales. Pour les 32 pays africains qui ont fourni des données pour 2020 et 2021, le personnel en charge de l'ER est passé de 118 à 133. L'Encadré 8 montre l'évolution de l'unité d'ER du Kenya qui s'est adaptée aux nouveaux besoins et à l'augmentation du nombre de demandes d'ER envoyées et reçues. Il est également important de s'assurer que le personnel est bien équipé pour traiter les demandes d'ER, en leur fournissant des formations adéquates pour renforcer leurs compétences. Au fil des ans, l'Initiative Afrique a dispensé des formations appropriées sur l'ER aux administrations fiscales. En 2021, 1 514 fonctionnaires ont participé aux formations dispensées par le Secrétariat du Forum mondial. À ce nombre sans précédent, il convient d'ajouter près de 900 fonctionnaires des impôts qui ont reçu une formation de leurs collègues nouvellement qualifiés en tant que formateurs sur l'ER dans le cadre du premier programme Former le formateur du Forum mondial.

FIGURE 7. Évolution de l'infrastructure d'échange de renseignements



Note : Le graphique reflète la situation des 32 pays africains qui ont fourni des données à la fois pour 2020 et 2021.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

ENCADRÉ 8. KENYA : évolution de l'unité d'ER



Le Kenya a rejoint le Forum mondial en 2010. À ce moment-là, le Kenya ne disposait pas d'une unité d'ER chargée de traiter les demandes de renseignements et était confronté à des difficultés pour assurer la transparence des activités transfrontalières de ses contribuables. Le Kenya disposait d'un réseau limité de partenaires d'ER avec neuf conventions de double imposition, malgré l'énorme demande d'ER provenant des contrôles des transactions transfrontalières.

Suite au soutien du Secrétariat du Forum mondial qui a débuté en 2013, le Kenya a donné le coup d'envoi de son voyage vers l'ER en créant son unité d'ER en 2014 sous l'égide du Large Taxpayers Office du Domestic Taxes Department et y a consacré certaines ressources, notamment trois fonctionnaires. Le Kenya a également délégué les pouvoirs d'AC du Secrétaire du Cabinet, Trésorerie nationale et Planification au Commissaire général de la KRA qui, à son tour, a délégué l'administration quotidienne de la fonction d'ER au Commissaire du département Intelligence & Strategic Operations en 2018.

Bien que le Kenya ait établi l'infrastructure minimale pour l'ER, il n'a envoyé qu'une seule demande au cours de la période 2014 à 2018. Cela s'explique par le manque de sensibilisation au potentiel de l'ER des contrôleurs et enquêteurs fiscaux, et un réseau d'ER limité à seulement neuf conventions de double imposition.

Dans le but de renforcer la fonction d'ER, la KRA s'est lancée en 2019 dans une stratégie visant à faire du pays un acteur visible dans la communauté mondiale de la transparence fiscale.

Les mesures suivantes ont été prises :

- Afin de renforcer la fonction d'ER, celle-ci a été restructurée et repositionnée dans l'organigramme de KRA et a été physiquement transférée dans un nouveau bureau réservé au personnel d'ER ;
- Davantage de ressources ont été allouées à l'unité d'ER, notamment en augmentant son personnel de trois en 2014 à neuf fonctionnaires en 2021 ;
- Le personnel a suivi des formations de l'ER dans différents domaines de la transparence fiscale ;
- La MAAC qui avait été signée en 2016 a été ratifiée et est entrée en vigueur en 2020, ce qui a élargi la portée de l'ER à plus de 140 partenaires.

La priorité accordée par le Kenya à l'ER et les efforts de l'unité d'ER ont eu des effets d'entraînement. Les deux participants au programme de formation des formateurs du Secrétariat du Forum mondial ont déjà formé 283 personnes. Le recours à l'ER a régulièrement augmenté, passant d'une demande en 2018 à 17 en 2019, 73 en 2020 et 173 en 2021. Cela s'est traduit par une augmentation des recettes réalisées avec 1.1 million EUR (1.05 million USD ou 130 millions KES) en 2019, 86 000 EUR (82 560 USD ou 10.5 millions KES) en 2020 et 8.1 millions EUR (8.5 millions USD ou 985.2 millions KES) en 2021.¹

Fort de ce succès, le Kenya a relevé un nouveau défi en s'engageant en 2020 à mettre en œuvre la norme EAR avec un premier échange en septembre 2022. Avec le soutien du Forum mondial et de ses partenaires, notamment le Royaume-Uni (Her Majesty's Revenue and Customs – HMRC) et l'ATAF, le Kenya a mis en œuvre le cadre juridique international pertinent et adopté sa législation primaire. En parallèle, il a élaboré sa législation secondaire et a travaillé activement à la mise en place d'un solide cadre de confidentialité et de sauvegarde des données, y compris la GSI et les capacités informatiques et administratives pertinentes.

L'évolution de la fonction d'ER au Kenya au fil des ans démontre le rôle essentiel joué par le soutien et l'implication de la direction pour améliorer l'organisation de l'unité d'ER, fournir les ressources nécessaires et renforcer les principes de confidentialité, dans le but d'augmenter efficacement la mobilisation des recettes intérieures en luttant contre l'évasion fiscale transfrontalière.

Source : Autorité fiscale du Kenya (KRA).

1. Le présent rapport utilise le taux de change KES/EUR au 11 mai 2022 pour les chiffres déclarés pour 2021.



Impact de la transparence et de l'échange de renseignements sur la mobilisation des ressources nationales

5

L'ER à des fins fiscales n'est pas une fin en soi mais un moyen de permettre aux administrations fiscales d'accéder à des renseignements auparavant indisponibles pour faciliter leurs contrôles fiscaux, leurs enquêtes et autres activités de conformité. Cette section analyse la manière dont les pays africains utilisent leur infrastructure d'ER améliorée pour obtenir des renseignements pertinents, accéder aux renseignements et traduire les renseignements reçus en gains de revenus pour leurs pays.

UTILISATION DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PAR LES PAYS AFRICAINS

Pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, les contrôleurs fiscaux doivent utiliser l'infrastructure d'ER pour demander des renseignements pertinents, détenus à l'étranger, pour leurs contrôles ou enquêtes fiscales. Les membres de l'Initiative Afrique se sont donc engagés à utiliser intensivement leurs réseaux d'ER en formant les contrôleurs fiscaux et en les sensibilisant à l'utilisation de l'ER.

En 2021, cela s'est traduit par une augmentation de 26 % des demandes envoyées par les pays africains, passant à 592 contre 469 demandes en 2020 (voir la Figure 8). En outre, le nombre de pays ayant envoyé des demandes est passé à 15 en 2021, contre 13 en 2020. Toutefois, ce chiffre reste inférieur aux 19 juridictions qui ont envoyé des demandes en 2019 avant le début de la pandémie de COVID-19, qui a pu avoir un impact négatif sur les opérations d'ER dans certains pays.

Le nombre de demandes reçues par les pays africains de la part de leurs partenaires a augmenté pour atteindre 628 en 2021, contre 451 en 2020. Le nombre de pays africains

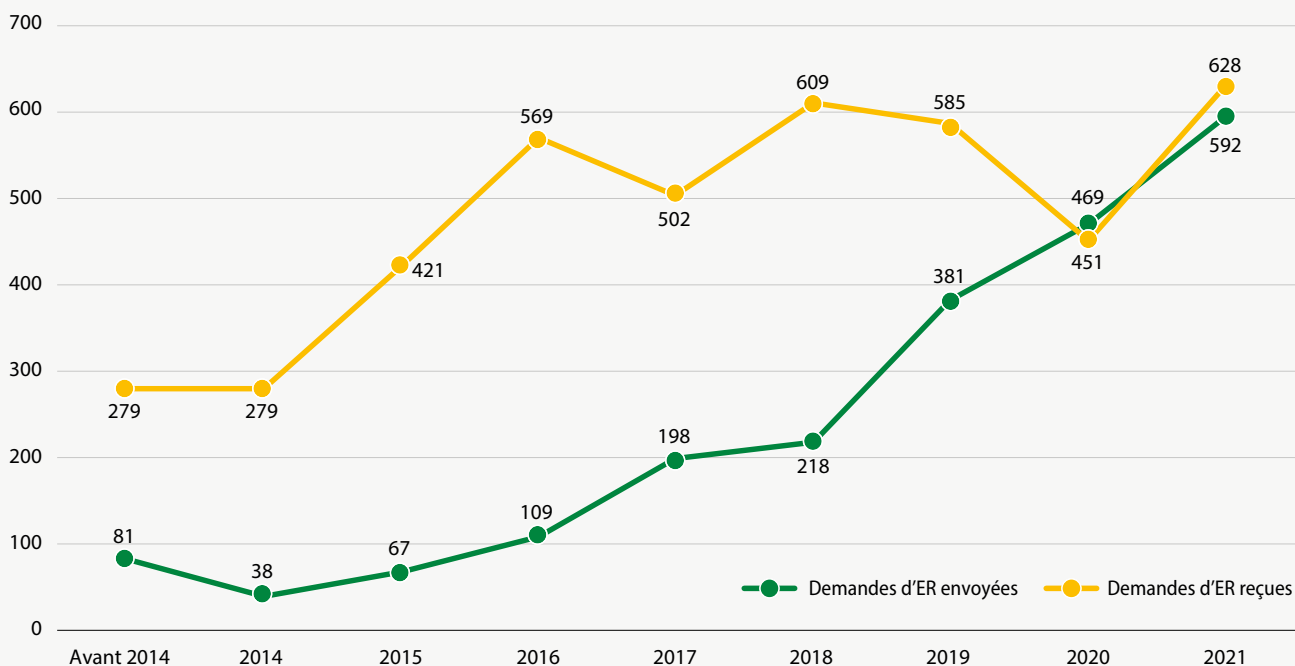
recevant des demandes en 2021 par rapport à 2020 reste inchangé (18).

En 2021, les pays africains ont reçu plus de demandes (628) qu'ils n'en ont envoyées (592), contrairement à 2020 où ils étaient des expéditeurs nets (voir la Figure 8). Toutefois, l'écart entre le nombre de demandes envoyées et le nombre de demandes reçues se réduit par rapport aux années précédentes. De 2014 à 2019, l'écart moyen était de 329 demandes. Il s'est réduit à un écart de 36 demandes en 2021. Six pays africains (Algérie, Burkina Faso, Kenya, Lesotho, Nigeria et Tunisie) sont des expéditeurs nets en 2021. Quatre d'entre eux (Kenya, Lesotho, Nigeria et Tunisie) étaient déjà des expéditeurs nets en 2020.

Bien que les pays africains continuent à faire de bons progrès, les disparités constatées en 2020 se sont poursuivies en 2021, tant pour les demandes sortantes que pour les demandes entrantes.

- Quatre pays ont représenté 92 % des demandes envoyées par les pays africains en 2021, ce qui est comparable à 2020. Parmi eux, deux pays (le Kenya et la Tunisie) représentaient respectivement 45 % et 30 % de toutes les

FIGURE 8. Demandes d'ER envoyées et reçues par les pays africains depuis 2014



Note : Ce graphique reflète la situation de 38 pays qui ont fourni des données. Il prend en compte les données de l'Algérie, qui participe à l'enquête pour la première fois. Cependant, les données de 2021 ne tiennent pas compte des données de la Guinée et de la Zambie qui ont participé à l'enquête de l'année dernière mais n'ont pas fourni de données pour l'enquête de cette année.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

demandes envoyées par les pays africains, tandis que les deux autres (l'Algérie et le Nigeria) représentaient respectivement 11 % et 7 %.

- Sept pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Kenya, Maroc, Maurice, Seychelles et Tunisie) ont représenté 90 % de l'ensemble des demandes reçues par les pays africains.

La Figure 9 montre l'effet d'entraînement de l'utilisation de l'infrastructure d'ER pour demander des renseignements : les quelques demandes envoyées initialement peuvent conduire à une augmentation progressive du nombre de demandes au fur et à mesure que les contrôleurs et enquêteurs fiscaux se sensibilisent, que les compétences du bureau de l'AC s'améliorent et que l'impact sur les contrôles et les enquêtes se concrétise.

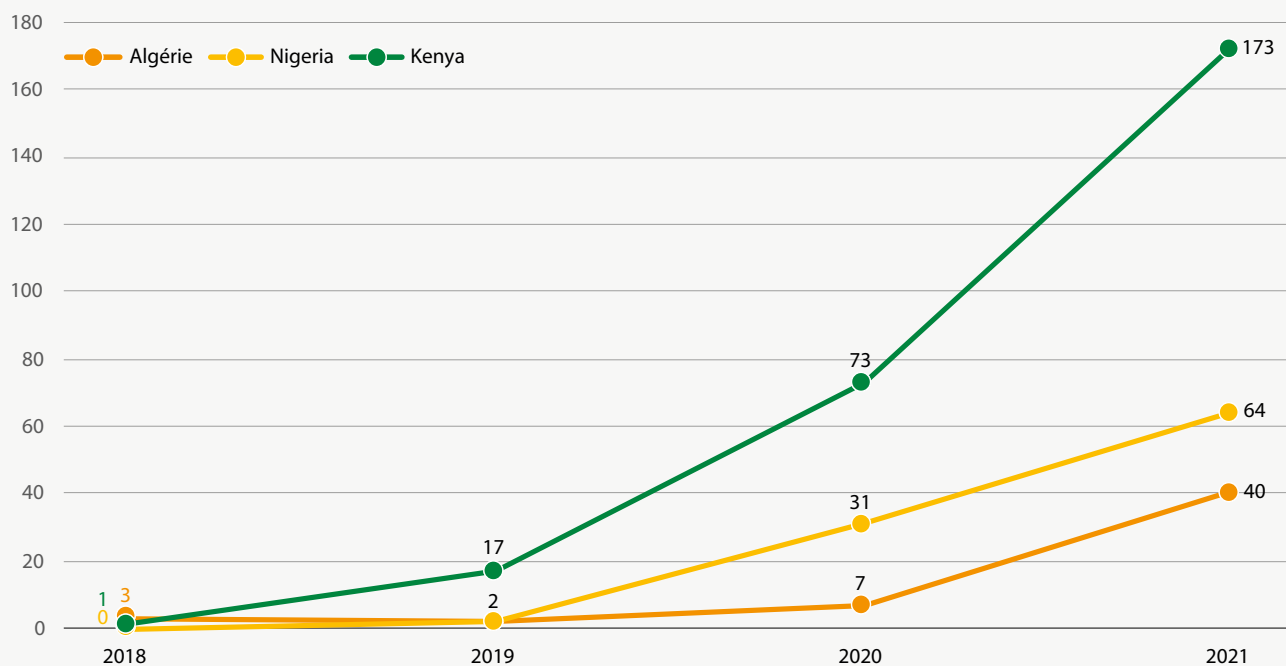
Comme le montre la Figure 10 le montre, seuls quatre pays africains ont envoyé plus de 20 demandes en 2021, comme c'était le cas en 2020. Ils représentent des pays qui ont commencé avec quelques demandes, mais qui ont développé la sensibilisation des contrôleurs et enquêteurs fiscaux, et la capacité d'envoyer davantage de demandes

au fil du temps pour soutenir les fonctions de conformité fiscale. Si les pays africains n'envoient pas tous des demandes, le nombre moyen de demandes envoyées par les pays les plus actifs a constamment augmenté depuis 2014 pour atteindre 42 demandes par pays.

PROGRAMMES DE DIVULGATION VOLONTAIRE AVANT LE PREMIER ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES FINANCIERS

Douze des pays africains répondants exigent des contribuables qu'ils déclarent dans leur déclaration fiscale des informations sur l'existence de comptes étrangers. Ces informations peuvent être utiles pour établir le profil du contribuable et déterminer si tous les revenus imposables dans la juridiction ont été déclarés. En outre, ces informations pourraient faciliter l'identification des actifs détenus par un contribuable dans d'autres juridictions et l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales. Elles pourraient également permettre à la juridiction d'évaluer le niveau de risque posé par le nombre de résidents détenant des comptes dans des juridictions étrangères, ce qui peut ensuite l'aider à prendre une décision éclairée pour s'engager dans l'EAR.

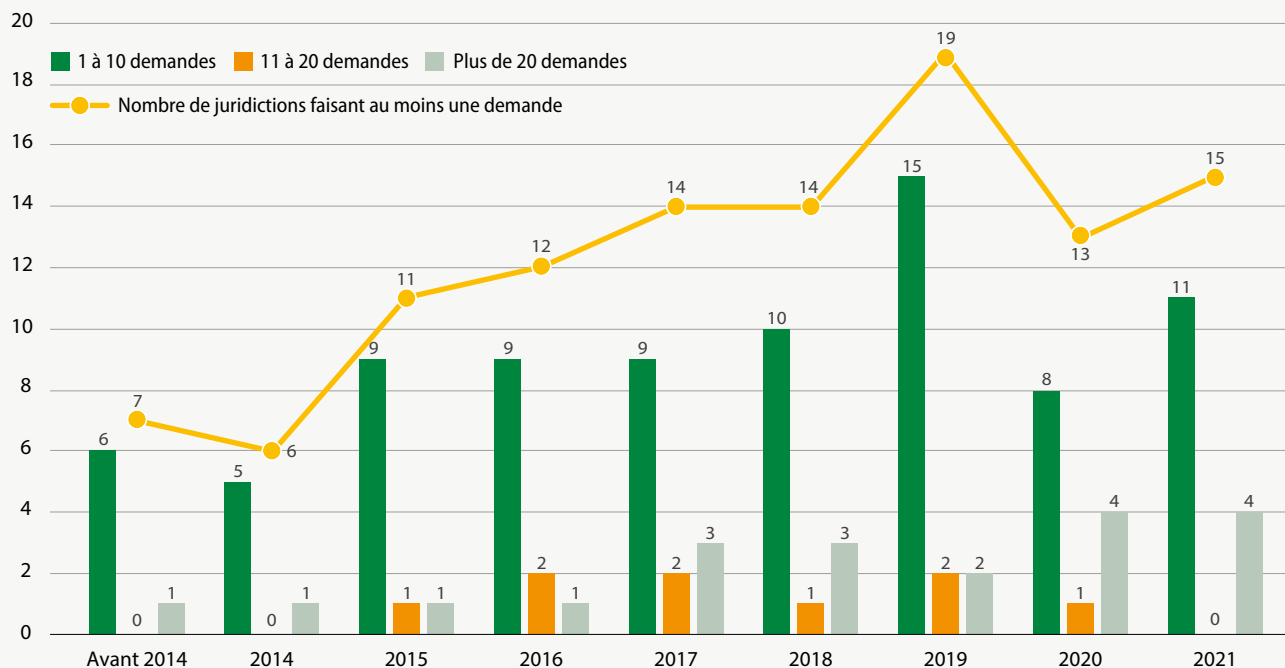
FIGURE 9. Tendances récentes du nombre de demandes envoyées pour une sélection de pays africains



Note : Ce graphique reflète la situation de trois pays sélectionnés (Algérie, Kenya et Nigeria) concernant le nombre de demandes qu'ils ont envoyées depuis 2018.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

FIGURE 10. Nombre de pays africains ayant envoyé des demandes d'ER



Note : Ce graphique reflète la situation de 38 pays qui ont fourni des données. Il prend en compte les données de l'Algérie, qui participe à l'enquête pour la première fois. Cependant, les données de 2021 excluent les données de la Guinée et de la Zambie qui ont participé à l'enquête de l'année dernière mais n'ont pas fourni de données pour l'enquête de cette année.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

L'un des principaux avantages de la norme EAR est sa nature dissuasive : les résidents d'un pays savent que les renseignements sur leurs actifs financiers et leurs revenus dans d'autres juridictions seront collectés et partagés avec l'administration fiscale de leur juridiction de résidence. Cela apportera une plus grande transparence de leurs affaires mondiales et les encouragera à être ouverts sur leurs transactions. De nombreuses juridictions ont profité de la mise en œuvre de la norme EAR pour lancer des PDV avant les premiers échanges automatiques dans le but d'encourager leurs résidents à se manifester et à déclarer leurs actifs financiers et leurs revenus dans d'autres juridictions. Cela a permis d'identifier au moins 65 milliards EUR (67,8 milliards USD) de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) dans le monde entier sur la période 2014-2020 (dont 25 milliards EUR (26,1 milliards USD) pour les pays en développement).

En outre, les personnes qui se manifestent pour déclarer aux autorités fiscales des revenus auparavant non imposés par le biais des PDV peuvent entraîner un élargissement de l'assiette fiscale si elles n'étaient pas connues de l'administration fiscale auparavant. Ces nouveaux contribuables resteront dans l'assiette fiscale, ce qui signifie que l'administration fiscale dispose de moyens

pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations fiscales à l'avenir. S'ils étaient déjà dans la base d'imposition, certains peuvent déclarer des avoirs et des revenus étrangers qui étaient auparavant inconnus de l'administration fiscale. Ces deux catégories de contribuables peuvent générer des recettes supplémentaires pour l'avenir.

Les pays africains ont déjà lancé des PDV liés à l'EAR. Le Nigéria et l'Afrique du Sud font partie des pays qui ont lancé des PDV avant leurs premiers échanges EAR, permettant ainsi à leurs administrations fiscales de collecter des revenus supplémentaires sur des actifs non divulgués auparavant détenus à l'étranger par des résidents fiscaux.¹ Il n'y a actuellement aucun PDV en cours lié à l'EAR dans les pays qui se sont engagés et qui attendent avec impatience leurs premiers échanges automatiques.

1. Avant ses premiers échanges EAR en septembre 2017, l'Afrique du Sud a lancé un programme spécial de divulgation volontaire qui s'est déroulé du 1 octobre 2016 au 31 août 2017. Des actifs étrangers d'une valeur de 1,7 milliard EUR (1,8 milliard USD) ont été divulgués et les recettes obtenues se sont élevées à 280 millions EUR (296 millions USD). Il s'agit d'actifs qui étaient auparavant cachés à l'étranger par des contribuables non conformes et qui continueront à contribuer à la génération de recettes fiscales à l'avenir. Au 30 avril 2019, le « Voluntary Assets and Income Declaration Scheme » du Nigéria, qui s'est déroulé du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019, a aidé l'administration fiscale à collecter près de 153 millions EUR (162 millions USD) de recettes supplémentaires.



Cela représente une opportunité manquée, étant donné les avantages potentiels des PDV avant le début des échanges automatiques.

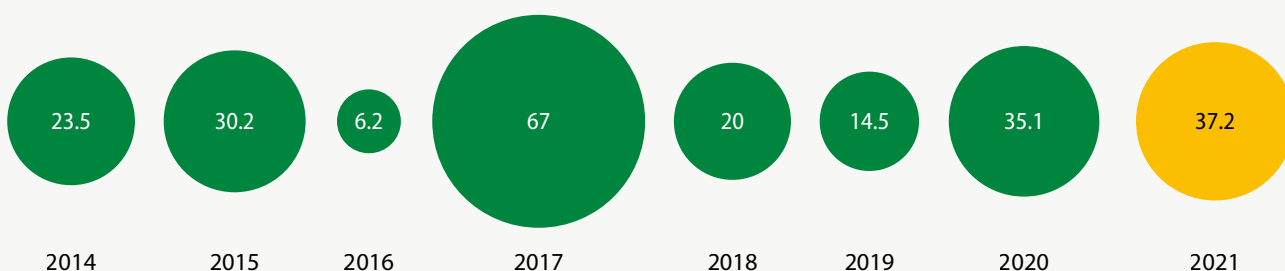
REVENUS GÉNÉRÉS À LA SUITE DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Le suivi de la contribution de l'ER au renforcement de la mobilisation des ressources nationales est important car il permet à l'administration fiscale de mesurer son impact et d'affiner ses stratégies d'utilisation de l'ER. Il peut également influencer l'allocation de ressources supplémentaires à l'ER. Malgré cet avantage évident, seuls 13 des 38 pays ayant répondu à l'enquête contrôlent les impôts recouvrés grâce à l'ER.² Tous exigent un retour d'information occasionnel de la part des contrôleurs et des enquêteurs et au cas par cas. Les autres pays africains ne contrôlent pas l'impact de l'ER et ne sont donc peut-être pas conscients de sa contribution à l'augmentation des recettes intérieures.

En 2021, trois pays ont identifié 37.2 millions EUR (38.9 millions USD) suite aux demandes envoyées : La Tunisie a identifié plus de 28.1 millions EUR (29.4 millions USD), le Kenya plus de 8.1 millions EUR (8.4 millions USD) et l'Ouganda près de 1 million EUR (1.1 million USD). La Figure 11 retrace les montants des recettes supplémentaires récupérées par les pays africains à la suite des demandes de renseignements envoyés. Globalement, depuis 2014, les pays africains ont identifié ou récupéré plus de 233 millions EUR (244 millions USD) de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) en conséquence directe de l'ERD.

2. Burkina Faso, Cameroun, Congo, Égypte, Ghana, Kenya, Namibie, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tunisie et Ouganda.

FIGURE 11. Recettes identifiées à la suite de l'échange de renseignements sur demande depuis 2014, en EUR (millions)



Note : Les chiffres reflètent la situation de 38 pays qui ont fourni des données. Il tient compte des données de l'Algérie, qui participe à l'enquête pour la première fois. Cependant, les données de 2021 ne tiennent pas compte des données de la Guinée et de la Zambie qui ont participé à l'enquête de l'année dernière mais n'ont pas fourni de données pour l'enquête de cette année.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains

ENCADRÉ 9. KENYA : comment l'échange de renseignements peut compléter les informations disponibles au niveau national



Au cours d'un audit de la KRA, l'International Tax Office a établi qu'une entité C enregistrée au Kenya avait des transactions interentreprises avec une entité liée D dans le pays Y. L'équipe de contrôle a découvert que l'entité C était faiblement capitalisée et avait un prêt interentreprises avec l'entité liée D. Elle a également établi qu'une partie du capital de l'entité C était utilisée pour compenser ce prêt. L'équipe de contrôle a soupçonné que l'arrangement avait pour but d'éviter de payer des impôts au Kenya en transférant des bénéfices hors du Kenya par le biais d'un prêt fictif ou d'un prêt dont les taux d'intérêt n'étaient pas de pleine concurrence.

L'équipe de contrôle a donc demandé au bureau de l'AC d'obtenir des renseignements qui n'étaient pas disponibles au Kenya mais qui étaient essentielles pour conclure le cas d'audit. En conséquence, l'AC a demandé à la juridiction Y les renseignements suivants :

- liste des actionnaires et des administrateurs de l'entité D
- les résolutions du conseil d'administration de l'entité D concernant les investissements supplémentaires au Kenya et les procès-verbaux du conseil d'administration [de l'entité D] concernant l'entité kenyane liée.
- les états financiers de l'entité D
- accords de vente d'actions entre entités affiliées entre les entités C et D
- les déclarations de revenus produites par l'entité D dans la juridiction Y.

Ces renseignements visaient à établir les décisions de financement qui ont conduit au prêt de l'entité D à l'entité C et comment le taux d'intérêt demandé par l'entité D a été obtenu. Cela permettrait à l'équipe de contrôle de comprendre pourquoi l'entité C n'a pas obtenu de prêt d'autres parties non liées et de comparer le taux d'intérêt qui aurait été demandé par des parties non liées.

La juridiction Y a fourni tous les renseignements demandés par le Kenya.

Cela a aidé l'équipe de contrôle à confirmer que l'entité C était faiblement capitalisée. En conséquence, la KRA a déterminé que les intérêts à payer sur le prêt n'étaient pas déductibles à des fins fiscales au Kenya. La KRA a émis une cotisation de 2.6 millions EUR (2.7 millions USD ou 316 millions KES). Les renseignements fournis par l'ER ont été essentiels pour la conclusion de cette affaire.

La principale leçon que le Kenya a tirée de cet échange est qu'il est important de fournir autant de renseignements de base que possible à la juridiction requise afin de fournir le contexte dans lequel les renseignements sont demandés. Il est également important d'être précis sur les renseignements demandés. Cela permettrait de gagner du temps pour répondre aux demandes et d'éviter le besoin de clarifications qui peuvent retarder la réponse de la juridiction requise. Enfin, ce cas a montré l'efficacité de l'ER pour aider les contrôleurs à conclure des affaires de prix de transfert.

Source : Autorité fiscale du Kenya

Au total, depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier plus de 1.2 milliard EUR (1.3 milliard USD) de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales, y compris l'ERD, et aux PDV lancés avant le début de la mise en œuvre de la norme EAR.

L'étude de cas présentée dans l'Encadré 9 montre l'utilité de l'ER pour permettre aux contrôleurs fiscaux d'accéder à des renseignements utiles à la compréhension des dossiers.

RECouvreMENT TRANSFRONTALIER DES CRÉANCES FISCALES

Les renseignements obtenus automatiquement, sur demande ou spontanément, peuvent permettre à une administration fiscale d'identifier les actifs détenus par un débiteur fiscal dans d'autres juridictions, qui pourraient

alors être ciblés pour satisfaire les impôts qu'il doit à l'administration fiscale. L'assistance au recouvrement transfrontalier des créances fiscales est donc un sujet important pour l'Initiative Afrique, ce qui a conduit à la création du groupe de travail de l'Initiative Afrique.

Comme indiqué au chapitre 2 du présent rapport, le groupe de travail a analysé les tendances relatives à l'utilisation de cette forme d'assistance administrative dans les pays africains couvrant la période 2018-2020. Sur la base de l'enquête de 2021, 25 pays africains ont indiqué avoir mis en place un cadre juridique qui facilite le recouvrement transfrontalier des créances fiscales. Cependant, en 2021, seuls trois d'entre eux ont demandé l'assistance d'autres juridictions pour recouvrer des créances fiscales (voir exemple dans l'Encadré 10) : chacun de ces pays a envoyé une demande

d'assistance au recouvrement de créances fiscales pour un montant total de 1.2 million EUR (1.3 million USD), dont 35 000 EUR (36 490 USD) ont été recouvrés et remis à l'un des pays. Deux de ces demandes ont été envoyées à d'autres pays africains, ce qui souligne la pertinence de cette forme de coopération entre pays africains. Dans le même temps, quatre pays africains ont reçu 24 demandes de recouvrement de créances fiscales pour le compte de juridictions étrangères, pour un montant total de 1.1 million EUR (1.15 million USD).

Certains pays africains ne disposent pas du cadre juridique international nécessaire leur permettant de demander cette forme d'assistance à d'autres pays (voir la Figure 6 et le Tableau 4 sur le réseau d'ER des pays africains). Le groupe de travail a donc recommandé aux pays africains disposant d'un réseau d'ER étroit d'envisager de le développer afin d'établir une passerelle juridique pour cette forme de coopération administrative. En outre, il a également recommandé que ceux qui ont émis une réserve contre la fourniture de cette forme d'assistance envisagent de la lever.

ENCADRÉ 10. OUGANDA : recouvrement transfrontalier des créances fiscales

À la suite d'un contrôle de la Société X couvrant une période de cinq ans [années xx à xx], il a été établi que certains actionnaires individuels avaient cédé leurs actions dans la Société X mais n'avaient pas déclaré les transactions à l'autorité fiscale ougandaise (URA) et n'avaient pas payé l'impôt sur les plus-values dû. Par conséquent, un avis d'imposition supplémentaire a été émis à l'intention de l'Individu Y à sa dernière adresse connue. L'URA a reçu des renseignements indiquant que l'Individu Y avait déménagé dans le Pays B et qu'il avait reçu un paiement de 1.3 million EUR (1.4 million USD) provenant de la vente d'actions par l'intermédiaire d'un trust créé dans le Pays B.

L'URA a fait une demande de renseignements pour vérifier la résidence de l'Individu Y et la disponibilité de ses actifs dans le Pays B avant de faire une demande d'assistance au recouvrement

afin de confirmer l'existence et la présence du contribuable.

En réponse à la demande de l'URA, le Pays B a confirmé que l'Individu Y était un résident du pays et qu'il ne possédait aucun bien à son nom dans le Pays B, mais qu'il était le bénéficiaire effectif du trust et de certains comptes bancaires.

L'URA a ensuite présenté une demande d'assistance pour le recouvrement des taxes, ce qui a permis de recouvrer une partie des taxes dues, à savoir 36 000 EUR (38 000 USD ou 134.6 millions UGX).

Source : Autorité fiscale ougandaise





6

L'avenir

Bien que de solides progrès continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre effective des normes de transparence et d'ER en Afrique, il reste encore beaucoup à faire pour que les pays africains puissent bénéficier pleinement de la transparence fiscale et lutter contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites.

POURSUIVRE L'UTILISATION EFFECTIVE DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Une majorité de pays africains doivent encore faire l'objet d'un examen par les pairs de l'ERD (deuxième cycle). En 2022, les examens de l'Égypte, du Nigeria, du Lesotho, du Togo, de la Mauritanie, de Djibouti et du Sénégal commenceront, tandis que les Seychelles feront l'objet d'un examen complémentaire. En 2023, les examens du Bénin, du Burkina Faso, du Cabo Verde, du Cameroun, de l'Eswatini, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de la Namibie, du Niger, du Rwanda et de l'Ouganda commenceront, tandis que le Botswana fera l'objet d'un examen complémentaire. L'examen par les pairs de l'Algérie commencera en 2024.

Favoriser les notations satisfaisantes lors du deuxième cycle d'examens par les pairs de l'ERD (deuxième cycle) est un élément de l'étape centrale du mandat de l'Initiative Afrique pour 2021-2023. Le Secrétariat du Forum mondial et ses partenaires continueront donc à soutenir l'amélioration d'un cadre d'ER solide et efficace et à préparer les pays africains à leurs prochains examens par les pairs de l'ERD. En plus de combler les lacunes identifiées par les examens par les pairs, l'assistance technique visera également à aider les pays africains qui n'ont pas obtenu une note satisfaisante à combler ces lacunes. Un soutien sera également apporté aux pays africains pour qu'ils contribuent en tant qu'assesseurs au processus d'examen par les pairs du Forum mondial, ce qui contribue également à renforcer leur propre capacité à mettre en œuvre et à bénéficier de la norme ERD. L'objectif ultime est de s'assurer que les pays africains disposent d'un cadre national solide pour se conformer aux normes internationales et soutenir leur lutte contre l'évasion fiscale et les autres formes de fraude fiscale.

Le Secrétariat du Forum mondial et les partenaires de l'Initiative Afrique continueront également à soutenir les pays africains dans le suivi de l'impact de l'ER sur la mobilisation des ressources nationales et la lutte contre les FFI.

ÉLARGISSEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES FINANCIERS

Le Secrétariat du Forum mondial, en collaboration avec ses partenaires, continuera à mettre en œuvre la nouvelle stratégie EAR pour les pays africains. Les éléments clés de cette stratégie sont :

- fournir une assistance étendue aux pays africains qui se sont déjà engagés à respecter une date précise pour leurs premiers échanges.

- continuer à sensibiliser d'autres pays africains au potentiel de l'EAR pour leurs efforts en matière de GSI, dans le but de les aider à passer à l'EAR dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne le premier élément, le Kenya (2022), l'Ouganda (2023), le Rwanda et le Maroc (2024) et tout autre pays prenant un engagement en 2022¹ recevront le soutien du Secrétariat du Forum mondial et de ses partenaires pour respecter leurs engagements. Cela comprend une assistance sur la confidentialité et la GSI, le cadre juridique national et international pour l'EAR et la consultation avec le secteur financier. Une assistance sera également fournie sur l'utilisation efficace des données NCD pour les pays qui échangent déjà des renseignements sur une base réciproque. À cet égard, le programme avec le Nigeria sur l'utilisation efficace des données NCD se poursuivra en 2022.

En ce qui concerne le deuxième élément, le Lesotho, le Sénégal et le Togo et tout autre pays montrant un intérêt pour l'EAR continueront à recevoir un soutien. Cela inclut un dialogue de haut niveau avec les décideurs et des engagements de sensibilisation avec les responsables techniques. Par exemple, l'évaluation de la confidentialité et de la maturité de la GSI continuera à être la première étape pour comprendre les capacités actuelles du pays intéressé et déterminer le calendrier possible pour la mise en œuvre de l'EAR.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR CONSOLIDER LES AVANTAGES DE LA TRANSPARENCE FISCALE

Le renforcement des capacités en matière de transparence fiscale en Afrique est l'une des actions de base de l'Initiative Afrique et sera poursuivi de manière intensive en collaboration avec les partenaires régionaux. Après un premier atelier sur la mise en place et la gestion d'une fonction d'ER efficace organisé en anglais en 2021, un atelier similaire aura lieu en français avec le soutien du CREDAF en 2022. En outre, l'assistance technique continuera à soutenir la mise en place d'unités d'ER, la rédaction de manuels et de procédures d'ER et la mise en œuvre d'un processus de suivi.

Après la formation de près de 2 000 fonctionnaires dans toute l'Afrique en 2021, de nouvelles initiatives de formation seront organisées pour les pays africains en 2022, notamment des formations régionales et nationales sur l'ER à l'intention des contrôleurs fiscaux et d'autres fonctionnaires concernés par l'ER.

1. La Tunisie s'est engagée à commencer les premiers échanges en 2024 le 5 janvier 2022.



Sur la base des résultats encourageants du programme pilote achevé en 2021, un deuxième programme de formation des formateurs sera organisé en anglais et en français pour les pays africains.² Ce programme vise à créer et à soutenir un réseau de formateurs hautement qualifiés qui adapteront et multiplieront efficacement les connaissances et les compétences acquises au niveau national, créant ainsi une capacité durable au sein des administrations fiscales africaines.

ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE

Dans la poursuite d'efforts plus larges visant à améliorer l'équilibre entre les sexes dans les administrations fiscales, une nouvelle initiative du Forum mondial, le programme Women Leaders in Tax Transparency,³ est ouverte aux fonctionnaires africaines. Grâce au développement des compétences techniques et à la promotion d'un encadrement féminin, cette initiative vise à promouvoir une plus grande représentation féminine lors des événements internationaux dans le domaine et à diversifier les points de vue dans les sphères de décision. La participation des pays africains à ce programme contribuera à donner aux femmes les moyens de défendre l'agenda de la transparence fiscale en Afrique.

PROMOUVOIR LE RECOURS À L'ASSISTANCE TRANSFRONTALIÈRE POUR LE RECouvreMENT DES CRÉANCES FISCALES

Suite à l'enquête réalisée en 2021 et qui a abouti à une note sur les tendances en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales en Afrique et les conditions nécessaires à un recouvrement réussi, il a été demandé au groupe de travail de l'Initiative Afrique de mettre en place les éléments constitutifs permettant d'accroître le recours à cette forme d'assistance internationale par les pays africains.

Diverses activités seront organisées, notamment un atelier régional sur un modèle de maturité pour le recouvrement des impôts suivi d'auto-évaluations par les pays, une formation régionale et une formation spécifique à un pays sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, la préparation d'un document d'orientation et d'outils pratiques pour l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales (modèles, formulaires, etc.).

2. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.htm>.

3. Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/women-leaders-in-tax-transparency-fr.htm>.



7

Résumé des progrès en matière de transparence fiscale par pays en 2021

Résumé des progrès en matière de transparence fiscale par pays en 2021

PAYS	Adhésion	Programme d'assistance technique	Mise en œuvre de la norme ERD (examen par les pairs) ¹		Infrastructure d'ER		
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Délégation d'AC	Unité d'ER	Ressources et outils d'ER ²
Afrique du Sud	2009	À la carte	C en 2013	Cadre juridique à améliorer en 2021 (phase 1)	Oui	Oui	Oui
Algérie	2021	Programme d'accompagnement	–	–	Non	Non	Non
Angola	Non membre	Assistance avant l'adhésion	–	–	Oui	Oui	Oui
Benin	2017	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au 1 ^{er} trimestre 2023	Oui	En cours	En cours
Botswana	2011	À la carte	LC (2016)	PC en 2019 examen complémentaire au premier trimestre 2023	Oui	Non	Oui
Burkina Faso	2012	À la carte	LC (2016)	Préparation en cours Examen au T2 2022	Oui	Oui	Oui
Cabo Verde	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au troisième trimestre 2023	Oui	Non	Non
Cameroun	2012	À la carte	LC (2016)	Préparation en cours Examen au 1 ^{er} trimestre 2023	Oui	Oui	Oui
Congo	Non membre	Assistance avant l'adhésion	–	–	Oui	Non	Non
Côte d'Ivoire	2016	Programme d'accompagnement	–	Cadre juridique devant être amélioré en 2020 (phase 1)	Oui	Oui	Oui
Djibouti	2017	Programme d'accompagnement	–	Examen au quatrième trimestre 2022	–	–	–
Égypte	2016	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au 1 ^{er} trimestre 2022	Oui	Oui	–
Eswatini	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au troisième trimestre 2023	Oui	En cours	Oui
Gabon	2012	À la carte	LC en 2016	Cadre juridique à améliorer en 2021 (phase 1)	Oui	Oui	Oui
Gambie	Non membre	–	–	–	Oui	Non	Non
Ghana	2011	À la carte	LC en 2014	PC en 2018 Travaux en cours pour remédier aux déficiences	Oui	Oui	Oui
Guinée	2019	Programme d'accompagnement	–	Q4 2023	Non	Non	Non
Kenya	2010	À la carte	LC en 2016	Cadre juridique devant être amélioré en 2020 (phase 1)	Oui	Oui	Oui
Lesotho	2013	À la carte	LC en 2016	Préparation en cours Examen au deuxième trimestre 2022	Oui	Oui	Oui

1. C = Conforme ; LC = Conforme pour l'essentiel ; PC = Partiellement conforme ; et NC = Non-conforme.

2. Les ressources et outils d'ER comprennent un manuel d'ER et un outil de suivi et de contrôle.

Résumé des progrès en matière de transparence fiscale par pays en 2021

Réseau ER et statut MAAC Très étroit <10 Étroit <50 Large <100 Très large >100	Stratégie d'ER	Utilisation efficace de l'ER au cours des 3 dernières années Aucune Faible <10 ; Moyenne <50 Élevée <100 Très élevée >100	Recettes identifiées	Norme EAR	
				Cadre de confidentialité et de protection des données	Engagement pour l'EAR
Très large MAAC en vigueur depuis 2014	Oui	Moyenne	Non	Échange réciproque	Premier échange en 2017
Étroit Processus MAAC non initié	En cours	Moyenne	–	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC initié en 2019	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit MAAC signée en 2019 mais pas encore déposée	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit MAAC signée en 2019 mais pas encore déposée	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Étroit MAAC ratifiée en 2019 mais pas encore déposée	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC signée en 2019 et déposée en 2020	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2015	Oui	Moyenne	Non	Assistance technique	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit Processus MAAC non initié	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	–	–	–	Pas d'action	Non
Large Lancement du processus MAAC	–	Faible	–	Dans le processus d'échange réciproque	Projet pilote avec le Royaume-Uni
Très étroit MAAC signée en 2020 mais pas encore déposée	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très étroit MAAC ratifiée en 2016 mais pas encore déposée	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2013	En cours	Faible	Non	Dans le processus d'échange réciproque	Premier échange en 2019
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2020	Oui	Très élevée	Oui	Dans le processus d'échange réciproque	Premier échange prévu en 2022
Très étroit Processus MAAC lancé en 2017	Non	Faible	Non	Dans le processus d'échange réciproque	Non

Résumé des progrès en matière de transparence fiscale par pays en 2021

PAYS	Adhésion	Programme d'assistance technique	Mise en œuvre de la norme ERD (examen par les pairs) ¹		Infrastructure d'ER		
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Délégation d'AC	Unité d'ER	Ressources et outils d'ER ²
Liberia	2009	À la carte	Cadre juridique approprié en 2016	PC en 2020	Oui	Oui	Oui
Madagascar	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au deuxième trimestre 2023	Non	Non	Non
Malawi	Non membre	–	–	–	Non	Non	Non
Mali	2020	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au quatrième trimestre 2023	Non	Non	Non
Maroc	2011	À la carte	LC en 2016	Examen au troisième trimestre 2021	Oui	Oui	Oui
Mauritanie	2012	À la carte	LC en 2016	Préparation en cours Examen au troisième trimestre 2022	Oui	Oui	En cours
Maurice	2009	À la carte	LC en 2014	C en 2017	Oui	Oui	Oui
Namibie	2019	Programme d'accompagnement	–	Préparation au lancement Q4 2023	Non	En cours	Non
Niger	2015	Programme d'accompagnement	–	Examen au deuxième trimestre 2023	Non	Non	Non
Nigeria	2011	À la carte	LC en 2016	Révision au 1 ^{er} trimestre 2022	Oui	Oui	Oui
Ouganda	2012	À la carte	LC en 2016	Préparation en cours Examen au deuxième trimestre 2023	Oui	Oui	Oui
Rwanda	2017	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au deuxième trimestre 2023	Oui	En cours	Non
Sénégal	2012	À la carte	LC en 2016	Préparation en cours Examen au quatrième trimestre 2022	Oui	Oui	Oui
Seychelles	2009	À la carte	LC en 2016	PC en 2020 examen complémentaire au troisième trimestre 2022	Oui	Oui	Oui
Sierra Leone	Non membre	–	–	–	Oui	Non	Non
Tanzanie	2015	Programme d'accompagnement	–	Cadre juridique devant être amélioré en 2020 (phase 1)	Non	Oui	Oui
Tchad	2016	Programme d'accompagnement	–	Examen au deuxième trimestre 2023	Oui	Non	Non
Togo	2016	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au deuxième trimestre 2022	Oui	Oui	Oui
Tunisie	2012	À la carte	Cadre juridique approprié en 2016	LC en 2020	Oui	Oui	Oui
Zambie	Non membre	Assistance avant l'adhésion	–	–	Oui	Non	Non
Zimbabwe	Non membre	–	–	–	Oui	Non	Non

Résumé des progrès en matière de transparence fiscale par pays en 2021

Réseau ER et statut MAAC Très étroit <10 Étroit <50 Large <100 Très large >100	Stratégie d'ER	Utilisation efficace de l'ER au cours des 3 dernières années Aucune Faible <10 ; Moyenne <50 Élevée <100 Très élevée >100	Recettes identifiées	Norme EAR	
				Cadre de confidentialité et de protection des données	Engagement pour l'EAR
Étroit MAAC signée en 2018	Non	Faible	Non	Assistance technique	Non
Très étroit Invité à signer la MAAC depuis 2019	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit Processus MAAC non initié	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2019	En cours	Moyenne	–	Dans le processus d'échange réciproque	Premier échange prévu en 2022 Projet pilote avec la France
Très étroit MAAC signée en 2019	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2015	Non	Moyenne	Non	Échange réciproque	Premier échange en 2018
Large MAAC en vigueur depuis avril 2021	Non	Aucune	–	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	–	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2015	En cours	Élevée	Non	Échange réciproque	Premier échange en 2020
Très large MAAC en vigueur depuis 2016	Oui	Élevée	Oui	Dans le processus d'échange réciproque	Premier échange prévu en 2023
Étroit MAAC signée en 2021	Non	Aucune	Non	Dans le processus d'échange réciproque	Premier échange prévu en 2024
Très large MAAC ratifiée	Non	Moyenne	Non	Dans le processus d'échange réciproque	En cours d'examen
Très large MAAC en vigueur depuis 2015	Non	Moyenne	Non	Échange réciproque	Premier échange en 2017
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucun	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC non initié	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Processus MAAC lancé en 2017	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit MAAC signée en 2020	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très large MAAC en vigueur depuis 2014	Oui	Très élevée	Non	Dans le processus d'échange réciproque	En cours d'examen Projet pilote avec la Suisse
Très étroit Processus MAAC non initié	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Non	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non

Contributions financières fournies par :



Allemagne



France



Norvège



Ministry of Foreign Affairs

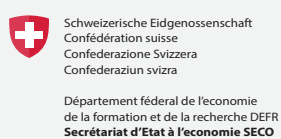
Pays-Bas



Royaume-Uni



Sénégal



Suisse



Union européenne

© OCDE 2022

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, ni des pays et juridictions membres du Forum mondial.

Le présent document, ainsi que les données et la carte qu'il contient, ne préjugent en rien du statut ou de la souveraineté d'un territoire, de la délimitation des frontières et des limites internationales, ni du nom d'un territoire, d'une ville ou d'une région.

Crédits photos : Shutterstock.com



Pour plus d'informations :



www.au.int



AUC-ETIM@africa-union.org



[@_AfricanUnion](https://twitter.com/_AfricanUnion)



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

Pour plus d'informations :



www.ataftax.org



[@ATAFtax](https://twitter.com/ATAFtax)



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'informations :



www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence



gftaxcooperation@oecd.org



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax) | [#TransparenceFiscale](https://twitter.com/TransparenceFiscale)